

# BULLETIN DE DOCUMENTATION



26<sup>e</sup> Année

30 septembre 1970

N° 5

## SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de juillet, août et septembre) . . . . .	2
2) Chambre des Députés (mois de juillet et septembre) . . . . .	5
3) Le Projet de Budget de l'Etat pour l'Exercice 1971 . . . . .	6
4) Rétrospective sur l'évolution économique, financière et monétaire du Grand-Duché de Luxembourg en 1969 . . . . .	11
5) L'Evolution, la Politique et les Perspectives du Luxembourg Le Grand-Duché vu par l'O.C.D.E. . . . .	15
6) La Réunion à Luxembourg du Comité de Ministres du BENELUX au niveau des Chefs de Gouvernement . . . . .	18
7) Le Grand-Duché vu par le Financial Times . . . . .	20
8) Luxembourg as Tax Haven, dans « The Banker », Londres . . . . .	26
9) L'Exposition des Métiers d'Arts dans le BENELUX à Luxembourg . . . . .	30
10) Congrès à Luxembourg sur les Maladies de Civilisation . . . . .	31
11) Nouvelles de la Cour (mois de juillet et septembre) . . . . .	33
12) Conseil de Gouvernement (mois de septembre) . . . . .	34
13) Nouvelles diverses . . . . .	35
14) Le mois en Luxembourg (mois de juillet, août, septembre) . . . . .	47

# Mémorial

Mois de juillet

## Ministère d'Etat.

Un règlement du Gouvernement en Conseil du 3 juillet 1970 porte création d'une marque nationale du beurre luxembourgeois. (page 950)

\*

## Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un arrêté grand-ducal du 29 juin 1970 porte publication du règlement sanitaire international, adopté le 25 juillet 1969 par la 22<sup>e</sup> Assemblée Mondiale de la Santé. (page 964)

Un arrêté grand-ducal du 17 juillet 1970 porte publication des modifications apposées au tarif des péages sur la Moselle. (page 1011)

\*

## Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un arrêté ministériel du 19 juin 1970 porte approbation du taux des cotisations de la Caisse d'assurance des animaux de boucherie. (page 894)

Un règlement ministériel du 3 juillet 1970 concerne l'exécution du concours beurrier. (page 951)

Un règlement ministériel du 14 juillet 1970 remplace le règlement ministériel du 10 mai 1967, fixant les prix unitaires moyens pour différentes catégories de machines et de matériel agricoles figurant à l'annexe A du règlement grand-ducal du 18 février 1966, fixant les critères et conditions applicables aux aides financières prévues à la loi d'orientation agricole du 23 avril 1965. (page 1006)

Un règlement grand-ducal du 16 juillet 1970 concerne l'application du règlement n° 120/67 CEE du Conseil des Communautés Economiques Européennes à la campagne céréalière 1970/1971. (page 1020)

\*

## Ministère de l'Economie Nationale, des Classes Moyennes et du Tourisme.

La loi du 17 juin 1970 concerne les pratiques commerciales restrictives. (page 892)

Un règlement grand-ducal du 27 juillet 1970 fixe les prix maxima pour les courses en taxi. (page 1033)

\*

## Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement grand-ducal du 17 juin 1970 porte abrogation des dispositions à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté grand-ducal du 3 février 1940 portant règlement général des examens des grades. (page 916)

Un règlement ministériel du 24 juin 1970 porte fixation des indemnités à allouer aux élèves-stagiaires de l'Ecole hôtelière. (page 924)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1970 porte fixation des indemnités des commissions pour les examens de fin d'études moyennes aux collèges d'enseignement moyen. (page 926)

Un règlement ministériel du 19 juin 1970 porte organisation des examens complémentaires prévus par l'article 9 de la loi du 27 septembre 1968 pour l'accès aux fonctions de professeur de sciences économiques et de professeur de dessin de l'enseignement technique et professionnel. (page 1004)

\*

## Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 29 juin 1970 concerne le contrôle du lait et des produits laitiers. (page 900)

Un règlement grand-ducal du 30 juin 1970 porte exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18 novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'orthophoniste. (page 955)

\*

## Ministère des Finances.

La loi du 2 juillet 1970 porte prorogation de l'aide fiscale temporaire à l'investissement prévue par la loi du 5 août 1967. (page 917)

Un règlement ministériel du 21 juillet 1970 concerne les douanes et accises. (page 1031)

\*

## Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 26 juin 1970 concerne l'ouverture de la chasse. (page 924)

Un règlement grand-ducal du 2 juillet 1970 porte modification de l'article 28 du règlement grand-ducal du 14 décembre 1965 ayant pour objet de fixer les conditions et les programmes des examens d'admissibilité, d'admission définitive et de promotion aux fonctions du secteur technique des communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes. (page 1005)

\*

## Ministère des Transports et de l'Energie.

Un règlement ministériel du 16 juillet 1970 réglemente l'accès à l'aéroport de Luxembourg. (page 1010)

Un règlement grand-ducal du 17 juillet 1970 modifie et complète l'arrêté grand-ducal du 23 novem-

bre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques. (page 1029)

\*

#### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.**

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1970 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de couvreur. (page 927)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1970 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour le métier de vitrier. (page 934)

### **Mois d'août**

#### **Ministère d'Etat.**

La loi du 4 août 1970 porte habilitation pour le Grand-Duc de réglementer certaines matières. (page 1076)

\*

#### **Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.**

Un règlement ministériel du 21 juillet 1970 fixe la date limite d'arrachage ou de destruction des fanes de pommes de terre des cultures destinées à la production de plants pour l'année 1970. (page 1038)

Un règlement ministériel du 21 juillet 1970 fixe les variétés et classes de plants de pommes de terre qui font l'objet, après destruction des fanes, d'un prélèvement d'échantillons, en vue d'un test complémentaire de contrôle au laboratoire. (page 1038)

Un règlement grand-ducal du 11 août 1970 concerne l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Oberdonven - Niederdonven - Machtum - Ahn - Wormeldange et Kapenacker. (page 1078)

\*

#### **Ministère de l'Education Nationale.**

Un règlement ministériel du 21 juillet 1970 concerne a) l'horaire-type des cours à l'institut pédagogique, b) la promotion des élèves, c) l'organisation de l'examen pour l'obtention du brevet d'aptitude pédagogique. (page 1068)

La loi du 16 août 1970 porte modification de l'article 71 de la loi du 10 août 1912 concernant l'organisation de l'enseignement primaire. (page 1080)

\*

#### **Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.**

Un règlement grand-ducal du 16 juillet 1970 modifie l'arrêté grand-ducal du 3 novembre 1960 concernant le contrôle des viandes, tel qu'il a été complété par le règlement grand-ducal du 9 septembre 1965. (page 1036)

Un règlement grand-ducal du 27 juin 1970 porte déclaration d'obligation générale du contrat collectif pour les métiers de ferblantier, d'installateur sanitaire, d'installateur de chauffage et de calorifugeur. (page 942)

\*

#### **Ministère des Travaux Publics.**

La loi du 29 juin 1970 autorise l'agrandissement du lycée classique de Diekirch par la construction et l'équipement d'un second bâtiment scolaire à Diekirch, y compris l'aménagement des alentours. (page 916)

Un règlement grand-ducal du 16 juillet 1970 concerne le statut du personnel du Fonds National de Solidarité. (page 1037)

Un règlement grand-ducal du 11 août 1970 détermine les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds National de Solidarité par la Chambre des Comptes. (page 1077)

\*

#### **Ministère des Finances.**

Un règlement grand-ducal du 11 août 1970 porte exécution de l'art. 20 de la loi concernant l'impôt sur le revenu. (page 1072)

\*

#### **Ministère de la Fonction Publique.**

La loi du 4 août modifie et complète la loi du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat telle qu'elle a été modifiée dans la suite. (page 1060)

\*

#### **Ministère de la Force Publique.**

Un règlement grand-ducal du 16 juillet 1970 règle les modalités de remboursement aux membres de l'armée détachés à l'étranger des frais de maladie et d'hospitalisation qui excèdent les taux de remboursement fixés par les règlements de la Caisse de Maladie des Fonctionnaires et Employés Publics. (page 1036)

\*

#### **Ministère de la Justice.**

La loi du 4 août 1970 porte modification des articles 13, 23 et 38 de la loi du 18 février 1885 sur l'organisation judiciaire. (page 1076)

\*

#### **Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale.**

Un règlement ministériel du 6 août 1970 modifie le point 2 du chapitre I de l'annexe de l'arrêté minis-

tériel du 11 mai 1959 portant fixation de la nomenclature générale des actes, fournitures et services médicaux prévue par l'art. 308bis du code des assurances sociales. (page 1044)

\*

## Mois de septembre

### Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur.

Un règlement grand-ducal du 11 août 1970 remplace la liste II annexée au règlement grand-ducal du 16 décembre 1969 soumettant à licence l'exportation de certaines marchandises. (page 1084)

Un règlement grand-ducal du 11 août 1970 remplace la liste annexée au règlement ministériel du 2 janvier 1963 suspendant l'obligation de produire une licence pour le transit de certaines marchandises. (page 1084)

Un règlement grand-ducal du 30 août 1970 porte exécution du Règlement (CEE) N° 459/68 du Conseil des Communautés Européennes, du 5 avril 1968, relatif à la défense contre les pratiques de dumping, primes ou subventions de la part de pays non-membres de la Communauté économique européenne. (page 1146)

\*

### Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 9 septembre 1970 concerne la fixation des titres alcoométriques totaux pour les vins indigènes. (page 1156)

\*

### Ministère de l'Education Nationale.

Un règlement gouvernemental du 20 août 1970 supprime l'école primaire supérieure de Grevenmacher. (page 1145)

Un règlement ministériel du 25 août 1970 porte création de deux annexes du Centre d'enseignement professionnel de Luxembourg à Walferdange et à Capellen. (page 1145)

\*

### Ministère de la Famille, de la Jeunesse, de la Solidarité Sociale et de la Santé Publique.

Un règlement ministériel du 12 août 1970 détermine un nouveau tarif d'honoraires des médecins-dentistes. (page 1127)

Un règlement grand-ducal du 21 septembre 1970 porte exécution des articles 1<sup>er</sup> et 5 de la loi du 18

### Ministère des Travaux Publics.

La loi du 27 juillet 1970 modifie la loi du 21 mai 1964 portant réorganisation de l'administration des bâtiments publics.

novembre 1967 portant réglementation de certaines professions paramédicales en ce qui concerne la profession d'infirmier-anesthésiste. (page 1157)

Un règlement ministériel du 24 septembre 1970 modifie le règlement ministériel du 17 octobre 1966, fixant le tarif des médicaments, modifié par les règlements ministériels des 7 avril 1967, 27 novembre 1967, 8 avril 1968, 17 décembre 1968 et 29 janvier 1970. (page 1160)

\*

### Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement grand-ducal du 30 août 1970 concerne l'organisation des examens-concours pour l'admission au stage dans les carrières de l'expéditionnaire administratif et de rédacteur des administrations de l'Etat et des établissements publics. (page 1124)

\*

### Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 18 août 1970 modifie le règlement ministériel du 26 juin 1970 concernant l'ouverture de la chasse. (page 1144)

\*

### Ministère de la Justice.

Un règlement grand-ducal du 9 septembre 1970 modifie le règlement grand-ducal du 26 novembre 1964, déterminant les conditions d'admission, de nomination et de promotion aux différentes fonctions des établissements pénitentiaires et des maisons d'éducation. (page 1152)

\*

### Ministère des Transports et de l'Energie.

La loi du 11 août 1970 complète la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle, telle qu'elle a été modifiée dans la suite. (page 1136)

Un règlement grand-ducal du 11 août 1970 porte règlement de la police du port de Merttert et de ses dépendances. (page 1136)



# Chambre des Députés

## Mois de juillet

- 1<sup>er</sup> juillet : Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 2 juillet : Réunion de la Commission des Travaux Publics. — Réunion de la Commission des Transports. — Réunion de MM. les Députés de la Circonscription de l'Est.
- 7 juillet : 52<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi complétant la loi du 22 juillet 1963 relative à l'aménagement et à l'exploitation d'un port fluvial sur la Moselle (n° 1419). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, en vue d'en éliminer certaines rigueurs et inélégances (n° 1397). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
- 8 juillet : 53<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 22 juin 1963 fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat, en vue d'en éliminer certaines rigueurs et inélégances (n° 1397). Continuation et fin de la discussion générale. Réunion de la Commission de la Fonction Publique.
- 9 juillet : 54<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Réponse du Gouvernement à une demande d'interpellation. — Projet de loi modifiant et complétant la loi modifiée du 22 juin 1963, fixant le régime des traitements des fonctionnaires de l'Etat en vue d'en éliminer certaines rigueurs et inélégances (n° 1397). Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi portant modification des articles 13, 23 et 38 de la loi du 15 février 1885 sur l'organisation judiciaire (n° 1394). Seconde lecture. Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte amendé. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote. — Projet de loi modifiant la loi du 21 mai 1964 portant réorganisation de l'administration des bâtiments publics (n° 1413). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale.
- Réunion de la Commission de l'Education Physique.
- 14 juillet : 55<sup>e</sup> séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Projet de loi modifiant la loi du 21 mai 1964 portant réorganisation de l'administration des bâtiments publics (n° 1413). Continuation et fin de la discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal et dispense du second vote constitutionnel. — Lecture d'une proposition de loi. — Questions posées au Gouvernement. — Dépôt d'un rapport (CE-GEDEL) et d'un projet de loi. — Questions posées au Gouvernement (suite). Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission des Pétitions.
- 15 juillet : 56<sup>e</sup> séance publique. — Projet de loi portant habilitation pour le Grand-Duc de régler certaines matières (n° 1424). Rapport de la commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote des articles. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel.

## Mois de septembre

- 1<sup>er</sup> septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget.
- 2 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Sociales.
- 7 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 8 septembre : Réunion de la Commission de l'Education Physique.
- 9 septembre : Réunion de la Commission de l'Education Nationale.
- 10 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles.
- 11 septembre : Réunion de la Commission de la Santé Publique.
- 14 septembre : Réunion de la Commission Juridique. — Réunion du Bureau et de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Affaires Militaires.
- 15 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission de l'Education Physique. — Réunion de la Commission Agricole.
- 16 septembre : Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission de la Santé Publique.

- 17 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire.
- 18 septembre : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes.
- 22 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie.
- 23 septembre : Réunion de la Commission Agricole. — Réunion de la Commission de la Fonction Publique. — Réunion de la Commission des Travaux Publics et de l'Aménagement du Territoire.
- 24 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion du Bureau avec conférence de presse.
- 25 septembre : Réunion de la Commission de l'Economie Nationale et des Classes Moyennes. — Réunion de la Commission des Affaires Communales.
- 28 septembre : Réunion de la Commission de l'Education Nationale et des Affaires Culturelles. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères.
- 29 septembre : Réunion de la Commission des Finances et du Budget. — Réunion de la Commission des Transports et de l'Energie. — Réunion de la Commission Juridique.
- 30 septembre : Réunion de la Commission des Affaires Communales. — Réunion de la Commission des Affaires Militaires.

## Le Projet de Budget de l'Etat pour l'Exercice 1971

Le 16 juillet 1970, Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, a exposé devant la presse les grandes lignes du projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1971. Nous reproduisons ci-après le texte d'une note sur le budget en question qui avait été remise à cette occasion à la presse :

Les problèmes budgétaires sont souvent aussi ardues en période de fin de haute conjoncture qu'en temps normal, surtout dans une communauté nationale aussi éprise de progrès et de justice sociale que la nôtre. Nous l'avons éprouvé également cette année.

La haute conjoncture dure depuis le milieu de l'année 1968. L'accroissement du PNB a été en 1968-69 de 15%, en 1969-70 de 9%, mais pour 1970-71 nous prévoyons un recul de ces taux.

Toutefois au point de vue budgétaire nous subissons les séquelles avec le décalage habituel en cette matière.

La liquidité plus grande et la progression des bénéfices se répercutent sur l'ensemble de notre vie nationale.

Dans ces circonstances il incombe au Gouvernement

- 1) d'opérer les transferts de revenus nécessaires sur les secteurs qui ne profitent pas de l'augmentation de la production générale,
- 2) d'alimenter les crédits et les fonds qui favorisent le progrès scolaire, sanitaire et social du pays,
- 3) d'assainir la situation financière de telle façon que l'on puisse affronter avec confiance et avec une certaine sécurité les périodes de ralentissement économique.

Cette triple préoccupation domine le budget de 1971 qui à différents égards diffère de ses précédents :

1° Le Gouvernement a estimé, quelle que fût l'importance des charges qui lui incombent en ce moment, qu'il se devait en cette période de haute conjoncture de présenter un budget en équilibre global c. à d. qu'il fallait couvrir des dépenses ordinaires et extraordinaires par des recettes courantes sous réserve de contracter les emprunts de 900 millions prévus dans le budget pluriannuel. Cela nous oblige à couvrir également par les recettes ordinaires l'excédent de dépenses qui restait non couvert dans le budget pluriannuel en ce qui concerne l'exercice 1971.

2° Devant ces impératifs conformes à son programme le Gouvernement a décidé de donner un maximum de transparence et de réalisme aux évaluations, et du côté des recettes et du côté des dépenses. Ceci nous a amené à soumettre à une révision serrée tous les crédits et plus particulièrement les crédits non limitatifs. C'est ainsi que des crédits proposés par les départements ministériels ont été tantôt diminués tantôt majorés pour les porter à leur niveau réel.

3° Le Gouvernement ne pouvait ignorer l'évolution dans les secteurs particulièrement productifs de notre économie et il en résulte des accroissements de crédits et des mesures fiscales tendant à réaliser une certaine répartition des revenus. Ceci s'applique à la revalorisation des traitements des agents du secteur public, qui entraîne une majoration des crédits pour traitements de l'ordre de 6,5%. Dans un même ordre d'idées le Gouvernement a augmenté la dotation du Fonds National de Solidarité afin d'en relever les

prestations. (Augmentation du plafond de revenus de référence de 25%.)

Par ailleurs le Gouvernement a prévu les crédits permettant de majorer l'allocation familiale pour tous les secteurs à partir du 3<sup>e</sup> enfant en la portant de 667 francs à 830 francs (nombre indice 100, soit 1411 francs à l'indice 170).

4° La situation conjoncturelle et la réalisation des objectifs de politique financière et sociale définies ci-avant provoquent, par rapport aux prévisions budgétaires de l'année courante, un gonflement qui peut paraître à première vue assez élevé. Voici en effet les chiffres du budget pour 1971 :

Budget total: recettes 13 285 millions de francs  
 dépenses 13 270 millions de francs  
 Excédent : + 15 millions de francs

Progression des prévisions de recettes : 14,6% ;  
 Progression des prévisions de dépenses : 11,4%.

Voici à titre de renseignement, le détail suivant la distinction traditionnelle de budget ordinaire et extraordinaire :

	Recettes	Dépenses	Excédents
Budget ordinaire	12 050	11 765	+ 285
Budget extraordinaire	1 235	1 505	— 270
Budget total	13 285	13 270	+ 15

A première vue un taux de progression de 12% ne paraît pas cadrer avec les prévisions du budget pluriannuel. Je dois cependant faire remarquer que nous n'avons cessé de confronter les propositions effectives actuelles avec le budget pluriannuel. Mais le Gouvernement avait à tenir compte de développements spécifiques relatifs aux exercices 1970 et 1971.

Voici en effet comment s'explique le taux de progression prévu pour ce budget :

Taux de progression normal prévu par le budget pluriannuel 5,5% porté . . . . .	6%
Développements conjoncturels exceptionnels (nombre-indice et revalorisation estimés) . . . . .	5%
Développements structurels (aide accrue à l'investissement, expansion scolaire etc., estimées) . . . . .	1%

Je voudrais souligner qu'un grand nombre de départements ministériels et de services ont pu maintenir leurs dépenses en dessous d'un taux d'accroissement de 12%, ce qui, étant donné l'importance prise par les accroissements de prix et de salaires, correspond à des compressions de dépenses effectives. Les sections qui sont en progression marquée par rapport à l'année dernière, sont celles que dominent les préoccupations essentielles de notre politique actuelle et les aspirations profondes de notre population. Je signale en particulier les sections qui dépassent le taux d'accroissement moyen :

#### Education Nationale

(différenciation de l'enseignement, création de nouveaux types d'écoles, constructions scolaires);

#### Famille et Solidarité Sociale

(relèvement des allocations familiales, majoration de la dotation du Fonds National de Solidarité, aide sociale en faveur des immigrants);

#### Economie Nationale et Classes Moyennes

(Aide aux nouvelles industries).

Nous avons pu maintenir l'accroissement du service financier et la dette légèrement en-dessous de 10%. En ce qui concerne la dette publique, nous suivons à la lettre la ligne tracée par le programme financier pluriannuel.

Une partie de la progression importante s'explique par l'évolution du nombre indice du coût de la vie. Toutefois, comme pour le dernier exercice, le Gouvernement limitera très sévèrement les nouveaux engagements.

5° Un réaménagement et un assainissement fondamental de notre situation financière ne pourra se faire sans diverses mesures fiscales. Aussi le Gouvernement envisage-t-il de proposer à la Chambre les mesures suivantes :

a) A titre exceptionnel et unique, nous proposons une surtaxe sur les bénéficiaires de conjoncture réalisés en 1970 par les sociétés de capital, selon une formule qui avait déjà servie au début des années 50. L'affectation du produit de cet impôt se fera de telle façon qu'il couvrira une partie des dotations des fonds scolaire et sanitaire ainsi que du fonds de crise.

b) Dans le cadre d'un rapprochement des taux des accises dans les trois pays du Benelux, nous voulons réaliser une première étape par la majoration du droit d'accise sur certaines variétés de fuel. Nous concevons le supplément de taxe comme provisoire et comme correspondant à un prélèvement de conjoncture.

c) Normalement les taux réduits de la TVA fixés dans le programme de stabilisation seront supprimés automatiquement à la fin de l'année. Nous avons décidé de maintenir les taux réduits de 2% sur certains produits de première nécessité: viande et charcuterie, pain, produits pharmaceutiques.

Par contre il est proposé de relever les taux de la TVA pour nous rapprocher de nos partenaires : 10% et 5%.

Les prestations hôtelières seront définitivement fixées au taux réduit de 5%, donc inférieur au taux réduit de 6% en Belgique.

Un allègement fiscal est prévu, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, en faveur des créditeurs par un nouvel aménagement de l'abattement de vieillesse. Cela s'applique notamment aussi aux cas où les deux époux touchent une pension.

\*

Le 1<sup>er</sup> septembre 1970, le Ministre des Finances a déposé le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1971 à la Chambre des Députés en vertu de l'autorisation conférée par Son Altesse Royale le Grand-Duc par un arrêté du 8 août 1970.

Le dépôt du projet de budget de l'Etat a été fait entre les mains du Président de la Chambre des Dé-



putés, Monsieur Pierre Grégoire, en présence des membres du bureau de la Chambre, de la Commission des Finances et du Budget ainsi que des représentants de la presse.

Le Ministre des Finances, Monsieur Pierre Werner, a donné à cette occasion des précisions supplémentaires à la presse sur le projet de budget de l'Etat pour 1971. Voici le texte d'une note publiée à l'occasion du dépôt du projet de budget à la Chambre des Députés :

Le 1<sup>er</sup> septembre 1970, le Ministre des Finances a déposé le projet de budget de 1971 à la Chambre des Députés en vertu de l'autorisation conférée par S.A.R. le Grand-Duc par arrêté daté du 8 août 1970. Le Parlement et le Gouvernement ont l'intention de soumettre la loi budgétaire de 1971 au vote définitif avant le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Les tableaux budgétaires sont précédés d'un exposé introductif, que le Gouvernement a voulu aussi étoffé et précis que possible, afin de susciter une compréhension approfondie des données économiques et financières, sur lesquelles se base un budget qui dégage d'importants aspects nouveaux. L'exposé comporte à la fois une analyse rétrospective de l'évolution depuis 1969 et une supputation raisonnée des perspectives pour 1971. Un commentaire des propositions de recettes et de dépenses par département ministériel

permet au lecteur de se rendre compte des centres de gravité du programme proposé et de leur incidence financière.

Le volume I sera complété par deux autres volumes, dont l'un comprend les traditionnelles statistiques budgétaires et divers exposés, alors que l'autre constituera le programme budgétaire pluriannuel portant sur les années 1971 à 1976. La Chambre est saisie d'ores et déjà du rapport gouvernemental sur l'évolution économique, financière et sociale ainsi que de l'avis du Conseil économique et social y relatif.

Le budget de 1971 comporte des recettes de l'ordre de 13 289 millions de francs et des dépenses se montant à 13 274 millions de francs. L'équilibre global est donc réalisé avec un excédent favorable modique de 15 millions, alors que les prévisions de 1970 laissaient un déficit global de 318,7 millions.

Les recettes font état de produits d'emprunts à concurrence de 900 millions de francs. Ce chiffre correspond aux prévisions du programme pluriannuel publié il y a un an et se tient dans les limites qui permettent de maintenir le service financier de la dette publique à l'intérieur des normes fixées au dit programme pluriannuel.

Par rapport au compte provisoire de 1969 et au budget voté de 1970, le projet de budget de 1971 se présente comme suit :

	Compte provisoire 1969	Budget voté 1970	Projet de budget 1971
<b>Budget ordinaire</b>			
Recettes . . . . .	11 202,8	10 576,4	12 051,1
Dépenses . . . . .	10 065,8	10 481,3	11 767,0
Excédents . . . . .	+ 1 136,0	+ 95,1	+ 284,1
<b>Budget extraordinaire</b>			
Recettes . . . . .	746,7	1 016,1	1 238,1
Dépenses . . . . .	1 595,7	1 429,9	1 506,7
Excédents . . . . .	— 849,0	— 413,8	— 268,6
<b>Budget total</b>			
Recettes . . . . .	11 948,5	11 592,5	13 289,2
Dépenses . . . . .	11 661,5	11 911,2	13 273,7
Excédents . . . . .	+ 287,0	— 318,7	+ 15,5

La loi budgétaire comporte un certain nombre d'innovations, dont il sera question plus loin.

Le volume et le détail du budget de 1971 sont déterminés par un certain nombre de données exceptionnelles, dont les principales sont les effets financiers et économiques de la haute conjoncture qui caractérise les années 1969 et 1970. Selon le schéma classique cette haute conjoncture se traduit dans le budget seulement au moment où elle a déjà dépassé son point culminant. L'évolution des deux dernières années n'a pas seulement des conséquences directes par la hausse des prix, dont l'Etat subit les conséquences notamment dans le secteur de la construction. Mais les pouvoirs publics ne sauraient perdre de vue à cette occasion leur devoir d'assurer une évolution équi-

librée des revenus dans les différents secteurs. Tout en tenant compte dans une certaine mesure de l'exigence formulée par les experts économiques, selon laquelle il faut modérer les dépenses de consommation en période de surchauffe, le Gouvernement a estimé ne pas pouvoir se soustraire à son devoir de répartition des revenus et propose dans ce budget un certain nombre de mesures dans le domaine des revenus pour tenir compte de l'évolution exceptionnelle, à savoir :

1° Conformément à notre programme nous majorons l'allocation familiale pour tous les secteurs à partir du troisième enfant en la portant à 1411 francs à l'indice 170 (dépense budgétaire : 60 millions).



2° Conformément à la ligne qu'il s'est tracée pour aboutir à une politique salariale d'ensemble, le Gouvernement a procédé au début de l'année 1970 à une comparaison des rémunérations du secteur public et du secteur privé. Bien qu'il ait été difficile de dégager des données chiffrées absolument incontestables, les recherches menées dans différentes directions ont quand même fourni un faisceau d'indices concordants qui ont permis de conclure que — en dépit de l'ajustement opéré en 1969 — les rémunérations du secteur public ont été dépassées par celles du secteur privé à la suite de l'expansion conjoncturelle des dernières années. Aussi, afin d'éviter l'accumulation de retards nécessitant des efforts trop substantiels à l'avenir, le Gouvernement a-t-il décidé de procéder à une opération de rattrapage, s'inscrivant dans le cadre des possibilités budgétaires. Par rapport à la marge globale d'évolution des dépenses de personnel prévue par le programme pluriannuel 1970-1975, cette mesure dictée par les changements imprévisibles dans les conditions économiques et sociales a entraîné, en comparaison du niveau de référence des dépenses, un relèvement des charges afférentes (personnel de l'Etat, des communes, de la sécurité sociale et des chemins de fer) pouvant être évalué à plus de 300 millions.

3° La dotation du Fonds National de Solidarité a été majorée de 20 millions pour permettre un nouveau relèvement des prestations de cet organisme.

Corrélativement un allègement fiscal est proposé en faveur des créditeurs par le relèvement de l'abattement de retraite.

4° Parmi les mesures découlant de la situation conjoncturelle, citons encore la surtaxe conjoncturelle exceptionnelle sur les revenus des collectivités. Il s'agit d'une disposition fiscale prise en considération d'une situation unique qui justifie que nous épongions pour le seul exercice 1970 une partie des bénéfices extraordinaires de conjoncture. Elle ne saurait porter préjudice à la politique d'expansion économique alors qu'elle ne frappe que des bénéfices exceptionnels réalisés effectivement et que tous les encouragements à l'investissement prévus par nos lois et règlements sont maintenus en vigueur. Le produit de cette taxe alimentera les fonds d'investissements scolaires et sanitaires, ainsi que le fonds de crise.

D'autres facteurs qui, en dehors de la conjoncture, déterminent le visage du budget de 1971 sont les suivants :

1° Diverses sections du budget sont en expansion extraordinaire du fait des exigences impérieuses de notre vie nationale dans le domaine économique (aide aux nouvelles industries), de l'Éducation nationale (différenciation de l'enseignement, création de nouveaux types d'écoles, transport des élèves, constructions scolaires), de la politique familiale et sociale. Les participations des communes aux impôts les plus productifs de l'Etat déterminent un fort accroissement des transferts aux communes.

2° Ayant décidé de conférer un maximum de transparence aux évaluations budgétaires, aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses, le ministère

des Finances a procédé à une révision serrée des crédits, plus particulièrement de certains crédits non limitatifs, afin de les porter à un niveau réaliste. Cette action explique la progression exceptionnelle de certains crédits.

3° Le Gouvernement avait à tenir compte également des décisions prises par les Communautés Européennes concernant les ressources propres des Communautés. Les transformations que notre budget subit de ce chef sont exposées dans l'introduction.

\* \*

Ces facteurs combinés déterminent, malgré de fortes compressions dans certaines autres sections budgétaires, un accroissement de 11,4% par rapport aux prévisions de dépenses de l'exercice 1970. Ce pourcentage est supérieur à la moyenne annuelle de progression dans le cadre du plan sexennal, que nous estimons actuellement à 6%. Effectivement nous n'avons cessé, au cours de l'élaboration du budget, de confronter les propositions des ministères avec les prévisions du budget pluriannuel, qui a fourni la norme pour de nombreuses décisions. Des développements conjoncturels et leurs conséquences ainsi que la révision des crédits sous-évalués déterminent la progression exceptionnelle de cette année.

La loi budgétaire a pris une certaine extension cette année.

Comme disposition d'ordre fiscal signalons :

1° L'article 7 prévoit des dispositions spéciales pour l'année 1971 en ce qui concerne l'application de la TVA. Normalement, et à défaut de toute autre disposition expresse, la TVA aurait dû s'appliquer à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1971 avec les taux prévus dans la loi de base c.-à-d. 8% et 4% ce qui impliquerait la suppression des taux réduits de 2%. Ce n'est qu'à cette condition que le produit de la TVA aurait approché le rendement de l'ancien impôt sur le chiffre d'affaire. Les impératifs de la politique des prix ont cependant paru suffisants au Gouvernement pour qu'il propose pour l'année 1971, toujours à titre transitoire, le maintien des taux réduits dans le cadre du plan de stabilisation pour un certain nombre d'articles de large consommation et particulièrement sensibles (produits de viande et de boulangerie ainsi que de produits pharmaceutiques). Comme il fallait quand même trouver une contrepartie de recettes tenant compte du déchet important résultant d'un taux anormalement bas de 2% et qui soulève d'ailleurs des objections d'ordre technique, et comme les besoins budgétaires se sont révélés plutôt accrus que diminués, le Gouvernement a été amené à proposer d'ores et déjà de porter le taux normal et le taux réduit à resp. 10% et 5% pour les autres prestations. En même temps les prestations touristiques sont imposées au taux de 5%, ce taux qui reste inférieur aux taux de nos partenaires du Benelux. D'une façon générale notre régime de la TVA reste à un niveau largement inférieur à celui des taxes correspondantes en vigueur chez nos partenaires des Communautés Européennes et au-delà chez la plupart des pays évolués.

Le Gouvernement prouve ainsi qu'il prend les égards nécessaires à l'évolution des prix dans la me-

sure où ses moyens le permettent. L'effet des taxes fiscales proposées devrait être fort limité, quand on le compare à l'effet d'autres facteurs externes et internes qui agissent depuis quelque temps déjà sur les prix luxembourgeois.

2° La proposition de majorer la taxe sur certaines espèces de carburants liquides (fuel, gasoil) autres que pour les véhicules est motivée d'une part par des nécessités d'équilibre budgétaire, d'autre part par les perspectives sur le plan Benelux qui nous oblige à rapprocher nos droits d'accises à ceux de nos partenaires avec les ménagements et les délais nécessaires.

3° Pour ce qui est de l'impôt sur le revenu, l'abattement de retraite en faveur des pensionnés est porté de 6000 à 9000 fr. Les limites d'attribution en sont également relevées sensiblement. Par cet allègement le Gouvernement a voulu tenir compte du fait que les pensionnés profitent à un degré moindre de certains accroissements conjoncturels de revenus.

4° Un autre article de la loi budgétaire régleme la surtaxe conjoncturelle sur les bénéfiques des sociétés de capitaux. Ces mesures s'inspirent de celles prises au début des années 50 à propos d'une situation comparable (loi du 27 novembre 1952 portant majoration de certains impôts directs). La surtaxe est de 5% par rapport à la base d'assiette de l'impôt. Elle concerne la partie de revenu imposable supérieur à 10 millions de francs.

\* \*

L'article 12 de la loi budgétaire reproduit pour 1971 les importantes restrictions apportées par la dernière loi budgétaire au recrutement des fonctionnaires et autres agents de l'Etat, afin de tenir les effectifs en ligne avec les possibilités budgétaires et d'assurer un travail rationnel.

\* \*

Signalons encore l'article 18 de la loi budgétaire qui apporte une innovation intéressante qui touche à notre patrimoine culturel :

Par application des articles 109, n° 3 de la loi du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, les contribuables peuvent dans la déclaration de leurs revenus, déclarer comme dépenses spéciales déductibles du total des revenus nets, les dons en espèces faits au cours de l'année d'imposition aux bénéficiaires énumérés à l'article 112 de la loi précitée. Parmi ces bénéficiaires figurent les musées de l'Etat et la bibliothèque nationale. Comme ces deux institutions n'ont pas de personnalité juridique distincte

de celle de l'Etat et ne peuvent donc faire des recettes pour leur propre compte, le gouvernement se propose de recueillir les dons par l'intermédiaire de trois fonds spéciaux liés à un de ces instituts et qui seront gérés selon l'article 45 de la loi du 27 juillet 1936 concernant la comptabilité de l'Etat, à savoir : pour les dons au profit des musées de l'Etat :

- un fonds pour l'acquisition, la restauration et la reconstruction des monuments historiques ;
- un fonds pour l'acquisition d'œuvres d'art pour le financement de fouilles archéologiques et pour l'équipement scientifique des musées de l'Etat ; pour les dons au profit de la bibliothèque nationale :
- un fonds de la bibliothèque nationale pour acquisitions nouvelles.

Les dons recueillis sur des comptes chèques postaux à ouvrir pour compte de chacun de ces fonds seront affectés à des objectifs rentrant dans les attributions de l'institution à laquelle les fonds seront attachés.

#### *Conclusion :*

Le Budget de 1971 a de multiples aspects. Il tient compte aussi bien d'impératifs sociaux que d'impératifs économiques. Il entend consolider l'assainissement financier qui a été favorisé par le développement conjoncturel, mais qui doit rester une préoccupation permanente des autorités responsables. Il ne perd pas de vue la nécessité de l'affectation rationnelle des plus-values de recettes conjoncturelles dans l'intérêt exclusif de l'équilibre des finances à moyen terme et du financement des investissements publics indispensables. Le budget pluriannuel permettra de définir les vues et les réalisations du Gouvernement à ce sujet.

Le Gouvernement soumet ces propositions à la Chambre des Députés. Il exprime sa satisfaction que les nouvelles procédures proposées par le bureau de la Chambre faciliteront le dialogue avec le Parlement. Il entend y apporter son entière bonne volonté, alors que la complexité des données et la nécessaire dépendance des facteurs de dépenses et de recettes exigent une connaissance approfondie de la politique financière dans son ensemble. La discussion budgétaire doit définir les fins à réaliser. Les voies et moyens pour y parvenir doivent être envisagés avec la circonspection nécessaire en ce qui concerne la charge fiscale globale, mais dans ces limites avec réalisme et esprit de suite. Le Gouvernement estime avoir agi dans ce sens.

# Rétrospective sur l'évolution économique, financière et monétaire du Grand-Duché de Luxembourg en 1969

La Caisse d'Épargne de l'État à Luxembourg a publié au mois de juillet 1970 ses rapports et bilans concernant l'exercice 1969.

Nous reproduisons ci-après un extrait de ces rapports traitant plus particulièrement de l'évolution économique, financière et monétaire du Grand-Duché en 1969.

La vive reprise de la conjoncture que l'on pouvait observer au Luxembourg vers la fin de 1968 s'est poursuivie avec une grande vigueur en 1969.

En effet, bien que les premiers signes d'un ralentissement de la production se soient manifestés à partir du second semestre 1969, le taux de croissance économique en termes réels a été le meilleur que le Luxembourg ait enregistré depuis 1964.

On admet que le P.N.B. en volume pourrait en 1969 avoir augmenté d'environ 7% contre 4% en 1968. L'accroissement de la production industrielle est estimé à 12% contre 6% en 1968.

Le développement extraordinaire des exportations résulte en premier lieu d'une demande particulièrement vive de produits sidérurgiques.

Ce sont ensuite les ventes d'énergie électrique et de produits des industries nouvelles qui ont le plus contribué à l'accroissement important des exportations.

Les exportations totales de biens et de services aux prix courants devraient avoir atteint un taux d'expansion nettement supérieur à celui de l'année précédente.

L'expansion de la demande intérieure a été renforcée par l'extension des programmes d'investissement de l'industrie.

Les impulsions émanant de la consommation publique et privée sont restées très prononcées en 1969. Les dépenses de consommation des ménages se sont de nouveau accrues. Des hausses de salaires ont été accordées de même que le niveau du salaire minimum a été relevé.

Les augmentations de salaires dues à l'échelle mobile se sont élevées à 3,12% par suite du déclenchement de deux tranches de 2,5 points, la première à l'échéance du 1. 3. 1969 et la seconde à la date du 1. 12. 1969.

## Sidérurgie

En 1969, les usines luxembourgeoises ont produit 5,521 millions de tonnes d'acier brut contre 4,864 millions de tonnes en 1968 lorsque le Grand-Duché rangeait au 16<sup>e</sup> rang dans la liste des producteurs d'acier sur le plan mondial.

L'augmentation pour 1969 est de 14,2%, tandis qu'elle s'établit à 10,1% pour l'Allemagne, 10,3% pour la France, 10,9% pour la Belgique et 27,2% pour les Pays-Bas.

Il est acquis que l'avenir appartient un peu partout dans le monde à l'acier L.D., qui est un produit

d'une qualité améliorée. Il s'agit d'un acier élaboré par une technique de soufflage à l'oxygène pur. La plupart des pays ont modernisé leur équipement pour suivre l'évolution en cours.

L'Arbed a adapté son installation dans le bassin d'Esch en conséquence et, actuellement, le Luxembourg représente 0,9% des capacités mondiales de production d'acier L. D. en intervenant pour 2 280 000 net tons (1 net ton = 907,2 kg).

A titre de comparaison, la production du Japon est de 78 millions de net tons, celle des États-Unis de 65 millions et celle de l'Allemagne fédérale de 28,5 millions de net tons d'acier L. D.

La sidérurgie occupe quelque 25 000 personnes et verse annuellement environ 6 milliards en salaires et traitements.

Dans le total de nos exportations de biens estimé à 30 milliards de francs, la part de la sidérurgie représente à peu près 65%.

Le chiffre d'affaires des deux sociétés sidérurgiques luxembourgeoises avoisine les 25 milliards.

Après une période caractérisée par une situation de dépression générale des prix, la sidérurgie a connu vers la fin de 1968 un redressement qui s'est amplifié en 1969. L'effondrement des prix en 1966, 1967 et 1968 était attribué un peu hâtivement à une crise structurelle générale de la sidérurgie européenne. Or, il apparaît aujourd'hui que la dépression dans le domaine sidérurgique allait de pair avec le recul global de l'économie communautaire et qu'elle n'en était que de la conséquence logique.

Il faut noter que l'acier, en tant que matériau de base d'un nombre toujours croissant de biens durables de grande consommation autant que de biens traditionnels de production, suit de plus en plus près la courbe ascendante de l'activité économique. Il n'est donc pas étonnant qu'en 1969, à un moment où l'économie communautaire et d'une manière particulière en Allemagne Fédérale, accuse une tendance extrêmement expansionniste, la sidérurgie retrouve une activité productrice et commerciale qu'elle n'a plus connue depuis des années.

Il s'y ajoute le fait pour notre sidérurgie qu'en l'absence d'un marché intérieur la marche générale des affaires est entièrement tributaire de l'évolution de la demande sur les marchés d'exportation.

En réalité, la prospérité de la sidérurgie luxembourgeoise dépend à concurrence de plus de 95% de la situation des marchés communautaires et mondiaux, étant entendu que près de 70% du total des



expéditions sont effectués vers les pays du Marché Commun. Il convient de souligner que l'augmentation spectaculaire des commandes enregistrées en 1969 est due essentiellement à l'accroissement de la demande à l'intérieur même du Marché Commun, car les ventes de produits laminés réalisées sur les marchés à la grande exportation sont en régression.

Il est évident que le taux d'utilisation des capacités de production de nos usines est exceptionnellement élevé dans les conditions données et cette situation explique aisément les efforts multipliés de la sidérurgie luxembourgeoise en vue de la rationalisation et de la modernisation de son appareil de production.

Durant la période 1946-1967, les investissements de l'Arbed (y compris l'ancienne société Hadir) se sont élevés à un chiffre total de 30,2 milliards de francs. Ce rythme de dépenses sera maintenu et même dépassé pendant la période 1969-1973 au cours de laquelle l'Arbed à elle seule se propose d'investir la somme de 8 milliards de francs.

Pour 1970, le programme d'investissement prévoit des dépenses de l'ordre de 3 milliards de francs.

En fin de compte, l'objectif de la sidérurgie vise beaucoup moins l'accroissement des capacités de production que la modernisation de l'outil existant afin de garantir le haut niveau de technicité qui est une des conditions principales de la rentabilité des usines.

#### *Nouvelles industries*

Alors que durant la période d'après-guerre jusqu'à 1960, l'expansion industrielle de notre pays souffrait du manque de capitaux et que l'absence d'une politique coordonnée sur le plan national n'incitait pas à l'investissement, la loi-cadre économique, votée depuis lors, a été un stimulant non négligeable.

Entre 1960 et 1967, notre industrie moyenne s'est enrichie de 42 unités de production ayant apporté la diversification industrielle souhaitée par notre pays.

Le gouvernement a depuis lancé une nouvelle campagne d'industrialisation du pays, couronnée de succès.

Citons parmi les nouvelles entreprises qui viennent de décider leur implantation dans le pays, notamment General Motors, qui établira à Bascharage une usine qui à plus long terme pourrait occuper quelque 1000 personnes.

Pour mieux faire ressortir l'importance qu'ont déjà prise les entreprises moyennes nouvellement installées, il y a lieu de préciser que le capital social de ces sociétés s'élève approximativement à 4 milliards ce qui représente à l'échelle de notre pays (environ 50 milliards pour toutes les sociétés commerciales) un investissement fort appréciable.

Parmi les 55 000 personnes occupées dans l'industrie, la sidérurgie et les mines emploient 25 000 alors que 30 000 reviennent à l'ensemble des autres secteurs. Dans cet effectif de 30 000 salariés, les nouvelles industries interviennent pour quelque 15% et ont ainsi créé environ 4500 nouveaux postes de travail.

Si ces industries sont réparties à travers tout le pays, on note cependant une implantation plus pou-

sée dans les cantons où le besoin de conversion se faisait le plus sentir, à savoir les cantons de Wiltz, Capellen, Diekirch et Luxembourg.

L'évolution favorable quant aux résultats acquis jusqu'à présent par ces entreprises contribuera forcément à stimuler la propension à investir.

Le développement industriel a du reste été tel qu'il a été jugé indispensable de prévoir pour l'avenir un plan d'aménagement du territoire bien coordonné, fixant les zones industrielles en considération des données géographiques, démographiques, économiques et sociales du pays.

Les autorités sont également bien conscientes du fait qu'il faudra dans le même but rechercher une coordination de nos infrastructures de transports et d'énergie avec celles des régions limitrophes.

#### *Energie*

L'éclosion d'activités nouvelles se fonde sur une infrastructure développée en énergie, en communications routières ou ferroviaires, en logements et en centres de formation professionnelle.

A l'égard de l'énergie, les firmes nouvellement établies et celles qui sont susceptibles d'investir des capitaux dans notre pays exigent avant tout un approvisionnement certain et à bon marché en électricité, en eau et en gaz naturel.

En ce qui concerne l'électricité, dont la consommation double tous les 8 à 10 ans, la nécessité d'un approvisionnement quantitatif et qualitatif est évidente. Avec 50-55 centimes par kWh, nos prix de l'énergie dépassent pourtant le prix idéal qui se situe à environ 40 centimes.

Le ravitaillement du pays en eau de toute première qualité pour les besoins domestiques et industriels ne pose plus de problèmes depuis l'entrée en production progressive de l'usine d'eau du barrage d'Esch-sur-Sûre.

Il est naturellement évident que la rentabilité de cette usine dépendra de la quantité d'eau consommée et qu'une extension du réseau SEBES est donc souhaitable.

La question de l'approvisionnement de notre pays en gaz naturel est à l'étude et une solution satisfaisante semble être trouvée avec Gaz de France.

Le raccordement au gaz naturel, meilleur marché que notre gaz de ville, comportera cependant des dépenses assez considérables du fait que les brûleurs et appareils devront être adaptés à ce gaz.

Un approvisionnement en gaz hollandais d'une partie au moins du pays pourrait pour le surplus entrer en ligne de compte.

Les besoins en électricité doublent pratiquement chaque décennie et nous aurons atteint les limites de notre potentiel actuel à peu près dans les années 1973-1974. D'ici là nous devons avoir songé à la construction de nouvelles capacités géantes, soit classiques, soit atomiques parce que notre pays aura à mettre à la disposition des investisseurs potentiels, tout comme des industries établies, l'énergie à un prix compétitif.



A vrai dire, nous sommes encore loin des prix avantageux qui sont réservés aux industriels dans d'autres pays et régions comme par exemple dans la Ruhr.

### *Activités bancaires*

S'inscrivant dans l'évolution qui s'est manifestée depuis quelques années, l'activité bancaire a fait l'objet d'une extension intéressante au cours de l'année 1969.

Cette année encore, plusieurs banques étrangères, attirées par la réputation de notre place financière, ont établi une filiale à Luxembourg de telle façon que le nombre total des instituts bancaires et des établissements de crédit s'élève fin 1969 à 33.

Le nombre de personnes employées dans ce secteur, qui était seulement de 900 en 1955, est passé à 3300 en 1969.

Sur le plan des opérations internationales notre place financière a joué un rôle de plus en plus important comme intermédiaire dans le marché international des capitaux.

Les grandes banques et la Caisse d'Épargne de l'État ne se sont d'ailleurs pas arrêtées d'offrir leurs services pour le lancement de fonds communs de placement dont les certificats d'action ou de parts ont été le plus souvent admis à la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg.

L'expansion des émissions en euro-dollars et en unités de compte ont de plus fourni aux banques l'occasion de figurer, tout comme les années précédentes dans les syndicats de garantie et de souscription à côté des grandes banques du monde.

Relevons enfin qu'en septembre 1969 la Banque Générale du Luxembourg a pu fêter le cinquantième de son existence. Le nouveau bâtiment, moderne et fonctionnel, qu'elle vient de se donner reflète bien l'expansion excellente de cet établissement qui continue à jouer un rôle de premier plan dans l'industrialisation de notre pays.

### *Bourse*

Le volume global des opérations traitées en Bourse de Luxembourg s'est accru en 1969 d'environ 13% en comparaison avec l'année antérieure.

Cette évolution s'explique, d'une part, par la nouvelle admission à la Cote de plus de 100 valeurs et, d'autre part, par l'adoption d'un nouveau système de cotation en ce qui concerne les obligations étrangères dont les cours sont dorénavant établis sur base des monnaies dans lesquelles elles sont libellées. Il s'est avéré que cette dernière mesure a eu pour effet de stimuler le nombre de transactions dans cette catégorie de titres.

Au cours de l'année 1969, c'est avant tout la rubrique des fonds communs de placement de type ouvert et fermé qui a retenu l'attention des émetteurs. Le nombre total des fonds inscrits à la cote s'élève au 31 décembre 1969 à 87 (+ 37). De même, les emprunts d'obligations convertibles en actions qui figurent à la cote sont au nombre d'une centaine (+ 31).

Au total, la nouvelle présentation de la Cote Officielle de Luxembourg réunit sur 8 pages les cours d'environ 560 valeurs. Il est vrai que l'augmentation très rapide des cotations est due en grande partie à la réglementation extrêmement souple de notre Bourse en matière d'admission de valeurs.

Pour ce qui est de l'orientation des cours à la Bourse, il faut dire que l'irrégularité a prévalu dans l'ensemble.

Sur le plan des actions et parts, seuls les titres de la métallurgie ont gagné du terrain, les valeurs de l'industrie électrique et du secteur bancaire ayant légèrement fléchi.

Dans le compartiment des valeurs à revenu variable, tous les Fonds d'État, y compris le dernier emprunt d'État émis en 1969 à 6,5%, ont coté régulièrement au-dessous du pair. Le marché des obligations internationales a enregistré un repli sensible.

En dépit de la hausse extraordinaire du loyer de l'argent en 1969, l'activité du marché international des capitaux est restée intense. Le montant total des nouvelles émissions a atteint \$ U. S. 2 665 millions, soit à peine 13% de moins qu'en 1968. Il convient de rendre attentif à la place importante prise par les émissions convertibles de sociétés européennes et japonaises.

D'autre part, la spéculation en vue d'une réévaluation du DM a permis l'émission, à des conditions favorables, de nombreux emprunts exprimés en DM dont le montant est passé de \$ U. S. 633 millions à \$ U. S. 1 052 millions, soit 40% du total.

### *Finances publiques*

Les recettes totales du projet de budget 1970 se montent à 11 519 millions de francs et les dépenses ordinaires et extraordinaires atteignent 11 900 millions de francs. Le budget accuse au total un déficit de 381 millions.

L'accroissement du budget extraordinaire par rapport à celui de 1969 ressort à 11,3%. Le financement des dépenses extraordinaires se fera par l'émission d'un emprunt d'un montant global d'un milliard de francs.

L'inspection générale des Finances a été créée par la loi du 10 mars 1969. Son but est de contrôler les dépenses et de faire des propositions de coordination en vue de l'établissement de projets de programmation des investissements de l'État à arrêter par le Conseil de gouvernement.

Le Gouvernement vient par ailleurs de publier son premier programme pluriannuel des finances publiques pour les exercices 1970-75. Ce programme, qui table sur un taux de croissance annuelle de 3,5%, est à considérer comme un premier essai et n'a qu'un caractère indicatif. Il est susceptible d'être adapté et modifié régulièrement à l'occasion de l'élaboration du projet de budget suivant pour tenir compte des résultats acquis et des nouvelles options.

Lors des débats budgétaires à la Chambre des Députés, le Ministre des Travaux publics a soumis à l'Assemblée un programme de constructions routières nécessitant un investissement de plus de 2 milliards

de francs. Ce programme d'urgence prévoit, au cours de la période de 1970-75, l'aménagement des routes existantes, le contournement de la capitale et le raccordement de notre réseau routier actuel aux grandes voies internationales aboutissant à notre frontière en 1975.

Le programme sera financé moyennant les ressources indiquées dans le budget indicatif pluriannuel ainsi que par les disponibilités de l'actuel Fonds des routes de l'ordre de 180 millions de francs.

De nouveaux chantiers devraient être ouverts en 1971.

### *Prix*

La hausse des prix à la consommation de l'ordre de 3% en 1969 ne peut être qualifiée d'excessive.

Depuis 1948, nous avons subi une hausse annuelle des prix variant en moyenne entre 2,5% et 3%. La hausse n'est pas la même pour les articles d'origine luxembourgeoise que pour les articles importés.

On sait également combien la réévaluation du DM a aggravé notre situation, car 34% des produits consommés au Grand-Duché proviennent de l'Allemagne.

Quelle sera l'évolution des prix en 1970 ? Dans tous les pays, hormis le Luxembourg, la hausse a été plus forte en 1969 que l'année antérieure.

La dévaluation française et en particulier la réévaluation du DM ont eu une influence défavorable sur les prix à la consommation.

Outre cela, la taxe sur la valeur ajoutée a été mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 1970 conformément à la directive C.E.E.

Il faut espérer que l'introduction puisse être réalisée sans déclencher des perturbations trop importantes dans l'évolution des prix. La hausse résultant de l'effet mécanique de la TVA ne devrait pas dépasser le taux de 2,5%, eu égard aux taux modérés de respectivement 4% et 8% fixés provisoirement par le législateur pour l'application de ladite taxe.

Le Gouvernement, pour éviter un dérapage des prix en présence d'une certaine surchauffe économique, a présenté un plan de stabilisation qui devra favoriser le retour à un meilleur équilibre entre la production et la consommation, entre l'offre et la demande.

Ce plan est appelé à permettre au Gouvernement d'agir sur les coûts — sur l'échelle mobile et le crédit.

Néanmoins la hausse inévitable des prix due à la fois à l'application de la TVA et au renchérissement d'un bon nombre d'articles importés en raison de l'augmentation des prix mondiaux provoquera avec certitude le déclenchement de nouvelles tranches indiciaires en 1970.

## L'Évolution, la Politique et les Perspectives du Luxembourg

### Le Grand-Duché vu par l'O. C. D. E.

Dans sa série d'études économiques, l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E.) a publié au mois de juin 1970 une étude sur la situation économique et financière de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise (U.E.B.L.).

Nous reproduisons ci-après le chapitre consacré à l'évolution, la politique et les perspectives économiques du Grand-Duché :

Après trois années de ralentissement considérable de l'activité, l'économie luxembourgeoise a amorcé une reprise à la fin de 1967, sous l'effet d'un vigoureux redressement de la demande étrangère de produits sidérurgiques. Favorisée par des réductions d'impôts, la consommation privée s'est relevée l'année suivante, en même temps que les dépenses publiques d'équipement augmentaient fortement. Toutefois la reprise de l'investissement fixe des entreprises n'est

devenue manifeste que dans le courant de l'an dernier. La production industrielle s'accroissant à une cadence annuelle de plus d'un dixième, tant en 1968 qu'en 1969, la marge de capacités inemployées a été rapidement résorbée. Combinée à l'essor des bénéfices des entreprises et aux perspectives très favorables de la demande, cette reprise a provoqué une augmentation exceptionnellement forte de l'investissement fixe dans l'industrie sidérurgique et dans les

industries de création récente. Les investissements directs étrangers ont également contribué à la fermeté de la conjoncture. La construction résidentielle a aussi marqué une reprise, mais l'activité du bâtiment est restée à un niveau sensiblement inférieur à celui qu'elle avait atteint en 1964-1966, en grande partie

sans doute à cause de la pénurie de main-d'œuvre. Après avoir été considérablement accrues en 1968 afin d'appuyer la reprise, les dépenses d'investissement du secteur public sont restées pratiquement stables l'an dernier.

### Production et dépense

	1968 Milliards de FL	1967 1968 1969 1970 (Prévisions officielles)			
		Pourcentage de variation en volume			
Consommation privée . . . . .	23,2	—	4,3	5,0	7,5
Consommation publique . . . . .	4,5	3,6	3,1	2,1	1,5
Investissement fixe brut . . . . .	9,5	-9,3	3,2	16,0	17,3
Demande intérieure finale . . . . .	37,2	-2,0	3,9	7,5	9,5
Variation des stocks <sup>1</sup> . . . . .	-0,2	-0,3	-0,7	0,3	—
Balance extérieure, y compris les revenus de facteurs <sup>1</sup> . . . . .	0,9	2,5	0,8	-0,8	-5,2
Exportations . . . . .	30,8	-1,5	10,2	13,0	6,0
Importations . . . . .	29,9	-4,5	9,4	14,5	12,7
PNB aux prix du marché . . . . .	37,9	0,2	4,0	7,0	4,0

<sup>1</sup> Les variations des stocks et de la balance extérieure sont exprimées en pourcentage du PNB de la période précédente.

Source : Bulletin du STATEC, Ministère de l'Économie Nationale.

L'expansion rapide de l'activité économique a arrêté le fléchissement des effectifs employés dans les mines et la sidérurgie et a donné un vif essor à l'emploi dans les autres grands secteurs. Dans l'industrie manufacturière, sidérurgie exclue, le niveau de l'emploi a augmenté de 5% par rapport à 1968, et l'accroissement a été du même ordre dans le secteur du bâtiment. La progression des effectifs employés dans l'industrie a été due uniquement au recrutement de nouveaux travailleurs étrangers, lesquels représentent maintenant au total près des deux cinquièmes de la population active industrielle. Dans le secteur bancaire, l'expansion de l'emploi a dépassé 20%, reflétant la forte augmentation des activités financières internationales enregistrée au Luxembourg l'an dernier. Une certaine tension se manifestait apparemment sur le marché du travail. Les variations du nombre de chômeurs recensés ne constituent peut-être pas un bon indice de cette situation car les travailleurs étrangers, qui sont nombreux au Luxembourg, ont tendance à quitter le pays en période de basse conjoncture, au lieu de s'inscrire au chômage. Ainsi, la diminution de l'emploi enregistrée dans l'industrie entre 1966 et 1967 (environ 2 300 postes) et l'abolition du service militaire obligatoire au milieu de 1967 n'ont accru que de 150 le nombre des chômeurs recensés au cours de l'année considérée. En tout état de cause, l'expansion a encore fait baisser le niveau de chômage, qui était déjà faible, et a entraîné une brusque augmentation du nombre des offres d'emploi non satisfaites.

Les prix sont demeurés très stables jusqu'à l'automne dernier ; en octobre, l'indice du coût de la vie, qui ne tient pas compte des loyers, ne dépassait que de 2% le niveau d'octobre précédent. Mais il a ensuite augmenté de 3,1% jusqu'en février, avant de se stabiliser un peu en mars. Cette accélération marquée s'explique en partie par les ajustements de prix entraînés par l'entrée en vigueur en janvier de la TVA, bien que les taux adoptés par les autorités luxembourgeoises soient peu élevés. Cependant, la fermeté de la demande a probablement incité certains industriels et commerçants à majorer leurs prix un peu plus que ne le justifiait l'institution de la TVA et sans attendre même la fin de l'an dernier. La réévaluation du Deutschemark, le climat inflationniste qui régnait à l'étranger et l'augmentation marquée des prix de certains articles industriels ont contribué à la hausse exceptionnelle du coût de la vie à la fin de l'automne et pendant l'hiver.

L'expansion économique ne semble pas avoir eu d'influence notable sur la progression des salaires l'an dernier. Selon les estimations officielles, la masse salariale globale a augmenté d'environ 7½% de 1968 à 1969, soit d'un point et demi de plus qu'entre 1967 et 1968, et cette accélération ne dépasse pas celle que peut expliquer l'accroissement des apports de main-d'œuvre au processus de production (nombre de travailleurs multiplié par le nombre d'heures travaillées). Abstraction faite des ajustements opérés en vertu

*Principaux indicateurs économiques*  
Variations en pourcentage par rapport à l'année précédente

	1966	1967	1968	1969	1969		1970
					I	II	I
<i>Production :</i>							
Production industrielle, total . . . . .	-4,0	—	6,1	12,6	14,0	11,3	
Industrie manufacturière . . . . .	-4,1	0,6	7,1	13,4	14,4	12,4	
Métallurgie de base . . . . .	-4,7	2,0	5,8	14,5	15,1	13,8	
Autres industries manufacturières . . . . .	-3,1	-1,8	9,4	11,5	13,1	10,1	
Bâtiment et construction . . . . .	-3,9	-19,8	-2,5	4,2	2,2	6,3	
<i>Emploi :</i>							
Emploi dans l'industrie, total . . . . .	-1,1	-4,8	0,1	2,5	2,0	3,0	
dont : travailleurs étrangers . . . . .	1,4	-7,9	2,2	6,5	6,1	6,9	
Mines et sidérurgie . . . . .	-1,1	-2,6	-2,7	-0,2	-0,7	0,3	
Autres . . . . .	-1,0	-6,9	2,8	5,1	4,4	5,8	
<i>Prix :</i>							
Coût de la vie <sup>4</sup> . . . . .	3,3	2,2	2,6	2,3	2,2	2,5	3,9 <sup>1</sup>
Denrées alimentaires, boissons et tabac . . . . .	4,1	1,8	3,5	3,0	2,8	3,2	
Autres . . . . .	2,6	2,5	1,6	1,7	1,6	1,8	
<i>Marché de l'emploi<sup>2</sup></i>							
Chômage recensé . . . . .	22	171	88	34	34	50 <sup>3</sup>	
Offres d'emploi non satisfaites . . . . .	505	351	611		886	808 <sup>3</sup>	

<sup>1</sup> Premier trimestre.

<sup>2</sup> Nombre moyen absolu des chômeurs recensés et des offres d'emploi non satisfaites pendant la période considérée.

<sup>3</sup> Juillet-octobre

<sup>4</sup> Loyers non compris.

*SOURCES :* Bulletin du STATEC, Ministère de l'Economie Nationale, production industrielle, supplément trimestriel, OCDE.

des clauses d'échelle mobile, qui ont été un peu moins sensibles l'an dernier qu'en 1968, les taux de salaires de base se sont généralement accrus, de même qu'en Belgique, comme le préoyaient les conventions salariales conclues les années précédentes. Toutefois, il est assez surprenant, étant donné la tension qui paraît avoir régné sur le marché du travail, que les gains salariaux effectifs aient à peu près suivi la même évolution que les taux de salaires, et que les conventions salariales conclues récemment n'aient prévu que des hausses modérées (par exemple, 3% dans l'industrie du bâtiment, 5% dans le secteur public et dans le secteur financier). Le salaire minimum légal a été majoré de 3% en juillet.

En 1968, la reprise de l'expansion économique a été favorisée par un assouplissement de la politique budgétaire, mais on peut se demander si le budget a beaucoup contribué à contenir la croissance de la demande intérieure l'an dernier. L'orientation expansionniste donnée en 1968 à la politique gouvernementale comprenait un allègement des impôts sur le revenu représentant environ 1% du montant des revenus disponibles des ménages, de nouvelles incitations à l'investissement fixe du secteur privé applicables jusqu'en 1970, ainsi qu'une forte accélération de la progression des dépenses publiques d'équipement.

L'an dernier, les dépenses de transfert aux ménages, et notamment les pensions ont été considérablement majorées, mais les dépenses publiques d'équipement n'ont pratiquement pas varié, en termes réels, et l'on a laissé pleinement jouer les effets de stabilisation automatique résultant des recettes budgétaires. Le budget de 1970 a adapté l'assiette de l'impôt sur le revenu à l'évolution de l'indice du coût de la vie, ce qui a entraîné un certain allègement de la fiscalité des ménages, ainsi qu'une nouvelle et très nette augmentation des transferts aux ménages, correspondant en partie aux ajustements décidés l'an dernier. Abstraction faite de la tranche conditionnelle du budget extraordinaire, dont les crédits doivent permettre d'accroître les dépenses budgétaires en cas de besoin, on prévoit que l'investissement fixe du secteur de l'Etat augmentera de 12% pendant l'année en cours, ce qui, compte tenu de la forte hausse prévue pour les prix, pourrait correspondre à un accroissement de 4% environ en termes réels. Les prévisions établies dans l'optique administrative, qui ne donnent qu'une idée imparfaite de l'incidence économique du budget, font apparaître pour 1970 un déficit budgétaire global un peu plus élevé que celui qui avait été inscrit au budget de l'an dernier.



Luxembourg — Recettes et dépenses de l'administration centrale

Dans l'optique administrative

Milliards de FL

	1967 (Exercice budgétaire)	1968	1968 (Janvier-Septembre)	1969	1969 (Prévisions)	1970
Budget ordinaire . . . . .	-0,56	0,07	0,24	0,22	0,05	0,90
Recettes . . . . .	9,02	9,63	6,29	6,95	9,90	10,58
Dépenses . . . . .	9,59	9,56	6,06	6,73	9,85	10,49
Budget extraordinaire . . . . .	-0,60	-0,48	-0,43	-0,75	-0,15	-0,41
Recettes . . . . .	0,95	1,10	0,46	0,12	1,10	1,02
Dépenses . . . . .	1,55	1,48	0,90	0,88	1,25	1,42
Équilibre global du budget . . . . .	-1,16	-0,41	-0,20	-0,54	-0,09	-0,32

Source : Bulletin du STATEC, Ministère de l'Économie Nationale.

Pour faire face au problème de l'inflation, au printemps dernier, les autorités ont renforcé les mesures de contrôle ou de surveillance des prix appliquées à un certain nombre de produits et notamment aux articles ménagers durables, et elles ont bloqué en valeur absolue les marges bénéficiaires au niveau qu'elles avaient atteint à la fin de novembre. Au début du mois, elles avaient annoncé un programme de stabilisation prévoyant l'entrée en vigueur progressive et totale de la TVA ainsi qu'une plus grande sélectivité tant pour les dépenses publiques d'équipement que pour le crédit bancaire. Ce programme contenait aussi un appel des pouvoirs publics aux parties en présence sur le marché du travail, leur demandant de faire preuve de modération en matière de salaires, et il annonçait en outre que le gouvernement avait l'intention de proposer des modifications aux clauses d'échelle mobile en vigueur.

Les perspectives pour l'année dépendent dans une large mesure de l'évolution des exportations, étant donné le rôle primordial que celles-ci jouent dans l'économie luxembourgeoise. Il ressort d'estimations provisoires que les exportations de biens et de services, y compris les revenus de facteurs, ont représenté environ 85% du PNB en 1969. Il semble que l'accroissement de la demande doive se ralentir un peu sur les principaux débouchés extérieurs du Luxembourg. Cependant, les perspectives d'évolution des exportations sont difficiles à apprécier car les produits de l'industrie sidérurgique représentent près de trois quarts du total des exportations luxembourgeoises et les échanges mondiaux portant sur ces produits sont soumis à des influences particulières. L'investissement fixe des entreprises va très probablement continuer à être dynamique. On prévoit d'importantes dépenses en capital dans la sidérurgie, ainsi que dans les branches de l'industrie manufacturière récemment implantées. Certains grands projets de construction dans les secteurs bancaire et touristique

contribuent à soutenir les perspectives des activités d'investissement. Il est peu probable que la tendance de la construction et que l'investissement fixe du gouvernement se modifient de façon significative ; dans ce cas, le taux élevé de la formation brute de capital fixe totale de l'année dernière (16% en volume) devrait être semblable, ou même être dépassé. On n'envisage qu'une augmentation modérée de la consommation publique en termes réels. La consommation privée devrait se renforcer encore malgré l'évolution probablement moins dynamique de l'emploi. Les nouveaux accords salariaux conclus dans les premiers mois de 1970 ont entraîné d'assez fortes augmentations des taux de salaires et on s'attend officiellement à ce que la masse salariale s'accroisse deux fois plus vite que l'année dernière. Une partie de cette accélération serait due à des ajustements plus forts de l'échelle mobile par suite d'une accélération de la hausse des prix. Les transferts aux ménages s'accroîtront un peu moins que précédemment, mais ce ralentissement sera plus que compensé par les allègements fiscaux consentis aux ménages à revenus modestes. Il semble donc probable qu'en dépit de la hausse plus rapide des prix, on enregistrera une accélération de la progression en volume de la consommation privée. Cette tendance, combinée à la vigueur persistante de l'investissement fixe, pourrait avoir pour conséquence de faire progresser les importations à un rythme relativement élevé, encore qu'inférieur à celui de l'an dernier. Il est à prévoir que le volume du déficit de la balance extérieure, calculé dans l'optique de la comptabilité nationale, augmentera, mais dans une mesure qui sera fonction du ralentissement de l'expansion des exportations dont il est difficile de prévoir avec précision l'ampleur et la durée. Cependant, comme en Belgique, ce sont les prix qui posent les problèmes de politique économique les plus délicats ; il importe que les tendances inflationnistes qui se sont manifestées depuis l'automne dernier soient maîtrisées.

# La Réunion à Luxembourg du Comité de Ministres du BENELUX au niveau des Chefs de Gouvernement

Le 6 juillet 1970, le Comité de Ministres du Benelux au niveau des Chefs de gouvernements belge, néerlandais et luxembourgeois s'est réuni au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, en vue d'examiner les résultats des décisions prises par la Conférence gouvernementale du Benelux à La Haye les 28 et 29 avril 1969.

La Belgique était représentée par M. Eyskens, Premier Ministre, M. Cools, Vice-Premier-Ministre, M. P. Harmel, Ministre des Affaires Etrangères, M. Fayard, Ministre du Commerce Extérieur, H. Heger, Ministre de l'Agriculture, M. Leburton, Ministre des Affaires Economiques et M. le Baron Snoy van Uppuers, Ministre des Finances. La délégation des Pays-Bas comprenait M. de Jong, Ministre-Président, M. Luns, Ministre des Affaires Etrangères, M. de Koster, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, M. Nelissen, Ministre des Affaires Economiques, M. Lardinoy, Ministre de l'Agriculture, M. Wiersna, Secrétaire d'Etat à la Justice et M. Grapperhaus, Secrétaire d'Etat aux Finances. Le Luxembourg était représenté par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Intérieur, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture, M. Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, et M<sup>me</sup> Madeleine Frieden, Ministre de la Santé Publique.

L'ordre du jour de la réunion comprenait notamment les problèmes de l'élimination des contrôles et formalités aux frontières intérieures du Benelux et de la coordination des politiques financières, économiques et sociales des Gouvernements du Benelux.

M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a félicité tout particulièrement le collègue d'impulsion de l'Union économique de Benelux, chargé de fournir des propositions concrètes à la réalisation intégrale du traité au Comité de Ministres de l'Union Economique Benelux et qui a hautement activé les travaux en matière économique, financière, conjoncturelle et monétaire.

Ajoutons ici qu'à l'occasion de la réunion à Luxembourg du Comité de Ministres du Benelux, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse offrirent un déjeuner au Palais grand-ducal en l'honneur des chefs de gouvernement et des Ministres des trois pays.

Il y a lieu de rappeler aussi que la veille de la conférence intergouvernementale du Benelux, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, entouré des trois Ministres des Affaires Etrangères du Benelux, avait reçu une délégation du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux.

Voici le texte du communiqué de presse publié à l'issue de la réunion à Luxembourg du Comité de Ministres du Benelux :

Le Comité de Ministres du Benelux au niveau des Chefs de Gouvernement s'est réuni le 6 juillet 1970 au Centre européen de Kirchberg, à Luxembourg.

Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement luxembourgeois, présidait la réunion. Messieurs Eyskens, Premier Ministre et de Jong, Ministre-Président, dirigeaient respectivement les délégations belge et néerlandaise.

Ce Comité a fait le point de l'exécution des décisions prises au cours de la Conférence intergouvernementale du Benelux, tenue à La Haye les 28 et 29 avril 1969 et a pris une série de décisions en vue du parachèvement de l'Union économique.

A La Haye, les trois Gouvernements avaient décidé de supprimer toutes les formalités aux frontières intérieures du Benelux et de renforcer la coordination de leurs politiques, économique, financière et sociale.

A Luxembourg, le Comité de Ministres au niveau des Chefs de Gouvernement a constaté que les mesures prises dans le domaine de l'Union économique ont progressé sans encore aboutir entièrement : certaines formalités aux frontières intérieures pourront effectivement être supprimées au 1<sup>er</sup> novembre 1970; certaines autres matières où se posent des problèmes techniques permettront la suppression le 1<sup>er</sup> janvier 1971. Au cours de la réunion qui s'est tenue à Luxembourg, les ministres ont paraphé une convention relative à la simplification des formalités aux frontières intérieures du Benelux en matière d'impôts sur le chiffre d'affaires.

En ce qui concerne l'unification des droits d'accise, un examen approfondi a permis de constater de sérieux rapprochements des points de vue des différentes délégations. Il a été convenu que le groupe de travail, composé des Ministres des Finances et des Affaires économiques, se réunirait à nouveau dès le mois de septembre en vue d'aplanir les difficultés qui subsistent. Le Comité de Ministres Benelux se réunira comme prévu le 14 octobre et il prendra connaissance des propositions du groupe de travail, pour aboutir à un accord d'ensemble sur les droits d'accise unifiés.

La date d'entrée en vigueur du système prévoyant la remise des copies de facture pour le contrôle de la T.V.A. a pu être avancée au 1<sup>er</sup> janvier 1971 au lieu du 1<sup>er</sup> juillet 1971. Les Gouvernements ont convenu de supprimer certaines licences qui subsistent actuellement dans les échanges intra-Benelux. Les Gouvernements ont également décidé de supprimer les formalités frontalières relatives aux produits agricoles ; les mesures que requiert cette suppression seront prises avant le 1<sup>er</sup> janvier 1971. Les Gouvernements ont d'autre part convenu de supprimer le relevé statistique aux frontières intra-Benelux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972.

Les Gouvernements ont convenu de renforcer encore la concertation en vue de la coordination des politiques économique, financière et sociale des trois pays. Il s'agit notamment des politiques conjoncturelle et économique à moyen terme, des politiques dans le domaine de santé publique, de l'harmonisation des législations et des réglementations nationales, de l'implantation d'industries, de la politique énergétique. L'harmonisation se fait également en matière de routes, d'aménagement du territoire, de transport de marchandises, de navigation aérienne et de tourisme.

Les Gouvernements ont décidé de procéder, au début de 1971, à une première consultation au niveau ministériel au sujet du renforcement des éléments communs de la politique portuaire. Ces pourparlers seront précédés de consultations avec les administrations portuaires afin de connaître leurs vues en la matière.

Les Chefs de Gouvernement ont pris connaissance d'un certain nombre de propositions du Collège d'impulsion dans le domaine de la coopération au sein de l'Union économique Benelux. Ils ont invité le Comité de Ministres à les étudier.

Les Gouvernements ont reçu, le dimanche 5 juillet, une délégation du Conseil interparlementaire consultatif du Benelux, avec laquelle ils ont procédé à un échange de vues sous la conduite du Président du Gouvernement du Grand-Duché, M. P. Werner.

Les Gouvernements ont constaté avec satisfaction que le Collège d'impulsion a largement contribué à l'exécution des décisions de la Conférence intergouvernementale de 1969. Ils ont décidé de prolonger le mandat du Collège jusqu'à la prochaine réunion annuelle du Comité de Ministres au niveau des Chefs de Gouvernement.

Les Gouvernements ont constaté avec satisfaction les nouveaux progrès réalisés sur le plan de la consultation et de la coopération entre les trois pays sur des plans spécifiques en dehors du cadre de l'Union économique et ont marqué leur accord sur les propositions faites en la matière. Quant à la coopération dans les régions frontalières, les Gouvernements se sont ralliés aux diverses mesures visant à favoriser cette coopération.

\*

Nous publions ci-après le commentaire consacré par Monsieur le Baron van Lynden, Secrétaire Général de l'Union économique Benelux, au deuxième sommet Benelux qui s'est tenu le 6 juillet à Luxembourg au Centre Européen de Kirchberg :

« En fait, on assiste à un phénomène comparable à celui qui s'est produit il y a 10 ans. Le nouveau traité d'Union a été conclu au moment où la C.E.E. a pris son essor ; à présent que, depuis le départ du Général de Gaulle, la C.E.E. s'est remise en marche, on constate une nette reprise dans le cadre du Benelux. Ce n'est pas un hasard. Les trois gouvernements estiment que le bon fonctionnement de la Communauté européenne est inséparable du bon fonctionnement du Benelux, tant pour les pays du Benelux que pour les autres pays.

La grande différence avec la C.E.E. est qu'il est d'ores et déjà acquis — depuis le 6 juillet — que les frontières intérieures du Benelux disparaîtront effectivement et que les formalités et contrôles aux frontières seront entièrement supprimés en grande partie au 1<sup>er</sup> janvier 1971 ou dans le courant de 1971. La solution des questions d'accises et de T.V.A. devra encore être mise au point d'ici à la fin de l'année.

La C.E.E. ne pourra pas supprimer les contrôles frontaliers avant plusieurs années et peut-être ne pourra-t-elle jamais le faire. En effet, cette suppression implique une large coopération et une confiance réciproque entre les administrations nationales. Cette confiance a été créée dans le Benelux, grâce surtout au système de coopération directe entre les gouvernements. Le caractère plus supranational de la C.E.E. n'offre pas cet avantage.

La suppression graduelle des frontières intérieures du Benelux au cours de 1971 exercera une influence tant économique que psychologique sur les relations entre les trois pays. C'est à ce moment que nous nous rendrons véritablement compte que le Benelux constitue une „entité" importante en Europe.

En 1971, nous atteindrons dès lors le stade de la coordination et même à bien des égards de l'unification. C'est ainsi que le Bureau Benelux des Marques entrera en activité le 1<sup>er</sup> janvier à La Haye, et le Bureau Benelux pour l'Enregistrement des Médicaments, au cours de 1971 à Bruxelles.

La coordination des politiques économiques commence également à prendre corps. Un programme de coordination des politiques sociales a été soumis pour avis au Conseil consultatif économique et social de Benelux. Le Collège d'impulsion a élaboré des propositions pour la coordination des politiques en matière de taux de change. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les instruments de la coopération ont déjà été mis en place l'année passée.

Les progrès réalisés à cet égard et dans bien d'autres domaines sont imputables notamment à l'amélioration des structures institutionnelles de l'Union économique Benelux. Il y a quelques années encore le Secrétariat général se chargeait d'établir les contacts entre les pays en ayant principalement recours aux fonctionnaires des trois pays. Par la suite, des groupes de travail ministériels se sont constitués. Le Collège d'impulsion a insisté auprès des gouvernements pour que ce système soit généralisé et que les consultations entre les ministres soient intensifiées.

Les gouvernements ont eu à cœur de suivre ce conseil, de sorte qu'il ne se passe pour ainsi dire plus de semaine sans qu'un groupe de travail ministériel se réunisse. Ces groupes de travail couvrent actuellement à peu près tous les domaines : Finances, Affaires économiques, Agriculture, Affaires sociales, Santé Publique, Communications, Classes moyennes et Justice. Des contacts ont également été établis entre les ministres compétents en matière de recherche scientifique et de technologie et entre les ministres compétents en matière d'action sociale. »

Après ce deuxième sommet les organes de presse belge et néerlandaise ont fait entendre des sons de cloche assez différents ce qui semble devoir être attri-



bué au fait que le gouvernement néerlandais avait espéré, notamment pour des raisons budgétaires, pouvoir conclure avec les gouvernements belge et luxembourgeois un accord en matière d'unification des droits d'accise. Il est apparu — toujours pour des raisons budgétaires — que, pas plus au Luxembourg — en raison de l'augmentation très sensible des droits d'accise sur le vin qui en découlerait — qu'en Belgique, la conclusion d'un tel accord ne serait pas réalisable, du moins à très court terme.

Il est toutefois intéressant de noter que les Ministres des Finances et des Affaires économiques ont été priés de se rencontrer dans le courant du mois de septembre « en vue d'aplanir les difficultés qui subsistent ».

Les droits d'accise pèsent lourdement sur le prix de certains produits populaires comme la bière et les cigarettes. Depuis des années, le prix de revient de ces produits ne constitue plus qu'un élément mineur du prix de vente au consommateur. Ce problème est particulièrement délicat en Belgique ; ce pays connaît, en effet en matière de traitements et salaires, un système d'échelle mobile selon lequel les salaires suivent les variations de l'index des prix à la consommation en vertu des accords conclus dans le cadre des conventions collectives du travail. Tous les produits de première nécessité et notamment les produits précités soumis aux droits d'accise, sont repris mensuellement dans la composition de l'index. Les prix de ces produits sont relevés tous les mois par des agents entièrement indépendants du Ministère des Affaires économiques. Les traitements et salaires augmentent de 2 à 2,5%, selon les dispositions des conventions collectives conclues dans les divers secteurs professionnels, lorsqu'au cours d'une période de 2 ou 3 mois, l'index a augmenté en moyenne d'un pour-

centage déterminé. Une telle péréquation des salaires représente pour le gouvernement belge une dépense budgétaire de l'ordre de 2 milliards de francs, les fonctionnaires bénéficient également de ce système.

Soulignons parmi les décisions moins connues de la deuxième conférence au sommet, qu'en matière d'implantations industrielles étrangères les pays partenaires sont convenus d'une procédure aux termes de laquelle « les pays partenaires se consulteront mutuellement au cas où l'un d'entre eux présumerait que l'octroi d'aide à des implantations étrangères envisagées, fait l'objet d'une surenchère de la part du pays partenaire ».

Comme les industriels étrangers qui désirent s'établir dans les pays partenaires (en général pour échapper au tarif extérieur de la C.E.E. et pour bénéficier des avantages des marchés unifiés du Benelux et de la C.E.E.) s'efforcent non seulement de faire rivaliser les gouvernements du Benelux, mais aussi ceux des pays de la C.E.E., cet accord pourrait servir d'exemple à un règlement provisoire de la C.E.E. en attendant que l'on élabore un gentleman's agreement souple en la matière.

L'instauration d'un régime harmonisé concernant l'exportation de matériel de guerre vers les pays tiers a également fait l'objet d'un accord.

Au début de 1971, il sera procédé à une première consultation au niveau ministériel au sujet du renforcement des éléments communs dans les politiques portuaires des pays du Benelux.

Ces divers points montrent que la deuxième conférence au sommet a été très utile et fructueuse, même si, à première vue, les résultats ont pu donner l'impression d'être moins spectaculaires.

## Le Grand-Duché vu par le Financial Times

Le Financial Times de Londres, qui avait consacré un supplément de quatre pages au Grand-Duché de Luxembourg dans son édition du 4 septembre 1969 (cf. Bulletin de Documentation N° 9 du 5 octobre 1969), vient de publier le 30 septembre 1970 un second supplément sur le Luxembourg, dans lequel il traite notamment du rôle du Grand-Duché dans le Marché Commun, de la place importante qu'il occupe

comme centre financier international, de la diversification de l'économie luxembourgeoise, de son attraction pour l'industrie lourde, de la viticulture luxembourgeoise et de ses exportations et enfin de l'évolution de son tourisme.

Nous reproduisons ci-après les principaux articles publiés par le Financial Times dans son édition du 30 septembre 1970 :

### Important Role to play in the Common Market

by Reginald Dale

"If it is true that there is no longer a single country in Western Europe large enough for the dimensions of the modern world, what can one say about little Luxembourg, a miniscule and paradoxical country in the age of supersonic aircraft and vast economic units?" The question is disarmingly posed by the

Luxembourg Government itself in the introduction to a recent information brochure on the Grand Duchy.

The brochure does not attempt to suggest an answer. But it could have said that Luxembourg has one of the highest standards of living in Western Europe,



internal political stability, excellent social services, and no tiresome "overseas commitments." It might also have pointed out that Luxembourg's airport can in fact cater for jet aircraft, and that the country does belong to one of the world's major economic units—the Common Market.

But it is true that the physical proportions of the Duchy are minuscule when looked at from the international point of view. It is by far the smallest in size of the 15 NATO countries, with an area of 998 square miles, and a population of 338,000. It is 50 miles long from north to south. It spends just over 1 per cent. of its GNP on defence, against about 6 per cent. for the U.K. and 9 per cent. for the U.S., and it has neither air force nor navy.

The country is the only survivor of the patchwork of tiny principalities of bishoprics that made up the map of Western Europe in the Middle Ages. How it survived, with even its national language, Letzeburgesch, still intact, is something of a mystery. The massive ravines surrounding the fortress capital on three sides may have something to do with it—but even so its territory shrank in the process. The present Belgian province of Luxembourg used to belong to the Duchy, until it was annexed by newly independent Belgium in 1839.

The links with Belgium are to-day stronger than those with either of Luxembourg's larger neighbours, France and Germany, even though most Luxembourgers speak German as well as, if not better than they speak French. Luxembourg has had economic union with Belgium since the 1930s, and has been a member of Benelux since the end for the war. The currency, the Luxembourg franc, has parity with the Belgian franc and is looked after by the National Bank of Belgium—Luxembourg itself has no central bank. Belgian money is freely acceptable in Luxembourg, even if it is rather more difficult to get rid of a Luxembourg franc in Brussels. Over one-third of the Duchy's imports are provided by Belgium.

#### *Belgian market*

As far as exports are concerned, Luxembourg is less dependent on the Belgian market. Two-thirds of the Duchy's exports are still accounted for by steel, which is sold throughout the Common Market, and steel remains the cornerstone of the country's economy despite recent attempts at diversification. The steel industry still provides around 25 per cent. of GNP, compared with about 30 per cent. when the diversification effort started in 1960.

The steel industry is perhaps the only aspect of the Duchy that is completely out of proportion to its surroundings. On a per caput basis Luxembourg produces more steel than any other country in the world, and its annual output in volume terms is approximately equal to that of Australia. It is the very dominance of the steel industry, exposing the whole economy to fluctuations in international steel demand, that was the main factor behind the drive towards diversification.

From the trade point of view, Luxembourg is highly integrated into the Common Market, which

supplies some 90 per cent. of the country's import requirements and absorbs almost 80 per cent. of its exports. But while the share of the Duchy's exports that go to Common Market destinations has been steadily rising since the Community was founded in 1958, the percentage of imports from the rest of the Six has been gradually declining.

This is due in part at least to the extremely high standard of living that the Luxembourgers have attained. With the highest level of national income per head in the Common Market, the inhabitants of the Duchy can afford to shop around for their luxuries. "Our standard of living," Economics Minister Marcel Mart recently told Parliament, "is enviable."

As elsewhere in the Community, there is a progressive trend towards urbanisation in Luxembourg life. In 1966, the active farming population represented just over 10 per cent. of the total active population, and its numbers have been declining regularly at a rate of about three per cent. a year since then. At the same time the size of the traditionally small Luxembourg farm has been rising.

#### *Tax haven status*

Tiny though it is, Luxembourg has never shrunk from putting its foot down in the Common Market's Council of Ministers when it has felt that its national interests are at stake—twice in the 12 years that the community has been in existence the Luxembourgers have effectively vetoed decisions planned by their more powerful partners.

Most recently, Luxembourg succeeded in warding off a French-backed proposal that would have removed the basis of the Duchy's "tax haven" status. A suggestion that with-holding taxes should be harmonised throughout the Community was blocked by Luxembourg in the Council of Ministers on the grounds that harmonisation should mean all-round abolition—thus aligning the other five countries on the Luxembourg position rather than vice versa.

The Luxembourgers won at least a temporary reprieve. But the battle is not over yet. The Six's current plans for economic and monetary union by the end of the decade involve major moves towards fiscal harmonisation, and there is no doubt that the Commission will apply renewed pressure on the with-holding tax issue. But even with Luxembourg's Prime Minister, M. Pierre Werner, master-minding the plans for economic and monetary union, the reaction of his Government to new tax proposals is likely to remain obstinate.

The most famous issue on which Luxembourg defied the rest of the Common Market was the merger of the Community's three executives—the Commissions of the Common Market and Euratom and the High Authority of the Coal and Steel Community. The merger meant moving the headquarters of the High Authority from Luxembourg to Brussels, to become part of the new "super-commission" that took office in 1967.

For many months the Luxembourgers held up the working of the Community in a bid to secure ade-

quate compensation for the economic loss, and the loss of political prestige, caused by the Authority's departure. Although not all of the Luxembourg's demands were met, when the signature of the merger treaty finally went through in 1965 the Duchy had gained sufficient assurances from the other five countries to ensure its development as "second capital of the Common Market."

Luxembourg is the home of the Community's Court of Justice, the European Investment Bank, the Secretariat of the European Parliament and the Community's statistical and publications offices. For three months of the year—April, June and October—all meetings of the Six's Council of Ministers must take place in the Duchy.

The three months were handpicked to show off Luxembourg at its best, and a brand new 22-storey European centre has been constructed on a wooded hill just outside the town to house the Ministerial

and other Community meetings. Although Community officials sometimes groan at having to make the two-and-a-half-hour drive down through the Ardennes for Council meetings, the facilities in Luxembourg make Brussels look antediluvian.

It is six and a half centuries since Luxembourg first rose to prominence with the election of one of its rulers as Holy Roman Emperor, but apart from the devastation of two world wars the Duchy has had little trouble adapting to the 20th century. With foreign companies and their headquarters moving increasingly to Luxembourg, and the presence of the European Community's institutions, the country is one of the most internationally-minded in Western Europe. One answer to the question in the Luxembourg Government's brochure is that the country's success and independence are clear proof that, even in the modern world, sheer physical size does not mean everything.

### Important Role in Euromarkets

From "enjoying" the relatively low status of a mere tax haven, Luxembourg has developed into a sophisticated financial centre, serving the varied needs of multi-national corporations and financial institutions. Such has been the Grand Duchy's rapid progress in this lucrative sector that a Swiss banker was even willing to admit—albeit grudgingly—that this tiny country could lay fair claim to the description as the "Switzerland of the Common Market."

Although Luxembourg's liberal legislation regarding the establishment of holding companies dates back to 1929, it was not really until the 1960s that the country became actively involved in international financial affairs. One of the major factors in this move was the development of the market for internationally-syndicated bond issues, popularly called the Eurobond market.

The impetus behind the growth of the Eurobond market was the imposition of the Interest Equalisation Tax by the American authorities in 1963. This tax effectively closed the New York capital market to foreign borrowers, who promptly turned to Europe. The banks of Luxembourg have played an important role in the rapid expansion of the Eurobond market, which totalled over \$2,750m. last year.

#### *Many issues*

Many Eurobond issues have been floated in Luxembourg, but an even greater number have been listed on the Luxembourg Stock Exchange, which has been described as the most international in the world. In fact, virtually every prospectus issued by a Eurobond borrower includes the words: "Application has been made to list the bonds on the Luxembourg Stock Exchange."

The reasons for this state of affairs are quite simple; the requirements and charges of the Luxembourg Stock Exchange compare very favourably with other European Bourses. However, very little actual trading in the bonds listed on the LSE is carried out, the

bulk of Eurobond dealings taking place among banks and brokers.

At the same time, a large number of prospective borrowers on the international capital market form a Luxembourg finance subsidiary to act as the vehicle for the bond issue. This enables the issuer, among other things, to pay interest on the loan free of withholding tax.

One of the banks most actively involved in both the new issue (primary) and after sale (secondary) sectors of the Eurobond market is Kredietbank SA Luxembourg. A subsidiary of the Belgian Kredietbank, KSAL pioneered European Unit of Account bonds, which offer investor and borrower alike a considerable measure of protection against changes in the parity of currencies.

Sad to say, this admirable unit has failed, to date, to seriously challenge either the dollar or the D-mark as the most favoured currency in which to denominate a Eurobond offering. The main reasons for the EUA's lack of popularity appear to lie in its complex structure and the small secondary market for the bonds themselves.

More recently, the shorter end of the Euromarkets, often termed the Eurodollar or Eurocurrency sector, has attracted the interest of banks based in Luxembourg. The Eurodollar market is now reckoned to total an incredible \$45,000m. in size, and this pool of restriction-free dollars is eagerly sought by banks, especially American.

Luxembourg's attractive climate for international banking activities has been responsible for several major American banks establishing themselves in the Grand Duchy. The latest is Bank of Boston International, the New York-based, wholly-owned Edge Act subsidiary of the First National Bank of Boston. BBI opened a full-service branch here on September 21 last.

Designed to be a small, flexible unit, BBI-Luxembourg will nevertheless offer a wide range of inter-

national financial services to both individual and corporate customers. The most important of these include the accepting and placing of Euro-currency deposits and the raising of short- and medium-term funds on the international money market.

#### *Stable currency*

In explaining the reasons why BBI set up in Luxembourg, Mr. Alexander Wolfe, executive vice-president of BBI, summed up neatly the advantages Luxembourg provides and which are not found in many other West European countries. He said: "Luxembourg enjoys economic and political stability. It has a stable currency and no foreign exchange controls. Furthermore, there are no withholding taxes on interest payments and financial holdings of non-residents are not subject to any estate or inheritance taxes."

### **Economy needs to diversify**

by Marcel Mart, Minister for Economic Affairs

Last year, Luxembourg's economy underwent a very keen development of overall demand. The development in foreign demand brought about a 19 per cent. ad valorem rise in exports. This was accompanied by a marked increase in domestic demand, mainly due to a rise in gross fixed capital formation of approximately 17 per cent. by volume as compared with 3 per cent. last year. Fixed company investments increased by 55 per cent. in value.

The steel industry and the newly established industries accounted for most of this progress with exceptionally high growth rates. Investments made by the civil administration on the other hand slowed down considerably. The shortage of manpower in the building industry held back investment in spite of a favourable investment climate.

With regard to consumption, the Government's stated intention to reduce the volume of public expenditure brought the rate of increase down from 7.1 to 5.7 per cent. However, the growth rate of private consumer spending remained at 7 per cent.

Imports and domestic supply developed rapidly as a result of the unusual economic situation. Imports showed an 18.2 per cent. increase in value. The gross national product increased by 7 per cent. by volume and 13 per cent. in value.

Expansion continued at a relatively high rate until the end of the first six months of the year. The development of foreign demand—particularly for steel products—lost its momentum slightly, but gross fixed capital investments continued at a very high rate under the influence of a successful industrial diversification policy and increased investment in the steel industry. Consumer spending also showed a pronounced development.

#### *Rise expected*

According to an economic survey carried out at the end of June, the clothing, non-metallic mineral and light engineering industries expect a rise in out-

At the beginning of this year, Luxembourg was the headquarters of the first European company, Euromedico, to make an international share offering denominated in dollars. The so-called Euro-equity market looks like developing along the lines of the \$10,000m. Eurobond market and Luxembourg seems set to play a leading role.

Thus it can be seen that Luxembourg has carved out for itself a sizeable chunk of the Euromarket business in a remarkably short space of time. As the international money and capital markets expand Luxembourg's role should grow accordingly.

Although the Grand Duchy faces fierce competition from areas like the Netherlands Antilles, its many advantages—some natural, others deliberately created—suggest that it will retain and, indeed, improve upon its position in the Euromarkets.

put during the next few months. The steel industry on the other hand expects a decline because of the reduction in the number of new orders received.

The main activity of the building industry is centred around non-residential construction, house-building having declined substantially as a result of recent massive price increases. The public works sector appears to be less confident than during the preceding year. Under these conditions the possibility of a gradual slowing down of economic activity is not to be excluded in the second half of the year. Therefore, the GNP growth rate will be less marked than in 1969. Over the year as a whole it may be estimated at 4 per cent. by volume and 9 per cent. by value.

Bearing this in mind, the results obtained under the industrialisation plan should be looked at more closely. Negotiations with foreign investors resulted in concrete projects which will contribute to the diversification of national industrial output in the near future. Also, several new manufactures were started, among which were tyre cord fabric and tyre mould production (in two factories both belonging to the Goodyear group). At present, 6,000 new jobs have been or will be created under the industrial diversification policy.

The growth rate in the various economic sectors has had an impact on the labour market. The number of wage earners increased by about 2,000 during the previous year. Roughly 1,150 new jobs were created for workers in industry. This expansion made it necessary to recruit foreign workers because of domestic labour shortage.

The proportion of foreigners working in industry increased from 36.2 per cent. to 37.6 per cent. within a year. The number of wage earners in the tertiary sector increased by 700, 600 of which were employed by banks. The public sector recruited 200 persons.

#### *Wage factors*

Economic expansion had a direct impact on total wages. It produced favourable effects on production



incentives and general bonuses, that is, the variable wage factors. In most sectors, such as the building industry and banking, new collective bargaining agreements have produced wage increases. Those working in the public sector obtained a 5 per cent. net wage increase. The overall real increase in total wages exceeded 5 per cent. as compared with 3.5 per cent. during the preceding year. This growth rate will certainly be exceeded during the year under review as a result of a number of new wage agreements and the coming to terms of new index instalments. It may be noted that wages in the public sector are to be raised by 6.5 per cent. before the end of this year.

Price development was satisfactory during the preceding year, the consumer price index having increased only by 2.3 per cent. as compared with 2.6 per cent. the previous year. The situation has considerably changed since. Rapid price increases abroad and the revaluation of the Deutschmark have produced a steep increase, later reinforced by the introduction of value-added tax on January 1, 1970, which replaced the former turnover tax.

The consumer price index increased by 2.46 per cent. between January and July, 1970. This is a markedly higher increase than the previous year:

## Attractions for heavy industry

by A. H. Hermann

Mr. Tony Neuman, the president of Aciéries Réunies de Burbach-Eich-Dudelange, known as ARBED, is a happy man. The 3.2m. tons of steel produced in his works in the first six months of this year mean that ARBED is working to full capacity. And when Tony Neuman is happy, most Luxembourgers are happy: ARBED employs about half of the Duchy's industrial labour, accounts for almost a third of its national income and two-thirds of its exports.

Mr. Neuman, who was a Notary Public and member of ARBED's steering committees before he took up his present position ten years ago, insists that he has no problems. When asked how he attains this state of managerial bliss, he looks around the table laid on a terrace and says: "As you see, by treating my managers with champagne . . ." In the aristocratic atmosphere generated by the pseudo-baroque palace in which ARBED headquarters are housed, one could almost take him seriously.

However, it's not only the champagne. The steel boom, stronger and more prolonged than any the industry has known before, goes on and on. The world steel output is expected to reach 600m. tons this year, after an 8 per cent. increase to 572m. tons in 1969. This is good for ARBED. But this unprecedented boom came also in the final stages of an equally unprecedented period of concentration and modernisation of the steel industry, particularly in the neighbouring Germany and Belgium, and of the breathtaking expansion of the Japanese steel industry. The landlocked position of ARBED makes it doubly important to rationalise production and to

that is on August 1, 1970, prices were 4.8 per cent. above the August, 1969, level.

The Government has made every endeavour to improve its means of keeping this under control. The Ministry of National Economy submitted a stabilisation plan last November, the implementation of which should reduce the threat of economic overheating. In order to combat excesses leading to an uncontrolled triggering off of the wage-price spiral, the plan proposed a series of measures to ensure a more selective credit policy by co-ordinating public investments in order of priority and reinforcing price controls, while at the same time modifying the regulations regarding the sliding scale. Another proposal aimed at reducing the value-added tax rate by 50 per cent. in favour of some current consumer goods. This measure, originally limited to the first six months, was extended until January 1 next year.

New aspects have arisen in the meantime and economic policy will have to take these into account. An increase of 11.4 per cent. in public expenditure is foreseen in the draft budget for the 1971 financial year which has just been presented. In order to balance the budget as a whole, and to finance new expenditure imposed by exceptional economic and structural developments, tax measures are envisaged to exercise economic leverage.

specialise in high-grade products as new mergers all round are pushing it down on the ladder of steel giants.

### *Same aim*

One of ARBED's answers to this challenge is the blast furnace B, designed for a computer-controlled process and completed earlier this year at Esch-Belval. At the other end of the production process the same aim is pursued by an expansion of fine-wire production. In co-operation with the National Standard Company of Niles, Michigan (U.S.) and with the support of the Government of the duchy, ARBED intends to open a new factory, which in its first phase of development will annually produce 6,000 tons of wire for radial tyres. A still bigger project has been agreed recently with the Röchling Iron and Steel Works in West Germany. Starting with the construction of a four-strand steel wire mill in Burbach for £15m., as a 50-50 ARBED-Röchling joint venture, the two companies aim at a complete merger of the ARBED foundries in Burbach and those of Röchling in Volklingen.

Anticipating that the boom will not last for ever, ARBED is in search of products in which its steel could be sold for a higher price and has opened this year a research and development centre at Esch-sur-Alzette. This is a relatively modest establishment employing a staff of about 50 people, but important in Luxembourg, which has no university. ARBED will continue to buy fundamental research abroad,



but has at least made a start with its own applied research.

S. A. Paul Wurth, the heavy engineering subsidiary of ARBED, provides a particularly good example of the qualitative change in Luxembourg's industry. Originally a firm of boiler-makers, Paul Wurth gradually took up the construction of halls, cranes and other heavy equipment and—after buying an Ashmore-Freyne licence in 1951—the design and construction of complete blast furnaces with auxiliary machines and instrumentation. From a buyer of know-how Paul Wurth developed into a provider of licences and is one of the few European companies with good prospects of orders from Japan. As a partner in Luxatom, Paul Wurth has a stake in the development of the SNR reactor and already makes equipment for the charging of reactors with fuel elements.

### *Large companies*

ARBED produces about 90 per cent. of steel in Luxembourg but the remaining 10 per cent. assure the Société Minière et Métallurgique de Rodange of second place on the list of large industrial companies in Luxembourg. The third fourth and sixth places are now taken by subsidiaries of American chemical giants, attracted to Luxembourg by the Government's policy of diversification. Goodyear now employs 4,000; Monsanto employs 1,800 and is opening shortly a new factory with a work force of 700. They are followed on the list of big companies by Paul Wurth, the engineering subsidiary of ARBED. Sixth place is taken by the subsidiary of Du Pont de Nemours.

The picture would not be complete without mentioning General Motors, whose Luxembourg factory specialises in heavy commercial vehicles, particularly scrapers.

Though the numbers employed in the chemical industry are relatively small, Luxembourg is now the exclusive European supplier of certain import pro-

ducts. Polyester foil and tape, for the use in the motor industry, in the design office or as heat-shrinking bags by the food-packaging industry are exported world-wide but not of course to the U.S. and Canada. Production of high-tensile Mylar foil is scheduled to reach an annual value of £4m. in 1971. Production of Cronar foil for photographic film started last May, again with a view to creating a production centre for the entire European market.

### *Labour shortage*

Further growth of the heavy industry will now be more restricted: it is difficult to provide labour for more than 500 new jobs a year even if foreign workers are now an accepted part of the scene. As a result the Government is very selective, insisting that new projects should be capital-intensive and with a very high rate of value added.

Tax relief and investment subsidies are not the only attractions for industries considering settling in Luxembourg. International companies appreciate more and more the absence of wage disputes achieved by linking the wages to the cost-of-living index. Wages are reviewed every time the index increment reaches  $2\frac{1}{2}$  per cent. Luxembourg offers in this way a sort of industrial-relations heaven for plants requiring special protection, either because they represent exceptionally high investment per worker or manufacture a key product, so that an industrial stoppage would have very wide repercussions.

There are also other factors bound to attract specialised enterprises of heavy industry. One of these is the particular skill of the labour likely to be made available by further modernisation of the steelworks. Another is the navigable Moselle, providing cheap transport and cooling water. New projects now under way include a ferro-alloys plant and the Alumasc aluminium smelter, and more projects of this type are likely to appear in the wake of an increased supply of cheap power and improved communications, which are in the forefront of the Government economic policy.

## **Hopes for more wine exports**

by Richard Norton-Taylor

The Valley of the Luxembourg Moselle was first cultivated by the Romans, history has it, and the prairies of the Moselle with the wine were first sung by the Roman poet Ausonius. But 2,000 years later, most—and certainly the best—Luxembourg Moselle is still drunk in the Grand Duchy itself. As with Luxembourg's eaux-de-vie, wine has remained an added pleasure for tourists and visitors, rather than developing into an important industry. Greater efforts are now being made to increase the exports of Luxembourg wines and spirits.

The micro-climate of the Luxembourg Moselle affects an area approximately 40 kilometres long and 500 metres in depth, one thousandth of the total vineyard area of the common market. Last year this area provided 122,000 hectolitres of wine, worth

about 260m. francs, or 10 per cent. of the Grand Duchy's total agricultural production.

The wine industry is still characterised by an abundance of smallholders—1,673 at the last count—with an average of 75 acres each. Although most of them are still mixed farmers, there is a growing tendency towards monoculture. This movement was encouraged by the establishment of co-operatives which group about two-thirds of Luxembourg's wine-growers, accounting for 70 per cent. of total production. The co-operatives Grevenmacher, Stadtbredimus, Greiveldange, Wellenstein, Wormeldange and Remerschen—were set up essentially to promote more efficient marketing, but also to co-ordinate buying, wine-making, and bottling. In 1966, all the co-operatives with the exception of Wormeldange went a stage

further and grouped themselves into a single organisation under the name of "Vinsmoselle." Although they function entirely separately from the State, the Government contributed to the setting up of the co-operatives.

### *Better wines*

There is a new determination in Luxembourg to concentrate more on export markets. At present, 60 per cent. of wine production is consumed within the Grand Duchy and, of the remainder, the bulk goes to Belgium. But no great effort has been made to export the better wines, with the result that the reputation of Luxembourg wine has suffered unnecessarily. However, recently an outlet in the U.S. market was set up in New York, where the Luxembourg industry will concentrate on the better quality wines.

Exports of sparkling wines are beginning to increase rapidly, and last year delivery contracts were signed with British importers. Exports totalled over 7,000 hectolitres last year. Much of the sparkling wine is manufactured from imported grapes, and all by the champagne method of fermentation. At a pound a bottle, the Luxembourg industry is optimistic about future sales. The largest manufacturer, Caves Bernard-Massard, plan to invest between Frs. 5m. and Frs.6m. (£42,000-£50,000) in their plant over the next two years and mergers with other companies are envisaged.

There are several types of Luxembourg Moselle—Auxerrois, Pinot Blanc, Pinot Gris, Riesling, Traminer, and the "vins de consommation" Elbling and Rivaner. They are generally very light and fruity, sometimes slightly acid, with the result that the actual wine-making process is all-important. At the same time, the climate prevents a high degree of maturity

on the plant. The quantity of sugar which generally has to be added to bring the wine up to the 10 to 11.5 degrees required contributed to the difficulties in establishing a common wine policy for the European Community earlier this year.

However, if the Luxembourg wines are particularly sensitive, they are also subjected to rigorous official control. On top of this, the "Marque Nationale" system, set up in 1935, remains the most comprehensive in the Common Market. Every year, 10 representatives of hotels, consumers, wine merchants, and the Ministry of Agriculture taste the new wine, sometimes in the ratio of ten glasses to a thousand bottles, according them the grades of simply Marque Nationale, Vin Classé, Premier Cru and Grand Premier Cru. In a typical year, 1967, 61 per cent. of the wines presented were granted the label Marque Nationale, with 10 per cent. receiving the higher quality grades. At the moment, about half the wine production is presented for tasting by the Marque Nationale experts, but the number is growing as customers become increasingly discerning.

Of the eight remaining Luxembourg breweries, only Diekirch exports in any sizeable quantity: its five-year plan is designed to launch its products on a "European scale," concentrating on its image as a quality beer. But the eau-de-vie industry is the least developed of all. One firm, Fitz-Schweitzer, does export to all the neighbouring countries apart from Belgium, whose strict licensing laws prevent cafés from serving any hard liquor. Many Luxembourgers—individuals as well as hotels and cafés—still pay regular visits to their favourite farmer for their regular supply of eau-de-vie grain, quetsch, mirabelle or plum. For the most part, they are distilled in a shed on a mixed fruit or crop farm.

## Luxembourg as Tax Haven

La revue britannique « The Banker » du mois d'août 1970 a consacré, sous le titre « Luxembourg as Tax Haven », un article d'un correspondant M. Norris Willatt sur le Grand-Duché de Luxembourg et son rôle comme centre financier international. Nous reproduisons ci-après le texte de cet article :

In the Grand Duchy of Luxembourg, about 3,200 people—give or take a handful of bodies—today get their living from banking, in rôles ranging all the way from managing director to file clerk. Not in itself an impressive figure it becomes startlingly so when related to the total population of only some 336,000 and the estimated 30,000 actively employed in the capital where the banks have their headquarters: in round figures, 1 per cent and 10 per cent respectively.

Moreover, job opportunities in banking are expanding locally at a fantastic rate—they increased by not

far short of 25 per cent from the start to the finish of 1969—paralleling the growth in the number of banks. Listed at 34 at the time these words were written, they are likely to be more numerous by the time they are read, and there's no end to the influx in sight.

What's it all about? Why, to quote M. Remy Kremer, deputy director of the Banque Générale du Luxembourg, whose own institution has been long established there, are bankers from all over the world now clustering in the Grand Duchy like moths around a flame? The trite answer is because the

little, independent country of only 1,000 square miles, ruled over by Grand Duke Jean, is a tax haven. But that is like putting the cart before the horse.

It was the customers of the world's major banks which are flocking there in such rapidly-growing numbers, who first discovered the advantages of the Grand Duchy's liberal fiscal policies, notably the waiver of at-source deductions on dividends and interest; and the absence of income, capital gains, inheritance and various other taxes now standard in so many countries of the world. These benefits are available not only to national but also to foreign investors, in conformity with a basic formula which has admitted of remarkable ingenuity and flexibility of application.

The banks, as they have a habit of doing, have merely followed their clients to a spot where it suits the latter to conduct their affairs. This is obvious from the sheer number of the institutions now present. It does not need more than 30 banks to lubricate the growth of the Luxembourg economy, for all that, based on the creation of a major iron and steel industry, this has evolved from a rather impoverished agricultural to a thriving industrial constituency.

Local banking needs are more or less adequately care of by a handful of local institutions. Specifically, these are three: Caisse d'Épargne de l'État, Banque Générale du Luxembourg, and Banque Internationale à Luxembourg. As a matter of fact, only one of these is truly indigenous, the first. Banque Générale is controlled by Société Générale de Belgique, and Banque de Bruxelles is part owner of Banque Internationale. But they have been around so long that they have become part of the scenery.

Not so the other 30 or so institutions. Luxembourgish get a certain amount of quiet amusement out of some of the titles of the latter which innocuously mask their actual beneficial ownership. Thus, one of the owners of Banque du Benelux is the Suez Company. Union de Banques Privées is controlled by three important Belgian institutions. Banque Troillet à Luxembourg has Swiss owners. Compagnie Luxembourgeoise de Banque is the local representative of the Dresdner Bank. Crédit Européen is controlled in the United States; and so it goes. Other, Johnny-come-lately entrants from America, such as Bank of America, Wells Fargo, First National City Bank, have set up in business under their own names.

But, having been given the entrée, as it were, by their customers, foreign banks have lost no time in catching on to the splendid opportunities the atmosphere of the Grand Duchy affords for them to do business for themselves, every kind of business. It is not only that—in often sharp contrast to the situation in their country of origin—they may combine in a single institution the function of commercial, savings, investment banking, as already noted, this field has been pre-empted locally by the few long-established institutions.

The key to the popularity of Luxembourg as an international banking centre is the variety of less conventional, not to say unconventional activities in which a bank may engage there perfectly legally

according to the local laws, and, obviously, to considerable profit. In the Grand Duchy, one and the same institution can, and almost invariably does, perform most or all of the following functions: assisting in the establishment of holding companies for which the bank subsequently becomes the site of domicile and depositary; acting as manager, underwriter and seller of internationally syndicated Euro-currency issues, and subsequently becoming after-market traders; performing as managers of mutual funds on its own account, and also as custodian, registrar and transfer agent for independently-owned funds; functioning as intermediary receiving Euro-currency deposit from foreign clients for re-lending to other foreign clients; by virtue of membership of the Luxembourg Stock Exchange, acting as dealers in securities, including locally listed securities of Euro-currency bonds and mutual fund shares, in which the Bourse specializes.

In the words of Philippe Devieusart, managing director of Kredietbank, 'the basis of Luxembourg's appeal to the foreign banker is threefold: It is central, neutral and liberal'. The two former considerations are not unimportant. The Grand Duchy is plumb in the heart of Europe, with quite short lines of communication to the main financial centres, Brussels, Frankfurt, Paris, London, Zurich, Milan. According to local gossip, the reason why the London stockbroking firm of Vickers, Da Costa has been established for some time in Luxembourg City, as much a curiosity as the unique membership of James Capel on the Luxembourg Bourse, is that the local representative, a Dutchman, finds it so easy to drive to any of the financial capitals of Europe.

Neutrality is important, too, firstly in strictly practical terms. As one local banker puts it: 'Both the French and the Germans feel at home here, both because of geography and the fact that French is our official and German our non-official language'. Psychologically, the neutral status of the small, independent nation is even more significant.

Luxembourg is, if you like, a pocket Switzerland. It has all the obvious Swiss advantages, such as political and financial stability, a sound, strong currency (the result of an economic union with Belgium and its franc), absence of exchange control. At the same time, the Grand Duchy can offer a few advantages which Switzerland lacks, such as no withholding tax on dividend income, and no central bank.

The central bank functions for Luxembourg are performed in Brussels, so far as these are necessary. (Local banks may not issue currency in denominations higher than 100 francs.) 'So we don't have central bankers breathing down our necks all the time, monitoring our international activities for possible repercussions on the domestic situation', affirms one bank manager, perhaps a little smugly.

There is one other asset, the importance of which, while quite impossible to quantify, certainly should not be underestimated. The Prime Minister of the Grand Duchy, M. Pierre Werner, firmly confirmed in power for more than a decade, is also Minister of Finance; even more important, he's a financial tech-



nician, who at the present time, incidentally, is one of the most vocal and persuasive exponents of a single European currency. As a result, the local banking community feels it can count on a sympathetic hearing whenever it approaches the head of the government with a bona fide problem.

### *Holding companies*

But, without question, it is the liberality of the Luxembourg authorities in matters financial which, most of all, has brought the bankers flocking from all over the world. This liberality, is, in fact, enshrined in a single piece of basic legislation, the Holding Company Act of 1929. On the face of it, no piece of legislation could have been worse timed. It was introduced on the eve of the Great Crash, followed by the Great Depression of the 1930s. Then, Luxembourg itself came under the shadow of Adolf Hitler, subsequently substantiated in the actual Nazi occupation of the country.

But after the war, when the nation had recovered, and had achieved a new prosperity based on industrialization, the inheritors of the 1929 legislation discovered that their predecessors had wrought better than they knew.

The original Holding Company Act did undisguisedly set out to establish the Grand Duchy as a tax haven. It laid down that pure holding companies, which forswore all commercial and industrial operations, limiting their activities to participation in the shares of other enterprises and the management of the portfolio, would be allowed to function virtually tax free.

Their only liability would involve a modest fee on foundation (0.32 per cent of the nominal capital subscribed), plus a stamp duty (0.10 francs per 100 francs); and an annual levy of 0.16 per cent on the value of securities issued during the year. Minimums were set in each case, of Fr3,000, Fr1,000 and Fr1,500 respectively.

The purpose of the law, it is pointed out with some force locally, was the avoidance not of taxation, but of double taxation. The Luxembourg authorities conceived of the holding company as a mere agent of transfer, whose foreign income had already been taxed at source, and whose distributed profits would likewise be subject to taxation in the countries to which they were paid. So, non bis idem—the same income ought not to be taxed twice.

This philosophy was calculated to appeal vastly to foreign investors, and notably to multi-national corporations bedevilled by a multiplicity of tax problems, varying from one country to another, and all onerous. A classic case history often cited is Olivetti, of Italy, which set up a Luxembourg holding company to receive dividends and interest from its operating subsidiaries world-wide. So long as these receipts were not re-distributed to the Italian parent, they were tax free, and, in practice were re-invested, time and again, in the subsidiaries which generated them, or in other operating components of the group.

The arrangement has appealed to many corporations in addition to Olivetti, and, in fact, at the pre-

sent time some 2,000 such holding companies are said to be domiciled in Luxembourg. True, the value of the device, developed at the time when double taxation agreements between major industrial nations were scarce, has diminished somewhat as they, more and more, have arrived at mutual accommodations.

But, meanwhile, the parent holding company law of 1929 has been begetting some attractive offspring. The first generation, which dates from about the end of the 1950s, was the mutual fund management company, which the Luxembourg authorities decided they could treat for tax purposes as a holding company, provided it confined its activities to a single fund's administration, so as not to be construed as engaging in a commercial operation.

The first open-end investment trust was incorporated in the Grand Duchy late in 1959, Valeurop, sponsored jointly by Société Générale of Brussels, the German Deutschebank, and the Dutch Amro Bank. This model was subsequently copied by others, and by the end of last year a score or so of open-end investment companies were based in the country, with aggregate assets of some BFr58,000 millions (about £483 millions).

### *Euro-dollar funds*

The third generation was begotten with the establishment of financial holding companies by foreign corporations for the express purpose of raising funds to finance their operating subsidiaries. Though not entirely so, they were mainly inspired by the US Interest Equalization Tax legislation of 1963, designed to ease the balance-of-payments problem of the United States by diverting to the offshore dollars in Europe the efforts of American corporations to finance the expansion of their mushrooming subsidiaries there.

'Before the Interest Equalization Tax, Luxembourg was like the Sleeping Beauty waiting for the Prince to come to revive her with his kiss', says Marcel Lamboray, secretary of the Luxembourg Bourse. The kiss of life of the tax certainly was a powerful stimulus. It started the stampede in the direction of Euro-currency financing, of which the local stock exchange has been a major beneficiary. By mid-year 1970, 380 Euro-bonds were listed. During 1969 alone, 53 new loans were admitted, to the value of US \$1,136 millions.

True, to make all this possible, it was necessary to amend the original legislation on holding companies, since the new financial holdings otherwise would have come under the ban against engaging in commercial/industrial operations. However, the accommodating authorities soon got around that one, by continuing the tax exempt status so long as the transaction remained in the family, within the corporate group. This was taken as the signal to solicit Euro-dollar money on a massive scale by many giant US corporations, including such household names as Du Pont, Mobil Oil, Uniroyal, Alcoa, Honeywell. The windfall, once they realized it was going, was also seized on by businessmen of other lands: for example, the Beecham and Wellcome interests, in Bri-



tain; Hoechst, Bayer, Thyssen, Siemens, in West Germany; Philips, in Holland; Petrofina, in Belgium.

At the same time, the US dollar has been joined by the German mark, the Swiss franc, the Dutch florin and, now, the Japanese yen, as candidates for similar loan financing, as well as Units of Account, that ingenious instrument intimately associated with Luxembourg, designed to protect investors from the impact of changes between the values of individual currencies.

The next, and fourth generation from 1929, is of fairly recent date, and was brought to birth by the decision of the authorities to countenance the foundation of financial holding companies, by or with the participation of international banks, for the purpose of raising medium and long-term funds for relending to their customers.

Pioneers responding to this new opportunity have included Bank of America and Banque de Paris et des Pays-Bas, in a joint venture known as Ameribas Holdings SA; Banca Nazionale del Lavoro, Banque Nationale de Paris, Dresdner Bank, Algemene Bank Nederland, and Bank of America, in Société Financière Européenne; Bankers Trust Company; the Bank of Tokyo.

And so, on to the fifth generation, represented by the late blossoming of closed-end investment companies, of which at the end of last year there were established in the Grand Duchy over 70, with combined assets of nearly BFr40,000 millions (about £333 millions). This was almost exactly double the volume of a year earlier, when only a couple of dozen or so of such enterprises were active. Like, the open-end variety, these closed-end funds mostly are listed on the Luxembourg Bourse.

The popularity of the latter variation of co-operative share participation, again accepted as a holding company within the original framework, is that it escapes certain of the restrictions imposed on the open-end type; for example, closed-end funds are permitted, within prescribed limits, to use the technique of leverage, borrowing either short or long, from which open-end funds are debarred.

Still today other generations are aborning, but before glancing at them it is necessary to spare a moment for the claims of the Luxembourgish that theirs is not a market place where just about anything goes. In fact, the Grand Duchy vies with Belgium in Europe as the country whose standards, enforced through the Bank Control Commission, approach those of the United States in the matter of information disclosures in new security offerings.

Open-end mutual funds also are quite strictly regulated. Thus, they may not own more than 5 per cent of the capital of any other company, nor invest more than 5 per cent of their own capital in any one stock; and there is no room in the Grand Duchy for hedge funds, or funds set up to invest in the shares of other funds. Closed-end funds are required to maintain specific reserve accounts out of premiums subscribed for the repurchase of their shares.

The Luxembourg Stock Exchange, even if it ordinarily grants new listings in the comparatively short time of a few weeks, and limits brokerage fees to between 0.04 and 0.08 per cent (according to the type of security), with no further charges, has considerably tightened its requirements for listing in recent years, through amendments in 1965 and 1969 to its basic statute of 1915.

And so, what's new in this liberal, flexible, adaptable little wonderland of finance? Well, there's Interspar, the savings bank's mutual fund, inspired by Luxembourg's Caisse d'Épargne de l'État, and in which participate more than a score of Europe's most prestigious savings institutions, from West Germany, France, Holland, Belgium, Austria, Switzerland, Finland, Norway, Sweden and Denmark.

There's Artemis, the mutual fund for the purchase of works of art, whose pioneering venture is expected to be widely copied. There's Euro-medico, which recently also pioneered, in the offering of Euro-shares, as distinct from Euro-bonds, to a value of £1.5 millions, also certain to be imitated.

What has the local banking community most excited at this point, however, is CEDEL (Centre of Delivery for Euro-securities), a nascent competitor for the Morgan-sponsored Euro-clear, which is expected to be in operation by early next year, as an international securities clearing operation. Most of the big local banks have pledged themselves to participate, except Caisse d'Épargne (already tied in with Euro-clear), along with major banks from several other countries, to a current total of nearly 50.

In consideration of all which, Luxembourg bankers tend to get hot under the collar when charged with operating a tax haven. They prefer a more dignified description than that, such as 'evolving an international financial centre'; or, in the words of M Camille Lamboray, of the management of Caisse d'Épargne, and a cousin of the secretary of the Bourse, 'Luxembourg has firmly established itself as a meeting place for various legal situations seeking a common solution'. As the Americans put it, you can say that again.

# L'Exposition des Métiers d'Arts dans le Benelux à Luxembourg

Le 25 septembre 1970 a eu lieu à Luxembourg l'inauguration de l'exposition consacrée aux métiers d'arts dans le Benelux. C'est pour la troisième fois que se déroule cette manifestation qui est organisée à tour de rôle dans chacun des pays membres de l'Union Economique Benelux.

Après Utrecht et Ostende, c'est la ville de Luxembourg qui a été choisie cette année pour accueillir cette exposition à laquelle prirent part plus de 120 artistes et artisans, soit 54 exposants belges, 42 exposants néerlandais et 24 exposants luxembourgeois.

L'exposition, qui était ouverte du 25 septembre au 11 octobre, avait été organisée à Luxembourg par le groupe de travail des métiers d'art de la Commission spéciale des Classes moyennes de l'Union économique Benelux, l'Institut économique et social des Classes Moyennes à Bruxelles, le Centraal Orgaan voor het Scheppend Ambacht à Delft et par le Centre National de Promotion des Arts et Métiers d'Art du Grand-Duché de Luxembourg.

C'est M. F. Weyler, Président de la Commission du Centre National de Promotion des Arts et des Métiers d'Art au Grand-Duché de Luxembourg, qui prononça l'allocution de bienvenue.

Lors du vernissage de cette importante exposition, M. le professeur Köllmann, Directeur du Musée des Métiers d'Art de Cologne, a présenté notamment un bilan du travail artistique moderne et il a souligné le rôle des métiers d'art dans la société d'aujourd'hui.

Nous reproduisons ci-après le texte de l'allocution prononcée ensuite à l'occasion du vernissage de cette exposition par Monsieur Marcel Mart, Ministre des Classes Moyennes :

Excellences,  
Mesdames et Messieurs,

L'honneur m'échoit aujourd'hui d'inaugurer le rendez-vous biennal des métiers d'art des pays du Benelux. Ai-je besoin de vous dire combien nous sommes fiers que notre pays ait été choisi comme lieu de rencontre de cette troisième exposition commune des créations des artistes et artisans-créateurs des Pays-Bas, de la Belgique et du Luxembourg ?

Si je tiens à remercier tout particulièrement les nombreuses personnalités venues des trois pays pour rehausser cette manifestation de leur haute présence, tout comme les aimables édiles de notre capitale qui ont bien voulu prêter à cette occasion le foyer de son admirable forum des spectacles, cadre très digne aux œuvres exposées, je ne voudrais pourtant guère oublier le groupe de travail « métiers d'art » de l'Union Economique Benelux qui, sous l'initiative des Ministres respectifs a pris à charge l'organisation de ces expositions.

Ces dernières sont, en effet, appelées à témoigner de l'activité des ateliers d'art des trois pays exposants ; s'il est vrai que ce secteur ne représente guère un facteur trop important pour l'économie nationale de notre territoire, il n'en faut pourtant point sousestimer l'importance culturelle dans l'époque d'industrialisation un peu hectique que nous vivons.

Souligner toutefois ici l'importance des métiers d'art pour notre civilisation serait un vain effort, car personne n'ignore que, depuis l'homme existe, il a façonné de ses mains des objets. Si, d'abord, il se limita à des ustensils qui devaient lui permettre de subsister et l'aider à surmonter les obstacles à la survie, il n'a guère tardé d'anoblir ses créations pour en embellir son environnement. Il est vrai que depuis la caverne jusqu'à l'habitat le plus moderne, le goût de la création a passé certes par des hauts et des bas ; félicitons-nous toutefois de vivre en des temps où les métiers d'art ont pris un nouvel essor et que grâce à des artistes incontestés des horizons tout nouveaux se sont ouverts, que ce soit dans le domaine de la vitrerie d'art, de la poterie, de la tapisserie et j'en passe.

Puissent nos artistes-créateurs s'inspirer de ces exemples illustres pour trouver leur propre voie ; que, surtout, ils ne se laissent point décourager ; car je tiens à leur rappeler à cette occasion la mission sociale et humanitaire qui leur incombe en ces temps modernes, si bien décrite d'ailleurs dans l'avant-propos du catalogue de l'exposition dans les termes suivants :

« Au moment où notre civilisation subit l'influence croissante de la masse, qui menace d'étendre son emprise sur l'individu, il est plus que jamais nécessaire de souligner la valeur sociale de l'artisanat créateur.

Cette valeur réside essentiellement dans le fait que l'artisan d'art crée des objets qui, traduisant des idées et des sentiments humains, font appel à l'individualité de l'homme. De surcroît, l'artisanat créateur entretient l'habileté, qui est d'une importance vitale pour la mise en forme des objets qui nous entourent, quels que soient la nature de cette mise en forme et le procédé technique selon lequel elle s'effectue.

L'artisanat créateur contribue ainsi à humaniser notre civilisation technique. C'est un tonique, dont notre société hyperrationalisée a besoin pour ne pas être ravalée au rang d'organisation technique exsangue et déshumanisée. »

Nos artistes devraient se laisser encourager dans leur mission par la constatation de l'amour de nos contemporains, pour les objets des métiers d'art des siècles passés et des sentiments touchants dont l'homme moderne les entoure tout en se soumettant au rayonnement reconfortant de ceux-ci au milieu de son

environnement. C'est justement cet intérêt aux créations des métiers d'art des temps pas tellement reculés, qui devrait donner matière à réflexion ; que nos artistes-créateurs profitent donc de cet élan pour offrir des créations répondant au goût et au besoin des temps modernes ; car, de plus en plus, dans nos pays, à niveau de vie relativement élevé, les besoins du consommateur s'individualisent et se déplacent souvent des fabrications en série ; le client cherche de nouveau l'objet exclusif, l'œuvre d'art, le plus souvent utilitaire, faisant de son foyer un cadre unique, personnel et original.

Cependant nos ressortissants du métier d'art seraient fort bien inspirés de ne pas oublier le caractère artisanal de leur profession ; de nos jours, ils doivent être des chefs d'entreprises avertis, commercialisant leur œuvre d'art par la fabrication en série, conscients des débouchés des marchés et de l'évolution des goûts du public.

Quelle meilleure occasion pour élargir leurs connaissances, que cette rencontre permettant aux artisans-créateurs de techniques différentes des échanges de vue sur les orientations souhaitables, l'utilisation de nouveaux matériaux et de techniques nouvelles !

## Congrès à Luxembourg sur les Maladies de Civilisation

Du 16 au 20 septembre 1970 a eu lieu au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg le 16<sup>e</sup> Congrès International sur les Maladies de Civilisation, l'Alimentation et les Conditions de Vie, en connexion avec l'organisation de l'Académie Scientifique Internationale pour la Protection de la Vie, l'Environnement et la Biopolitique. Une première partie du congrès avait eu lieu à Trèves les 14 et 15 septembre.

26 lauréats du Prix Nobel et quatre cents savants et experts venus du monde entier participèrent aux travaux de ce congrès, dont le promoteur est le professeur Dr H. A. Schweigart, de Hannover (Pretoria).

Cet important congrès était placé sous le patronage officiel du Gouvernement luxembourgeois, des membres d'honneur de la Société Internationale pour la Recherche sur les Maladies de Civilisation et les Substances Vitales et de la Ville de Luxembourg.

Le comité d'honneur comprenait des membres du Corps diplomatique, des institutions des Communautés européennes et d'organisations internationales, des membres du Gouvernement luxembourgeois et des lauréats du Prix Nobel.

Plus de trois cents organisations et institutions internationales et nationales de médecins et de dentistes, des sciences naturelles, de la nutrition, de la santé publique, de l'agronomie, de la protection de la nature et de la vie ont prêté leur appui pour l'organisation de ce congrès.

Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. le profes-

Après avoir évoqué tant soit peu la raison d'être de cette noble profession, il n'est pas inutile d'insister sur les efforts consentis par les trois pays partenaires du Benelux dans l'intérêt des métiers d'art, suivant en cela d'ailleurs l'exemple d'autres pays. Ainsi, l'instauration à l'Institut Economique et Social de Belgique d'un service des métiers d'art, la création de COSA aux Pays-Bas, l'institution du Centre de Promotion des Arts et des Métiers d'Art au Grand-Duché prouvent que les Gouvernements respectifs apprécient à leur juste valeur l'importance de la profession.

Ces organismes sont en effet appelés à apporter une aide d'ordre économique et social aux artisans d'art et, surtout, de créer des débouchés pour leurs créations, tant sur le plan national qu'international.

En fin de compte, il ne me reste qu'à me réjouir de la contribution si féconde fournie à l'occasion de cette exposition, que ce soit du côté de nos artistes et de la qualité de leurs nombreuses créations, que du côté des organismes responsables de l'organisation de cette manifestation culturelle importante à laquelle je souhaite un plein succès.

seur Linus Pauling, Stanford (Californie), Président d'honneur de la Société, lauréat du Prix Nobel pour la Chimie et lauréat du Prix Nobel pour la Paix, avaient accordé leur patronage d'honneur au congrès.

Nous publions ci-après le texte du discours prononcé à l'occasion de la séance d'ouverture du congrès par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Mesdames,

Messieurs,

C'est avec plaisir que j'apporte aux participants de ce 16<sup>e</sup> Congrès International sur les maladies de civilisation, l'alimentation et les conditions de vie un message de cordiale bienvenue de la part du Gouvernement luxembourgeois. Ce n'est pas la première fois que votre congrès siège dans la capitale du Grand-Duché. Le fait de cette répétition, que renforce encore l'élection depuis quelque temps déjà du Luxembourg comme deuxième siège de la Société Internationale, semble prouver que l'ambiance de notre pays favorise vos réflexions collectives sur des problèmes qui préoccupent aujourd'hui dans une mesure croissante les savants et les gouvernements. Pour être juste, il faut convenir que trop souvent les pouvoirs publics ont réagi avec lenteur et suspicion aux mises en garde et aux cris d'alarme des spécialistes et des scientifiques. Il faut enregistrer cependant avec satisfaction, qu'une prise de conscience plus aiguë des risques de notre civilisation technique s'est mani-



festée récemment. Les problèmes d'environnement sont à l'ordre du jour dans tous nos systèmes politiques et la proclamation de l'année 1970, comme année de la protection de la nature, ainsi que les initiatives prises en conséquence, prouvent que les idées sont en marche dans des domaines qui sont apparentés à l'ordre de préoccupations de votre Société.

L'organisme humain a besoin pour son fonctionnement normal, de certains équilibres internes et externes, que menacent constamment soit les penchants et les déficiences de la volonté des individus, soit les interférences perturbatrices du cadre de plus en plus artificiel et de plus en plus technique dans lequel nous sommes contraints de vivre. Et pourtant, dans une société où l'individu devient de plus en plus dépendant d'autrui, la santé et l'équilibre âme-corps restent une aspiration primordiale de l'homme qui y trouve sa meilleure garantie d'autonomie et de vie personnelle.

Les organismes qui s'occupent de ces problèmes sont nombreux, comme est vaste aujourd'hui le domaine des objets sur lequel les recherches doivent porter.

Sous la plume de votre Président, le Professeur Schweigart, on les trouve évoqués en parlant des problèmes mondiaux de la démographie et de la faim, jusqu'à la détérioration des éléments naturels qui nous entourent et dans lesquels nous baignons, en passant par les perspectives qu'ouvrent de sources d'énergie et d'alimentation non encore exploitées, comme la fertilisation des déserts et l'exploitation des ressources enfouies dans les océans. A côté de ces vastes entreprises ressortissant de la futurologie, mais peut être pas pour longtemps, il y a les problèmes immédiats, la pollution, l'altération des aliments, les déséquilibres biologiques, les toxiques, sur lesquels il faut éclairer l'opinion publique et dont il faut approfondir l'étude scientifique.

Il est fort légitime que la collaboration internationale s'instaure à propos de ces efforts. En effet, les fléaux que vous entendez combattre sont universels et se moquent des frontières avec une cruelle indifférence. Dans ces conditions, le Gouvernement luxembourgeois ne peut qu'approuver votre programme et inviter ses concitoyens groupés dans une section nationale, présidée par le Docteur Colling, à y apporter leur concours.

Ladies and Gentlemen,

The Luxembourg Government has also considered with great interest the creation of an international scientific Academy, which is going to take a start in Luxembourg these days. I think that this ambitious plan, if it is strongly supported by the scientific world and if it is setting a high standard of research, is able to give a valuable contribution to the world wide endeavours to improve the conditions of life. As our civilization marches on, our nutrition and our health are more and more beset by the encroaching technical and chemical machinery. The scope of the Academy would undoubtedly be to shed more light on the always entangled interferences of these new elements, in order to enlighten the very important informative and educational work which is the scope

of the International Society for research on civilization diseases which we are glad to receive in Luxembourg these days.

Meine Damen und Herren,

Bereits im Jahre 1964 hat der Wissenschaftliche Rat der Internationalen Gesellschaft zur Erforschung von Zivilisationskrankheiten einen Grundsatzbeschluss über eine Lex protectionis vitae, ein Gesetz zum Schutz des Lebens veröffentlicht. Bei der Durchlesung dieses Programms stellt man fest, daß die darin enthaltenen Empfehlungen immer noch, und mehr wie je, aktuell sind. Man könnte heute sogar noch einiges hinzutun. Feststellen kann man, daß die Gefahren von den besten Geistern erkannt sind, daß jedoch die praktische Anwendung hinterher hinkt. Hier muß ein erneuter Appell an die öffentlichen Behörden aller unserer Länder ergehen, um dem vitalen Problem der Gesundheit, der Ernährung und des biologischen Gleichgewichts eine noch größere Aufmerksamkeit zu schenken. Das was der biblische Schriftsteller das Paradies nennt, hat sicher etwas zu tun mit dieser, leider gestörten Harmonie der Lebenskräfte und ihres biologischen und psychischen Rahmens.

Es ist eine hehre Aufgabe die Ihrer Gesellschaft, und von einer hohen wissenschaftlichen Warte der zu gründenden Akademie, in unserer heutigen Welt zufällt.

Ich beglückwünsche Ihren Herrn Präsidenten sowie Ihre Führungsorgane für diese Erkenntnis und den Arbeitswillen im Dienste einer Aufgabe, die den Menschen so direkt anspricht.

Ich wünsche Ihren Bemühungen den verdienten Erfolg und hoffe, daß diese Tagung im benachbarten Trier und in Luxemburg den Anstoß zu einer neuen, wichtigen Etappe sowohl hinsichtlich des wissenschaftlichen Unterbaus durch die Akademie wie auch in der Verbreitung der gesunden Ideen durch die Gesellschaft geben wird.

A l'occasion du congrès international sur les maladies de civilisation, l'alimentation et les conditions de vie, il a été fondée à Luxembourg une Académie Scientifique Internationale pour la Protection de la Vie, l'Environnement et la Biopolitique.

Cette Académie, avec siège à Luxembourg, à laquelle appartiennent les membres de la Société Internationale pour la Recherche sur les Maladies de Civilisation et les Substances Vitales, de l'Association Médicale Internationale pour l'Etude des Conditions de Vie et de Santé et de l'Association Internationale d'Expertise Chimique, a publié le manifeste suivant à l'issue de ses travaux à Luxembourg :

#### MANIFESTE

de l'« Académie Scientifique Internationale pour la Protection de la Vie, l'Environnement et la Biopolitique ».

Du fait du déséquilibre de l'environnement, causé en particulier par la « situation toxique générale » et de toutes les conséquences qui en ont résulté au cours des dernières décennies, les hommes, les ani-

maux, les plantes et les sites sont de plus en plus en danger, l'homme étant soumis aux épreuves les plus dures. Ceci est d'autant plus inquiétant que nous nous trouvons d'ores et déjà au premier stade d'une explosion démographique aux suites incalculables. Nous nous trouvons en conséquence devant des problèmes immenses quant aux exigences accrues dans le domaine de l'alimentation, du logement, de l'environnement et de la conservation de la santé.

C'est pourquoi il faut faire des efforts sérieux, aussi bien scientifiques que politiques, en vue d'assurer la protection de la vie. Celle-ci pose un problème dont les responsables des pays et des divers groupes de la société humaine devront prendre conscience. Toutefois, pour aborder les innombrables éléments de ce problème, l'aide efficace des hommes de science est devenue indispensable.

C'est pour cette raison qu'a été fondée, le 17 septembre 1970, à Luxembourg au Centre Européen, l'Académie Scientifique Internationale pour la Protection de la Vie, l'Environnement et la Biopolitique, qui compte déjà dans ses rangs 182 savants de 42 pays, parmi lesquels 25 Prix Nobel, et d'éminentes personnalités de la Biopolitique. 4 600 scientifiques font partie des organisations fondatrices de l'Académie.

L'Académie a pour objectif et pour tâche :

- de souligner par la voie scientifique les principes de la protection de la vie, devenus ces derniers temps d'une importance primordiale ;
- de faire ressortir la protection de la vie comme partie essentielle de l'étude du futur ;
- d'éveiller et de maintenir le sentiment de la responsabilité en ce qui concerne la protection de la vie des différents groupes de la société humaine ;

- de faire et d'encourager, sur un plan scientifique élevé, l'étude coordonnée des conditions de vie et de santé, des dommages et maladies dus à la civilisation, de l'écologie, en particulier de l'écologie humaine, de l'alimentation, de l'environnement, des situations de carence et d'exposition aux substances toxiques ;

- d'étudier des problèmes biopolitiques et les intérêts d'une société orientée vers l'avenir, tout en montrant la responsabilité de la jeunesse universitaire aujourd'hui et à l'avenir ;

- de fournir aux personnes responsables de la protection de la vie et de l'environnement, sous forme de recommandations, des propositions pratiquement réalisables et d'utiliser ce but en cas de besoin les avis d'une commission de Juristes internationale ;

- de faire étudier les problèmes scientifiques déterminant l'activité de l'Académie par un « Institut International pour la Recherche sur l'Environnement, la Protection de la Vie et la Biopolitique », devant être constitué à l'initiative de l'Académie.

A la séance de clôture solennelle du 16<sup>e</sup> congrès international sur les maladies de civilisation, l'alimentation et les conditions de vie, c'est Madame Madeleine Frieden, Ministre de la Santé Publique, de la Famille et de la Jeunesse qui a prononcé un discours, marquant ainsi la fin des travaux du congrès à Luxembourg.

Ajoutons ici qu'à l'issue des travaux de ce congrès international à Luxembourg, un monument érigé à la mémoire de M. l'abbé Nicolas Neuens à Bilsdorf, fut dévoilé en présence de nombreuses personnalités et du Conseil Supérieur de la Société Internationale pour la Recherche sur les Maladies de Civilisation et les Substances Vitales.

## Nouvelles de la Cour

### Mois de juillet

Le 4 juillet 1970, Son Altesse Royale de Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur J. M. A. H. Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas.

\*

Le 6 juillet 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu les Premiers Ministres et les Membres des Gouvernements du Benelux.

\*

Le 7 juillet 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a nommé Son Chambellan en service extraordinaire Monsieur André Clasen, Ambassadeur du Luxembourg à Londres.

\*

Le 10 juillet 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Monsieur Paride Formentini, Président de la Banque Européenne d'Investissement.

\*

Le 13 juillet 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Dugald Malcolm, C. M. G., C. V. O., T. D., Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Boualem Bessaih, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Algérienne démocratique et populaire.

\*

Le 14 juillet 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Luis Santiago Sanz, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République Argentinienne.

## Mois de septembre

Un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour en date du 14 septembre 1970, annonce que répondant à l'invitation de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, Son Excellence Monsieur Josip Broz-Tito, Président de la République Socialiste Fédérative de Yougoslavie, et Madame Broz se rendront en visite officielle à Luxembourg du 9 au 11 octobre 1970.

\*

Le 16 septembre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Riaz Piracha, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pakistan.

\*

Le 21 septembre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Michail Paskalev, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Bulgarie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Dato' Philip Kuok Hock Khee, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Malaisie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence le Raden B.I.N. Djajadiningrat, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Indonésie.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Henri Monfrini, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

\*

Le 22 septembre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Julio-Doig-Sanchez, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Pérou.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Aarni Pentti Juhani Talvitie, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Finlande.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence le Comte Fernand Caillard d'Aillières, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Monaco.

\*

Le 23 septembre 1970, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Abdourahmane Dia, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Sénégal.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur John Charles Abercromby Roper, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Max Feller, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse.

## Le Conseil de Gouvernement

### Réunions durant le mois de septembre

Le Conseil de Gouvernement s'est réuni à plusieurs reprises au cours du mois de septembre sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement (les 8 et 18 septembre) et sous la présidence de Monsieur Eugène Schaus, Vice-Président du Gouvernement (le 25 septembre).

Au cours de la réunion du 8 septembre, le Conseil a, sur le vu des chambres professionnelles, définitivement mis au point le projet de loi portant introduction de la semaine de 40 heures dans les entreprises du secteur privé. Le Conseil d'Etat sera saisi incessamment de ce projet de loi. Le Conseil a entendu un rapport du Ministre des Affaires Etrangères sur la coopération politique européenne dans le cadre de la C.E.E. ; il a ratifié, en ce qui concerne le Grand-Duché de Luxembourg, les conclusions de ce rapport et les propositions qui y sont formulées, qui restent cependant en deça des espérances manifestées dans les milieux politiques luxembourgeois. Le Gouvernement a décidé de rassembler avec la collaboration du

Service des Archives de l'Etat des documents et des témoignages relatifs aux événements de la dernière guerre mondiale et de l'occupation en vue de faciliter la tâche des historiens. Dans le même sens il favorisera des actions de recherches entreprises notamment par les organisations de la résistance et des anciens combattants. Il a procédé à un échange de vues sur les problèmes actuels du contrôle des viandes et des denrées alimentaires. Il y reviendra au cours de la prochaine réunion du Conseil de Gouvernement. Le Conseil a approuvé le projet de règlement grand-ducal portant réglementation de la profession de laborantin ainsi que le projet de règlement grand-ducal relatif aux eaux destinées directement ou indirectement à la consommation humaine.

Au cours de la réunion du 18 septembre, le Conseil a décidé de saisir incessamment les instances législatives d'un projet de loi sur le contrôle sanitaire des viandes. Suivant ce projet un deuxième contrôle



sanitaire ne pourra être prescrit que par le Ministre de la Santé Publique, à l'exclusion des autorités communales. Le Conseil a en outre approuvé un projet de loi modifiant et complétant la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques. Ce projet renforce les dispositions et les sanctions par rapport à la conduite des véhicules automoteurs sous l'influence d'alcool ou en état d'ivresse. Il a finalement approuvé un projet de règlement grand-ducal portant exécution du règlement CEE N° 543/69 du 25 mars 1969 relatif à l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale dans le domaine des transports par route.

Au cours de la réunion du 25 septembre, le Conseil a eu un échange de vues sur les prochains débats budgétaires et sur l'exécution du programme gouvernemental. Il a approuvé un projet de règlement grand-ducal portant nouvelle fixation du taux du salaire social minimum. Il a mis au point un projet de loi ayant trait à l'octroi d'un salaire de compensation en cas de chômage dû aux intempéries hivernales. Le Conseil a finalement approuvé un projet de règlement grand-ducal déterminant pour l'année 1971 les taux relatifs aux saisies-arrêts et cessions des rémunérations des ouvriers et des employés des administrations publiques.

## Nouvelles diverses

### Visite officielle à Luxembourg du Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas

Les 3 et 4 juillet 1970, Son Excellence Monsieur Joseph Luns, Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas, a fait une visite officielle à Luxembourg, sur invitation de Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

A sa descente d'avion, l'hôte officiel fut accueilli par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères et Madame, par l'Ambassadeur des Pays-Bas à Luxembourg, Jonkheer Bryan E. Quarles van Ufford, par Mademoiselle C.J. de Roo van Alderwereldt, Conseiller d'Ambassade, et par le Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères, M. Roger Hastert.

M. Joseph Luns était accompagné de son épouse, du Jonkheer J.A. Ranitz, Directeur Général des Affaires Politiques, de M. A.F.K. Hartogh, Directeur Général pour la coopération européenne, et de M. C.J. Wack Witz, Secrétaire particulier du Ministre.

Le Ministre néerlandais des Affaires Etrangères fut reçu en fin d'après-midi par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement. Dans la soirée un dîner fut offert en l'honneur du Ministre des Affaires Etrangères des Pays-Bas par M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères. Au cours du dîner, des toasts furent prononcés par les deux Ministres des Affaires Etrangères.

Voici le texte du toast de M. Gaston Thorn :

Monsieur le Ministre,

Le fructueux cotoiement que nous impose presque journallement la chose européenne fait que j'ai le plaisir de saluer en vous le collègue plutôt que le Ministre des Affaires Etrangères, l'ami plutôt que l'homologue.

Vous nous voyez particulièrement fiers d'accueillir dans nos modestes salons, celui dont l'altière silhouette émerge de tous les hauts-lieux de la politique internationale. Nous sommes aussi particulièrement heureux que pour ces quelques jours Luxembourg soit le point de chute d'un homme d'Etat qu'un incessant périple envoie aux quatre coins du monde.

Monsieur le Ministre, vous êtes le doyen de tous les Ministres des Affaires Etrangères d'Europe et si

mes renseignements sont exacts, des pays du monde entier.

Aere perennius ! Votre présence dans les hautes sphères politiques forme une constante dans l'évolution du sort de notre vieux continent, évolution que vous avez guidée avec autant de sagesse que de lucidité.

Artisan de la première heure de la construction de l'édifice européen, vous êtes de ceux qui en 1956 ont signé le traité de Rome le dernier à rester sur le chantier. C'est dire que vous êtes l'un des piliers de cette Europe qui s'est faite avec vous et qui continuera de se faire par vous. Vos interlocuteurs ont connu en vous un négociateur habile qui sous des dehors avenants et cordiaux a su dissimuler une volonté persévérante et inébranlable. Et j'estime que ce n'est pas peu d'éloge que de s'entendre dire par un homme tel que le Général de Gaulle, que vous avez la ténacité sympathique d'un homme aimant sa patrie. Ancien diplomate de carrière, vous continuez à réunir en vous les vertus essentielles de la diplomatie, courtoisie et fermeté.

Cette semaine-ci, l'Europe de la Communauté vient de vivre à Luxembourg un moment historique. Que les négociations pour l'élargissement de cette communauté aient pu s'ouvrir, et si peu de temps après la conférence de La Haye, est certainement dû en tout premier lieu à la politique que votre pays a depuis de longues années poursuivie, politique dont vous êtes le principal maître d'œuvre. Voilà un succès personnel qui vient récompenser vos inlassables efforts et pour lequel je tiens personnellement à vous féliciter. Une fois que le chantier européen sera terminé, c'est votre empreinte, Monsieur le Ministre, que le nouvel édifice portera avant toute autre.

Ai-je besoin de rappeler à l'érudit historien que vous êtes les liens qui dans le passé ont lié le Grand-Duché de Luxembourg au Royaume des Pays-Bas.

A plus d'un siècle de distance, et après que les événements se sont décantés, nous apprécions mieux aujourd'hui l'importance de notre rattachement à la couronne des Pays-Bas. Le paradoxe veut que ce rattachement et notre indépendance aient été si étroitement liés ensemble. Les Pays-Bas furent pour le Luxembourg ce que le tuteur est pour la jeune plante,

l'appui et l'adjuvent nécessaires à son plein épanouissement.

1815, Congrès de Vienne. Une âpre et sourde rivalité, oppose le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III et son cousin germain et beau-frère le futur roi des Pays-Bas, Guillaume I<sup>er</sup>, pour la possession du Luxembourg, En se faisant attribuer le Duché, Guillaume permet aux Luxembourgeois d'échapper à l'empreinte prussienne.

A peine quinze ans plus tard, le Luxembourg risque d'être entraîné et absorbé par la Révolution belge. Nombreux furent ceux qui militaient en faveur d'un ralliement à la cause de nos voisins. Ils devaient cependant se heurter à la résistance de la capitale-forteresse, demeurée fidèle dans son allégeance au Roi-Grand-Duc. Une fois de plus l'union personnelle entre nos deux pays devait sauvegarder l'identité luxembourgeoise si gravement compromise.

L'abandon de la partie wallonne du pays fut le prix de l'indépendance acquise en 1839.

Plus pesant, plus dangereux aussi est le dévolu que Napoléon III jette une vingtaine d'année plus tard sur le Luxembourg.

En prenant fait et cause pour notre pays, les Pays-Bas ont lors de la Conférence de Londres en 1867, mis la dernière main à notre liberté et à notre indépendance nationales désormais sous la garantie des puissances signataires du Traité.

C'est à ce suzerain, clairvoyant que va notre reconnaissance.

De cette période mouvementée du siècle dernier, qui a vu se dessiner l'image de l'Europe actuelle, nous aimons nous souvenir avec affection du Prince Henri que le Roi-Grand-Duc nous avait délégué comme lieutenant. Prince affable et équitable s'il en fût, il sut conquérir le cœur des Luxembourgeois autrement si parcimonieux de leurs sentiments.

L'accession à l'indépendance et à la majorité politique nous laissa cependant faibles et inexpérimentés devant nos nouvelles responsabilités internationales. Cette fois encore les Pays-Bas nous ont généreusement offert leur aide et leur soutien, en assurant notre représentation diplomatique. Depuis plus de cent ans, vos diplomates représentent le Luxembourg avec compétence et désintéressement partout où nous n'avons pas de poste. Cette réflexion m'amène à dire, Monsieur le Ministre, qu'en dehors du cadre de nos amitiés traditionnelles, vous faites plutôt que moi-même office de Ministre des Affaires Étrangères du Luxembourg.

L'histoire de nos relations réciproques est riche en anecdotes amusantes, j'en prends pour exemple l'expédition rocambolesque d'une députation de notre Parlement qui partit en bateau de la Moselle maugréant, pour prêter dans son palais de La Haye, le serment prescrit par la constitution luxembourgeoise, ou encore ce chêne, arbre plusieurs fois centenaire, qui aujourd'hui encore peut témoigner de la création de l'ordre de la couronne de chêne, puisque c'est lui qui fut à l'origine de l'inspiration du Roi Guillaume II.

Depuis lors les excellents rapports que nous avons toujours entretenus avec les Pays-Bas n'ont en rien

été modifiés. Le Benelux a vu renaître dans une forme juridique toute différente la figuration des anciens Pays-Bas. Une communauté d'intérêts issue tant de nos liens historiques que de l'exiguïté de nos territoires constitue un ciment solide dans l'affrontement des nouvelles réalités européennes. Dans le contexte d'une Europe plus large cette troïka est désignée pour s'interposer en médiateur avisé entre les antagonismes de nos partenaires plus grands, tout en défendant, avec l'habileté que nous vous connaissons, nos intérêts propres et légitimes.

La nation néerlandaise s'est aguerrie dans un incessant et formidable combat contre la mer, son éternel adversaire. Elle en a acquis la ténacité et la résistance acharnées qui font l'admiration de tous. La petite nation luxembourgeoise durant des générations dû lutter contre les appétits de ses puissants voisins. Nous avons dû guider notre barque entre des courants différents et opposés pour sauvegarder une liberté et une indépendance auxquelles nous sommes farouchement attachés. De ce combat mené parallèlement encore que se déroulant à des niveaux différents, Néerlandais et Luxembourgeois se sont forgés une identité de vues et de caractère. C'est peut-être cette familiarité, ce cousinage de l'esprit que viennent rechercher chez nous vos nombreux compatriotes affluant chaque année dans les régions du Grand-Duché.

Mon cher collègue, la longévité politique que tout un chacun vous envie, vous la devez à la faveur jamais démentie d'un public qui tout récemment vient de vous la confirmer en vous élevant au rang de vedette nationale. Alors que d'autres les favoris du public sortent des rangs des champions cyclistes et les chanteurs de charme il est réconfortant de constater qu'aux Pays-Bas au moins un Ministre des Affaires Étrangères garde sa chance. La raison en est peut-être que vous cumulez les attributs de l'un et de l'autre, que vous avez acquis l'art de draper l'assiduité de l'effort par le charme de l'esprit, que la ténacité foncière du caractère batave son sérieux aussi, prennent avec vous une allure élégante. Je conçois que ce trait de caractère a pu séduire votre public comme il a séduit vos collègues étrangers.

Monsieur le Ministre, on a dit de vous que vous êtes comme le bon Dieu que vous avez beaucoup d'heures de vol, que vous n'êtes jamais là, mais que vous êtes toujours partout. Et je crois entendre votre réplique, connue toujours prompte et montée en boutade : « C'est que les Pays-Bas possèdent un extérieur tellement étendu. »

Puisque c'est là une réflexion que l'on a trop facilement tendance à faire au Ministre des Affaires Étrangères, permettez-moi de vous plagier si l'occasion se présente.

\*

### **La session extraordinaire à Luxembourg du Parlement Européen**

Les 8, 9 et 10 juillet 1970; le Parlement Européen s'est réuni en session extraordinaire au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, sous la présidence de Monsieur Mario Scelba.

Lors de la réunion d'ouverture, M. Franco-Maria Malfatti, nouveau Président de la Commission des Communautés Européennes, a souligné la volonté de la nouvelle commission de collaborer étroitement avec le Parlement Européen, et a confirmé les engagements pris par M. Jean Rey, Président sortant.

Ensuite, le député allemand socialiste Lautenschläger présenta son rapport sur les propositions de la commission au Conseil de Ministres sur des directives fixant les modalités de la réalisation de la liberté d'établissement et de la libre prestation de services pour les activités non salariées du médecin et du praticien de l'art dentaire et sur la liberté d'établissement dans la profession de sage-femme.

D'autres rapports furent présentés sur l'organisation commune des marchés dans le secteur des produits de la pêche, le commerce des sucres et les règles de concurrence, la position des entreprises européennes dans le Marché Commun et dans l'économie mondiale, ainsi qu'un rapport de M<sup>lle</sup> Astrid Lulling sur les propositions ayant pour objet les prix du tabac en feuilles, applicables à la récolte 1970 et sur les prix d'intervention dérivés ainsi que les qualités de référence pour le tabac emballé, applicables à la récolte 1970 ; la conjoncture économique dans la Communauté, avec une intervention de M. K. Schiller, Ministre allemand de l'Economie et Président en exercice du Conseil de Ministres, suivi d'un rapport sur la proposition de la Commission en vue d'étendre les régimes applicables à certains produits agricoles, originaires des Etats africains associés, aux mêmes produits originaires de la République Unie de Tanzanie, de la République de l'Ouganda et de la République du Kenya.

Dans une résolution adoptée à l'unanimité, le Parlement Européen a reconnu la nécessité de combattre d'une façon plus efficace la hausse des prix dans la Communauté.

\*

### **Le nouveau Président de la Banque Européenne d'Investissement**

Le 9 septembre 1970, le Conseil des Gouverneurs de la Banque Européenne d'Investissement s'est réuni en assemblée annuelle sous la présidence du Baron Jean Snoy et d'Oppuers, Ministre des Finances de Belgique.

A cette réunion prirent part M. Alex Möller, Ministre des Finances de la République Fédérale d'Allemagne, M. Valéry Giscard d'Estaing, Ministre de l'Economie et des Finances de France, M. Mario Ferrarini Aggradi, Ministre du Trésor d'Italie, M. Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances de Luxembourg et M. Hendrikus Johannes Witteveen, Ministre des Finances des Pays-Bas.

Sur proposition du Conseil d'administration, M. Yves Le Portz, Vice-Président de la Banque Européenne d'Investissement, a été nommé à la tête de la Banque en remplacement de M. Paride Formentini, qui avait assumé la présidence depuis 12 ans.

M. Yves Le Portz est né le 30 août 1920 à Hennebont (Morbihan). Inspecteur des finances depuis

1943, il devient à la libération Directeur des affaires économiques et des finances au gouvernement militaire de Wurtemberg. En 1952, puis en 1955, il a été Directeur du cabinet de M. Roger Duchet, Ministre des P.T.T. puis du Logement. En 1957, il occupe le poste de délégué de la France au Conseil économique et social des Nations Unies. En 1958, il est nommé Directeur général des finances de l'Algérie, ensuite Administrateur général de la Caisse d'équipement pour le développement de l'Algérie.

M. Yves Le Portz a assumé les fonctions de Vice-président de la Banque pendant huit ans. Les vice-présidents, dont le nombre est porté de deux à trois, sont M. Ulrich Meyer-Cording (République fédérale d'Allemagne), M. Sjoerd Boomstra (Pays-Bas) et M. Luca Rosania (Italie).

\*

### **Le Conseil Interparlementaire de Benelux**

Le 5 juillet 1970, une délégation du Conseil interparlementaire consultatif de Benelux a été reçue au Ministère d'Etat, à Luxembourg, à la veille de la conférence intergouvernementale Benelux, par M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, entouré des Ministres des Affaires Etrangères des trois pays.

Cette délégation, présidée par M. De Niet, Président du Conseil interparlementaire, comprenait en outre MM. A. Berchem et P. Herbiet, Vice-Présidents, MM. J. Burger et A. Sledsens, chefs de groupes politiques, M. G. Wagner, Président du groupe luxembourgeois, M. Hondequin, secrétaire général du Conseil interparlementaire, ainsi que M. C. Linden, secrétaire général de la Chambre des Députés.

Elle a exposé l'intérêt que le Conseil attache aux travaux de la conférence intergouvernementale et a insisté pour que le Traité d'Union Economique soit intégralement exécuté dans les délais prévus et que la décision de la conférence intergouvernementale précédente tendant à la suppression des formalités aux frontières intérieures du Benelux au 1<sup>er</sup> novembre prochain soit honorée.

Elle a aussi fait des suggestions en vue d'une collaboration plus étroite et plus efficace entre les Gouvernements et le Conseil.

\*

### **Prestation de serment de la Commission Européenne devant la Cour de Justice**

Le 8 juillet 1970, les neuf membres de la Commission Européenne ont prêté le serment solennel devant la Cour de Justice des Communautés Européennes à Luxembourg.

Cette séance académique s'est déroulée en présence des membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, de plusieurs membres du Gouvernement luxembourgeois dont M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et M. J.-P.



Buchler, Ministre de l'Agriculture, de M<sup>me</sup> Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, et de plusieurs membres du Parlement Européen.

C'est la seconde fois qu'une semblable cérémonie s'est déroulée à Luxembourg. La première cérémonie eut lieu le 13 juillet 1967 lorsque M. Jean Rey fut appelé à la présidence de la Commission des Communautés Européennes.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. Robert Lecourt, Président de la Cour de Justice des Communautés Européennes, et par M. Franco Maria Malfatti, le nouveau Président de la Commission des Communautés Européennes, dont la composition est la suivante : M. Sicco Mansholt (Pays-Bas), M. Raymond Barre (France), M. Wilhelm Haferkamp (Allemagne), M. Albert Coppé (Belgique), M. Jean-François Deniau (France), M. Altiero Spinelli (Italie), M. Albert Boschette (Luxembourg), M. Ralf Dahrendorf (Allemagne).

Dans l'après-midi, le Président de la Commission, M. Franco-Maria Malfatti et les membres de la Commission Européenne se présentèrent pour la première fois devant le Parlement Européen réuni en session extraordinaire le même jour au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg.

Ajoutons ici que les diverses attributions de la Commission Européenne ont été réparties comme suit entre le Président et les Membres de la Commission : M. Franco-Maria Malfatti (Président) : Secrétaire Général, Service juridique, Porte-parole, Bureau de sécurité ; M. Sicco Mansholt (Vice-Président) : Agriculture ; M. Raymond Barre (Vice-Président) : Affaires économiques et financières, Office statistique ; M. Wilhelm Haferkamp (Vice-Président) : Marché intérieur et rapprochement des législations, Energie, Agence d'approvisionnement d'Euratom, Contrôle de sécurité d'Euratom ; M. Albert Coppe (Membre) : Affaires sociales, Transports, Personnel et administration, Crédit et Investissements, Budgets, Contrôle financier ; M. Jean-François Deniau (Membre) : Coordination des négociations d'élargissement du Marché commun (y compris les négociations avec les pays européens non candidats à l'adhésion), Outre-mer (c'est-à-dire association avec l'Afrique) ; M. Altiero Spinelli (Membre) : Affaires industrielles, Recherche générale et technologique, Centre commun de Recherche d'Euratom ; M. Albert Borschette (Membre) : Concurrence, Politique régionale, Presse et Information, Diffusion des connaissances ; M. Ralf Dahrendorf (Membre) : Relations extérieures (sauf ce qui incombe à M. Deniau), Commerce extérieur.

\*

### Décès du Premier Ministre d'Islande

Le 10 juillet 1970, Monsieur Bjarni Benediktsson, Premier Ministre d'Islande, son épouse et son petit-fils sont morts dans l'incendie qui a ravagé leur résidence.

M. Benediktsson, juriste et professeur de droit, était entré au gouvernement en 1947 comme Ministre des Affaires Etrangères et de la Justice, poste

qu'il avait occupé jusqu'en 1953. Il était devenu en 1963 chef d'un cabinet de coalition formé par son parti (le parti de l'indépendance) et le parti social-démocrate.

A l'occasion du décès tragique du Premier Ministre d'Islande, M. Bjarni Benediktsson et de son épouse, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a adressé un message de condoléances au Gouvernement islandais.

Rappelons ici que M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, et M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, s'étaient rendus en visite officielle en Islande au mois d'août 1969 et à cette occasion ils avaient pu apprécier hautement l'amabilité et l'hospitalité du défunt.

Feu M. Benediktsson devait se rendre à Luxembourg en visite officielle les 11 et 12 juin dernier. Malheureusement, cette visite avait dû être annulée au dernier moment en raison de la situation politique intérieure en Islande à l'époque.

\*

### Les obsèques de Son Altesse Royale le Prince de Luxembourg

#### *Corrigendum*

Dans le compte rendu concernant les obsèques à Luxembourg de Son Altesse Royale le Prince Félix, paru dans le Bulletin de Documentation N° 2 du 30 avril 1970, il y a lieu de rectifier que Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco était représenté à ces obsèques par Son Excellence le Comte d'Aillières, Ambassadeur extraordinaire.

\*

### Visite de personnalités des îles Bahamas à Luxembourg

Du 10 au 12 juillet 1970, une importante délégation des îles Bahamas a séjourné à Luxembourg.

La délégation comprenait : M<sup>me</sup> Lynden Pindling, épouse du Président du Conseil des Ministres des îles Bahamas, le Ministre Clifford Darming, MM. Wilbert Moss et Simon Bowe, secrétaires parlementaires, le Vice-président du Sénat M. Kendal G. L. Isaacs ainsi que des hauts fonctionnaires des Ministères du Tourisme, des Transports et de l'Economie ainsi que des journalistes.

Monsieur Pierre Werner Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Madame offrirent au Ministre des Affaires Etrangères une réception en l'honneur des visiteurs des îles Bahamas, à laquelle prit part également M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Dans la soirée, les hôtes étrangers rencontrèrent des personnalités luxembourgeoises au cours d'un dîner offert par M. Maillis, Président, et M. Einar Aakrann, Directeur de la compagnie « International Air Bahamas ».

Le lendemain, la délégation visita l'usine d'AR-BED-Esch-Belval, la station de pompage de Vianden

et elle assista à Wiltz à la présentation en plein air de l'opéra « Il Trovatore » de Giuseppe Verdi.

Quelques heures avant de reprendre l'avion à destination de Nassau, les personnalités bahamiennes furent reçus par Madame le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

\*

### La Constitution de la Société CEDEL à Luxembourg

Le 28 septembre 1970, le communiqué suivant a été publié concernant la constitution à Luxembourg de la CEDEL, organisation neutre et indépendante pour la livraison des Euro-obligations et autres Euro-valeurs :

La société CEDEL a été constituée ce jour au capital de U.S. \$ 1 150 000 par 66 établissements financiers représentant la plupart des groupes bancaires américains et européens à vocation internationale sur l'euro-marché.

Le capital réuni lors de la souscription est intégralement versé et dépasse largement les U.S. \$ 700 000 fixés à titre d'estimation au cours des études préparatoires. Cette marge financière permettra à CEDEL de réaliser tant en volume qu'en qualité la mission qui lui incombe et présage des perspectives très positives dans lesquelles s'inscrivent ses activités, et que souligne notamment le concours du nombre imposant de ses fondateurs.

Par la composition de son groupe d'actionnaires, CEDEL est une institution d'un genre probablement unique ayant réuni un groupe aussi large et représentatif en vue de la réalisation en commun d'un objectif spécifique. Elle témoigne de la volonté des participants à l'euro-marché de créer l'organisation et les services les plus adéquats au déroulement des opérations de ce marché.

CEDEL est un organisme international, neutre et indépendant qui a pour fonction le clearing de valeurs mobilières. Le système prévoit et la fongibilité des titres, et le maintien de l'individualisation des titres par numéro.

L'entrée en fonction de la société est prévue pour le début de 1971. L'analyse de programmation sur ordinateurs ainsi que la programmation elle-même sont en voie d'élaboration depuis le début du mois de juillet. Les programmes seront testés avant la fin de l'année. Des contrats fermes ont été passés pour la programmation avec une firme d'ordinateurs de réputation mondiale.

La Fiduciaire Générale, qui avait été chargée de l'étude préparatoire du projet, s'est vu confier par les actionnaires la mise sur pied et l'organisation de la société en vue de son lancement au début de 1971.

Une assemblée extraordinaire des actionnaires s'est réunie ce même jour après la constitution de la société. Elle a nommé le conseil d'administration et approuvé une augmentation de capital afin de permettre à l'Istituto Bancario Italiano et à la Sveriges

Kreditbank, qui ont encore besoin de certaines autorisations administratives, de se joindre aux actionnaires fondateurs. L'assemblée a voté enfin une résolution spéciale visant à assurer le secret le plus strict, conformément à l'un des objectifs primordiaux de la société, tant à l'égard des actionnaires et administrateurs que dans les propres opérations de chaque banque.

Le 28 septembre 1970 a eu lieu un cocktail à Luxembourg en présence de Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement et Ministre des Finances, ainsi que de Monsieur Marcel Mart, Ministre des Affaires Economiques. Un dîner a ensuite réuni des personnalités du monde financier et économique de même que les délégués des fondateurs de la société constituée par les 66 établissements financiers européens et américains qui sont :

Algemene Bank Nederland N.V. ; Amsterdam - Rotterdam Bank N.V. ; Auslandskassenverein ; Banca d'America e d'Italia ; Banca Commerciale Italiana ; Banca del Gottardo ; Banca Nazionale dell'Agricoltura ; Banca Nazionale del Lavoro ; Banco Ambrosiano S.p.A. ; Banco di Roma ; Banco di Sicilia ; Bank of America S.A. ; Bank of Boston International, New York (Luxembourg) ; Bank of London & South America Ltd. ; Banque du Benelux — La Luxembourgeoise S.A. ; Banque de Bruxelles S.A. ; Banque Commerciale S.A. ; Banque Continentale ; Banque de Neufelize, Schlumberger, Mallet S.A. ; Banque Générale du Luxembourg S.A. ; Banque de l'Indochine ; Banque Internationale à Luxembourg S.A. ; Banque Lambert S.C.S. ; Banque Lambert — Luxembourg S.A. ; Banque Nationale de Paris S.A. ; Banque de Paris et des Pays-Bas pour le Grand-Duché de Luxembourg S.A. ; Banque de l'Union Parisienne - C.F.C.B. ; Barclays Bank D.C.O. ; The Chase Manhattan Overseas Banking Corporation ; Commerzbank International S.A. ; Compagnie Financière de la Deutsche Bank A.G. ; Compagnie Luxembourgeoise de Banque S.A. ; Crédit Commercial de France S.A. ; Crédit Commercial de France (Suisse) S.A. ; Crédit Européen S.A. ; Crédit Général de Belgique, Société Anonyme de Banque ; Crédit Industriel d'Alsace et de Lorraine, Luxembourg ; Crédit Lyonnais ; Crédit du Nord S.A. ; Credito Italiano ; H. Albert De Bary & Co., N.V. ; De L'Harpe, Leclerc & Cie ; Den Norske Creditbank ; Deposit and Finance Bank S.A. ; Dewaay, Cortvriendt International S.A. ; Finacor ; First National City Bank (Luxembourg) S.A. ; Istituto Bancario San Paolo di Torino ; Kleinwort, Benson Limited ; Kredietbank N.V. ; Kredietbank S.A. Luxembourgeoise ; Lombard, Odier & Cie ; Manufacturers Hanover Limited ; Merrill, Lynch, Pierce, Fenner & Smith Securities ; Underwriter Limited ; Monte dei Paschi di Siena ; Nederlandsche Middenstansbank N.V. ; Pierson, Heldring & Pierson ; Société Bancaire de Genève ; Société Générale ; Société Générale Alsacienne de Banque ; Société Générale de Banque S.A. ; Unionbanque - Union de Banques Privées S.A. ; Union de Banques Suisses ; Wells Fargo Bank N.A. ; Westdeutsche Landesbank Girozentrale ; WW Trust.

\*

## L'écho de presse sur le Grand-Duché

Dans son édition du 3 août 1970, la Neue Zürcher Zeitung de Zürich a publié l'article suivant sur le Grand-Duché de Luxembourg intitulé: « Luxemburgs Fremdarbeiter und ihre soziale Betreuung ».

### *Auf drei Luxemburger entfällt ein Ausländer*

Zr. Zu den Besonderheiten, die das Großherzogtum Luxemburg im Kreise der sechs Mitgliedstaaten des Gemeinsamen Marktes auszeichnen, gehört ein außergewöhnlich hoher Anteil der ausländischen Wohnbevölkerung und der ausländischen Arbeitskräfte an den Gesamtbeständen. Das Statistische Amt der Europäischen Gemeinschaften weist für 1969 die in Luxemburg lebende Gesamtbevölkerung mit rund 337 000 Personen aus, und die Zahl der zivilen Erwerbspersonen wird mit 140 000 angegeben. Die Arbeitslosigkeit, gemessen in Einheiten von je 1000 Beschäftigungslosen, figuriert seit vielen Jahren ununterbrochen mit der statistischen Ziffer Null.

Die ausländische Wohnbevölkerung erreicht rund 80 000 Personen, wovon etwa die Hälfte auf nicht-erwerbstätige Familienangehörige entfällt. Wie einem im « Luxemburger Wort » erschienenen Bericht über einen Vortrag des Leiters des luxemburgischen Sozialdienstes für Immigranten, Marcel Barnich, weiter zu entnehmen ist, sind von den 58 000 manuellen Arbeitern, die es in Luxemburg gibt, 32 000 Ausländer, davon 25 000 Männer und 7 000 Frauen. Die Ausländerbevölkerung verteilt sich auf etwa 40 000 Italiener, je rund 8000 Belgier, Deutsche und Franzosen, 7000 bis 8000 Portugiesen, 5000 Holländer und 3000 Spanier; die übrigen gehören zahlreichen weiteren Nationalitäten an.

### *Begünstigung der Einwanderung*

Die hohen Ausländerbestände schaffen für das Großherzogtum, dessen Bevölkerung ein bemerkenswertes nationales Selbstbewußtsein hat, mancherlei Probleme wirtschaftlicher, sozialer und kultureller Art. Dennoch gilt, wie Wirtschaftsminister Mart einmal sagte, eine liberale und großzügige Einwanderungspolitik für die luxemburgische Regierung als eine wirtschaftliche Notwendigkeit. Seit längerem bemüht sich das Land um eine verstärkte Loslösung von seiner monolithischen Industriestruktur, indem es mit nicht geringem Erfolg die Ansiedlung neuer Produktionsbetriebe aus wachstumsstarken Branchen neben der dominierenden traditionellen Stahlindustrie begünstigt. Dabei verfolgt es eine fortschrittliche Lohn- und Sozialpolitik, um Abwanderungen inländischer und ausländischer Arbeitskräfte nach seinen industriell starken Nachbarstaaten zu verhindern.

Die dauerhafte Erhaltung großer Bestände an ausländischen Arbeitskräften gilt um so mehr als wirtschaftsstrukturelles Erfordernis, als Luxemburg unter den EWG-Ländern die kleinste Geburtenrate hat, so daß sein natürliches Bevölkerungswachstum den Arbeitsmarkt nicht in genügendem Umfang zu alimentieren vermag. In einer Reihe von Berufszweigen und beruflichen Hilfsfunktionen sind Inländer kaum mehr zur Arbeitsleistung bereit oder in der Lage.

Zahlreich sind die Ausländer vor allem im Baugeerbe, im Handwerk, in der Schwerindustrie, in den « Mittelindustrien » und bei den Hausangestellten.

### *Ein Sozialamt als Vorbild*

Das Bewußtsein, daß Luxemburg auf lange Zeit hinaus die ausländischen Arbeitskräfte nicht wird entbehren können, begünstigte eine aktive Sozial- und Assimilationspolitik zugunsten der Einwanderer. Im Jahr 1964 gründete die Regierung eine staatliche Amtsstelle für die soziale Integration der Immigranten. Diese bemüht sich, wie aus dem zitierten Vortragsbericht hervorgeht, in erster Linie um die gute Aufnahme der Einwanderer nach ihrer Einreise. Dabei vermittelt sie die nötigen Informationen über die Anstellungs- und Niederlassungsformalitäten nach Möglichkeit in der Muttersprache der Ausländer. Auch bietet sie erste Unterkunft, leistet andere materielle Hilfe, wofür sie über ein Kleider- und Möbellager verfügt, und gewährt, wie Marcel Barnich ausführte, auch « einen gewissen Schutz gegen die Ausbeutung ». Außerdem nimmt sie kranke Fremdarbeiter auf. Die Zahl der Einwanderer, die sie schon betreut hat, beläuft sich heute auf rund 5 000.

Von staatlicher Seite wurde sodann eine « expérience pilote » eingerichtet, ein Wohnheim, das 20 portugiesischen Arbeitern Aufnahme gewährte und dem eine Heimleiterin vorsteht. Die Absicht, die private Wirtschaft zur Nachahmung dieses Beispiels zu veranlassen, war erfolgreich. Zwanzig Unternehmungen haben bisher ähnliche Heime eingerichtet. Demselben Zweck soll in der Hauptstadt ein ehemaliges Auffanglager für tschechoslowakische Flüchtlinge zugeführt werden.

### *Wohnungsfragen und Schulprobleme*

Die Wohnungsfrage bezeichnete der Leiter des Sozialamtes als das schwierigste soziale Problem im Zusammenhang mit der Einwanderung ausländischer Arbeitskräfte. An preiswerten Wohnungen besteht auch im Großherzogtum Mangel. Es scheint jedoch, daß Luxemburg die Wahl zwischen der Verweigerung des Nachzugs der Familien von Gastarbeitern und der Bereitstellung genügenden Wohnraumes zugunsten einer aktiven Wohnungspolitik entscheiden will. Dabei hofft man, vor allem Altwohnungen, die von Luxemburgern zugunsten von Neubauten verlassen werden, für Ausländer verfügbar machen zu können. Daß viele von diesen zurzeit unbefriedigend untergebracht sind, weiß man zwar, doch besteht über die tatsächlichen Wohnverhältnisse wenig Klarheit, da viele Ausländer ihre mißliche Lage nicht bekannt machen und sich lieber damit zufrieden geben, nur möglichst billig wohnen zu können. Immerhin haben Ausländer, die bestimmte Assimilierungsbedingungen erfüllen, dieselben Ansprüche auf Begünstigung durch den sozialen Wohnungsbau wie die Inländer.

Nachdrücklich nimmt sich Luxemburg sodann der Ausländerkinder an. « Die soziale und kulturelle Assimilation geht über das assimilierte Kind », heißt es im Bericht des « Luxemburger Worts ». Etwa 18 000



Kinder und Jugendliche unter 18 Jahren leben heute im Land. Die Hälfte davon besucht die Primärschule, weitere sind in den Kindergärten und in der Mittelschule zu finden. Man führt für Ausländerkinder auch Spezialklassen, die über audiovisuelle Unterrichtsmittel und über Sprachlabors verfügen.

Daß bereits viele Ausländer sich um die luxemburgische Staatsangehörigkeit beworben haben, ist nicht erstaunlich, kennt doch Luxemburg Immigrationsprobleme schon seit einem halben Jahrhundert. Ein Achtel der Bevölkerung hat sich, so lesen wir, durch

Einwanderung erneuert, « ohne daß dadurch der Luxemburger Volkscharakter geändert worden wäre ».

\*

### Le Commerce Extérieur du Grand-Duché

Le STATEC du Ministère de l'Economie Nationale a publié dans son bulletin N° 7 de 1970 une série de tableaux concernant le commerce extérieur du Grand-Duché de Luxembourg en 1969. Nous reproduisons ci-après un tableau indiquant les importations et exportations en 1968 et 1969 :

*Importations et exportations en 1968 et 1969  
en valeur absolue et en pour-cent*

Pays	Importations de				Exportations vers			
	1968		1969		1968		1969	
	millions de francs	en %	millions de francs	en %	millions de francs	en %	millions de francs	en %
I. Europe . . . . .	23 946	94,4	27 539	95,3	24 389	85,4	31 442	89,9
a) C. E. E. . . . .	22 961	90,5	26 499	91,7	21 036	73,6	26 973	77,2
Belgique . . . . .	9 254	36,5	9 676	33,5	5 892	20,6	7 692	22,0
Allemagne occidentale . . . . .	8 673	34,2	10 898	37,7	8 649	30,3	10 986	31,5
France . . . . .	3 217	12,7	3 671	12,7	3 259	11,4	4 413	12,6
Italie . . . . .	394	1,5	583	2,0	880	3,1	1 182	3,4
Pays-Bas . . . . .	1 422	5,6	1 671	5,8	2 354	8,2	2 700	7,7
dont : Total Benelux . . . . .	10 676	42,1	11 347	39,3	8 246	28,8	10 392	29,7
b) E. F. T. A. . . . .	862	3,4	933	3,2	2 668	9,4	3 679	10,5
Autriche . . . . .	59	0,2	78	0,2	120	0,4	84	0,2
Danemark . . . . .	54	0,2	21	0,1	445	1,6	765	2,2
Norvège . . . . .	73	0,3	101	0,3	198	0,7	277	0,8
Portugal . . . . .	9	0,0	7	0,0	100	0,4	138	0,4
Royaume-Uni . . . . .	327	1,3	338	1,2	626	2,2	667	1,9
Suède . . . . .	85	0,4	110	0,4	401	1,4	596	1,7
Suisse . . . . .	252	1,0	278	1,0	775	2,7	1 152	3,3
c) Autres pays d'Europe . . . . .	122	0,5	107	0,4	684	2,4	790	2,2
II. Afrique . . . . .	62	0,2	158	0,5	576	2,0	547	1,6
III. Amérique . . . . .	1 197	4,7	1 053	3,6	2 993	10,5	2 314	6,6
U. S. A. . . . .	988	3,9	917	3,2	2 353	8,3	1 689	4,8
Autres pays d'Amérique . . . . .	209	0,8	136	0,4	639	2,2	625	1,8
IV. Asie . . . . .	167	0,7	160	0,6	567	2,0	585	1,7
V. Océanie . . . . .	2	0,0	1	0,0	36	0,1	46	0,1
Provenances et destinations indéterminées . . . . .	4	0,0	1	0,0	18	0,0	22	0,1
<b>Total général . . . . .</b>	<b>25 381</b>	<b>100,0</b>	<b>28 912</b>	<b>100,0</b>	<b>28 580</b>	<b>100,0</b>	<b>34 956</b>	<b>100,0</b>

## Le Parc automobile au Grand-Duché

Le STATEC du Ministère de l'Economie Nationale vient de publier dans son bulletin N° 6 de 1970 une étude sur les véhicules à moteur au Grand-Duché de

Luxembourg. Nous reproduisons ci-après un tableau montrant l'évolution du nombre des véhicules à moteur immatriculés au Grand-Duché de 1956 à 1970 :

### Le Parc Automobile au 1. 1. 1970

#### Evolution du nombre des véhicules à moteur immatriculés de 1956 à 1970

Années (situat. au 1 <sup>er</sup> janv.)	Total	Moto- cyclettes	Voitures particu- lières et commer- ciales	Camions et camionnettes			Tracteurs agricoles	Autobus et autocars	Véhi- cules spéciaux
				Total	Camions	Camion- nettes			
Chiffres absolus									
1956 . .	42 376	9 354	21 230	6 307	3 383	2 924	5 006	289	190
1957 . .	46 851	9 765	24 274	6 579	3 478	3 101	5 671	300	262
1958 . .	51 591	10 075	27 611	6 990	3 645	3 345	6 199	310	406
1959 . .	56 503	10 454	31 137	7 588	3 972	3 616	6 528	333	463
1960 . .	58 986	10 078	33 446	7 638	3 634	4 004	6 824	355	645
1961 . .	63 265	10 084	37 042	8 221	3 513	4 708	6 969	399	550
1962 . .	69 948	10 262	41 581	9 029	3 825	5 204	7 501	383	1 192
1963 . .	74 787	10 306	45 502	9 317	3 881	5 436	7 656	393	1 613
1964 . .	78 174	9 226	49 689	9 399	3 814	5 585	7 883	405	1 572
1965 . .	84 784	8 770	55 724	9 968	3 981	5 987	8 143	393	1 786
1966 . .	91 826	8 714	61 686	10 382	4 046	6 336	8 444	443	2 157
1967 . .	96 272	6 521	67 370	10 559	3 930	6 629	8 882	476	2 464
1968 . .	102 377	6 172	72 827	10 870	3 962	6 908	9 278	514	2 716
1969 . .	106 910	4 939	77 995	11 158	3 885	7 273	9 380	550	2 888
1970 . .	113 735	3 992	84 816	11 376	3 746	7 630	9 844	560	3 147

## Le salaire social minimum au Grand-Duché

Au mois de septembre 1970, le Ministère du Travail a publié le communiqué suivant concernant le salaire social minimum au Grand-Duché :

En vertu du règlement grand-ducal du 24 décembre 1969 portant nouvelle fixation du salaire minimum et en considération du fait que la moyenne semestrielle de l'indice du coût de la vie dépassera la cote 170 le 1<sup>er</sup> octobre 1970, le taux du salaire social minimum sera de 36 fr l'heure et de 7 200 fr par mois à partir de cette date.

Les taux prémentionnés seront applicables à tous les ouvriers et employés, masculins et féminins, d'aptitude physique normale, âgés de 18 ans au moins, à l'exception de gens de maison, ainsi que des salariés de l'agriculture, de la viticulture et de l'horticulture.

Les taux minima applicables aux travailleurs masculins et féminins âgés de moins de 18 ans accomplis seront les suivants :

de 17 à 18 ans :

80% = 28,80 fr par heure ou 5 760 fr par mois

de 16 à 17 ans :

70% = 25,20 fr par heure ou 5 040 fr par mois

de 15 à 16 ans :

60% = 21,60 fr par heure ou 4 320 fr par mois

Aucune discrimination entre les salaires masculins et les salaires féminins n'est autorisée.

\*

## L'Assemblée Générale de la Commission Séismologique Européenne

Du 21 au 29 septembre 1970 a eu lieu au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg la XII<sup>e</sup> assemblée générale de la Commission Séismologique Européenne, à laquelle ont pris part près de 170 savants de trente-six pays.

L'ouverture solennelle de ce congrès scientifique a eu lieu en présence de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait M<sup>me</sup> Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles et M<sup>me</sup> Colette Flesch, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg.

M. Arthur Paulus, Vice-Président de l'Association grand-ducale de géophysique et d'astrophysique, souhaita la bienvenue aux congressistes et remercia le Gouvernement luxembourgeois de l'appui bienveillant accordé à l'organisation de cette importante manifestation.

\*

## La Réunion à Luxembourg du Comité International de Sigillographie

Du 9 au 11 juillet 1970, le comité international de sigillographie a tenu une séance de travail au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg. La session était organisée par les Archives de l'Etat.

La séance inaugurale a eu lieu en présence de Monsieur Pierre Grégoire, Président de la Chambre des

Députés et de Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles.

Le thème général de cette session était : « La valeur juridique du sceau ». Elle tendait à promouvoir dans les divers pays une politique commune de sauvegarde et de mise en valeur des sceaux.

Après des réceptions offertes par le Gouvernement luxembourgeois, la Ville de Luxembourg et les Archives de l'Etat, les congressistes furent reçus à l'issue de leurs travaux par la Ville de Grevenmacher au cours de leur visite à travers le pays.

\*

### La Pastorale Internationale du Tourisme

Du 22 au 25 septembre 1970 a eu lieu à Echternach le 13<sup>e</sup> congrès de la Communauté internationale pour la Pastorale du Tourisme, sous la présidence de Son Eminence le Cardinal John Wright, représentant le Saint-Siège.

Ce congrès avait été organisé notamment par Monsieur l'abbé Paul Marie Meier, Directeur du Centre National de Pastorale Touristique au Luxembourg et par M. A. Pütz, Directeur de la Pastorale protestante.

A ce congrès prirent part de nombreux représentants catholiques et protestants du monde laïque et du monde religieux de nombreux pays, à savoir : l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et le Grand-Duché de Luxembourg.

Les conclusions suivantes furent tirées à l'issue des travaux du congrès : Constitution d'une commission pour un statut international avec statut consultatif auprès des organisations internationales, à savoir : l'UNO, l'UNESCO et l'UNICEF, la création d'une Pastorale internationale du Camping et enfin la collaboration de la Pastorale du Tourisme avec toutes les Eglises chrétiennes.

\*

### XI<sup>e</sup> Séminaire International pour Etudiants de l'OTAN

Du 25 au 28 août 1970, l'Association Atlantique des Jeunes Dirigeants Politiques a tenu à Luxembourg un séminaire international pour étudiants de l'OTAN.

Une cinquantaine d'étudiants du Canada, de Norvège, d'Islande, du Danemark, des Pays-Bas, de Belgique, de France, de la République Fédérale d'Allemagne, d'Italie, de Grande-Bretagne, du Portugal, de Grèce, de la Turquie et du Grand-Duché s'y étaient réunis pour étudier comment les jeunes de l'OTAN conçoivent la réponse à donner aux défis politiques, économiques et humains que leur adresse la société moderne, et pour savoir s'ils croient que l'OTAN en 1970 possède encore quelque poids dans l'équilibre des blocs ?

Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, prononça l'allocution de bienvenue qui fut suivie de différents exposés faits par M. Eivind

Berdal, responsable de l'information et des programmes de l'OTAN, sur la politique générale de l'OTAN ; par M. Julien Alex, Attaché au Ministère des Affaires Etrangères, sur la politique étrangère du Grand-Duché de Luxembourg ; par M. Frank Maestroni, Directeur et représentant du Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Politiques de l'OTAN, sur les relations Est-Ouest et la conférence européenne sur la sécurité ; par M. E. King Harman, Section Plans et Politiques de défense, sur les plans et la politique de défense dans les domaines conventionnel et nucléaire ; par M. le professeur Gunnar Randers, Secrétaire Général Adjoint de l'OTAN pour les Affaires Scientifiques, sur les défis de la société moderne et par M. Camille Becker, chef de la Division Information des Pays Tiers de la Commission des Communautés Européennes, sur l'unification de l'Europe et la Communauté Atlantique.

\*

### Pèlerinage à Luxembourg de 200 anciens soldats américains

Du 4 au 6 septembre 1970, un groupe de 200 anciens militaires américains ayant participé à la libération du Luxembourg en 1944 a visité le Grand-Duché.

Les vétérans appartenaient à l'époque au 89th Cavalry Reconnaissance Squadron qui faisait parti de la 9th Armored Division sous le commandement du Général-Major John Leonard, dont le quartier général fut établi avant et pendant l'offensive des Ardennes au château féodal de Mersch.

La 89 Cavalry Squadron arrivait au Grand-Duché le 20 octobre 1944, prenant position dans les forêts entourant Klausshof, près de Schœnfels. Elle avait pour mission de patrouiller le long de la ligne de combat pendant la période d'attente avant le dernier assaut de l'Allemagne. Plus tard, l'escadrille opérait sur la ligne Marnach-Nocher, avec des positions de repli à Clervaux et à Wiltz. Les troupes de la 89th Cavalry Reconnaissance Squadron étaient dispersées dans toute la région du Bon Pays et notamment dans les localités de Colmar-Berg, Bissen, Bœvange, Useldange, Redange, Saeul, Schandel, Grosbous et Hollenfels, où le général Hoge (connu plus tard par la conquête du pont de Remagen sur le Rhin) avait son quartier général.

Après l'attaque de Von Rundstedt, la 89th Cavalry Squadron a combattu sur les hauteurs âprement défendues de Consdorf, Berdorf, Beaufort, Haller, Waldbillig et plus particulièrement sur ce que les historiens militaires américains appellent le « Savelborn Ridge ». C'est ici que les Allemands avaient essayé de percer les lignes américaines pour atteindre la ville de Luxembourg et où ont eu lieu les combats les plus acharnés du début de l'offensive. Malgré leurs lourdes pertes, les Américains ont réussi à tenir le front dans cette région. La 89th Cavalry Reconnaissance Squadron y est donc pour quelque chose, si la ville de Luxembourg put échapper à une nouvelle occupation par les Allemands. Le premier G.I. de la 89th Reconnaissance Squadron tué dans ces combats s'appellait Donald Jackson. Il succomba le deuxième jour



de l'offensive au Mullerthal et est enterré au cimetière militaire de Hamm, avec les six autres soldats de cette unité. Les corps des 48 autres tués du 89th ont trouvé leur repos aux Etats-Unis ou dans les cimetières militaires américains en Belgique.

Le programme de la visite des anciens Libérateurs du Grand-Duché comprenait des cérémonies de souvenir au cimetière américain à Hamm et au Monument du Souvenir, en présence d'un détachement d'honneur de l'Armée luxembourgeoise, des réceptions à l'Hôtel de Ville de Luxembourg par Madame le Bourgmestre Colette Flesch, et à la caserne du Herrenberg à Diekirch par le Président du Gouvernement, M. Pierre Werner. Les vétérans américains visitèrent en outre la Ville de Luxembourg et différentes régions et localités du pays où avaient eu lieu les combats pour la libération du Grand-Duché durant l'offensive des Ardennes.

La visite des « War Veterans » de la 89th Cavalry Reconnaissance Squadron à Luxembourg constituait une partie de l'odyssée de nos Libérateurs depuis l'Angleterre où ils partirent en 1944 pour le débarquement en France, en passant par Caen, Paris, Nancy, Longwy, Luxembourg, Cologne, jusqu'en Bavière où ils s'arrêtèrent lors de l'armistice.

Les autorités luxembourgeoises ainsi que la population avaient réservé un accueil très chaleureux aux vaillants Libérateurs de notre territoire national et ont remercié très cordialement le capitaine U.S. Victor Leiker, organisateur du pèlerinage des « War Veterans » à Luxembourg.

Le 24 septembre 1970, le major Victor C. Leiker, U.S. Army Ret., a adressé le message de remerciement suivant à la population et à la presse luxembourgeoise :

Gentlemen,

On behalf of all our members I am addressing myself to the press and radio of Luxembourg with gratitude for the coverage, assistance and help during our just completed 1970 25th anniversary reunion in your country.

The men were astounded at the progress your country has made since the war without destroying the beauty of the countryside we all so fondly remembered. For the women and children it was like a trip to a fairy land and all will be talking about this experience for the rest of their lives.

The warmth and the genuine welcome shown us by all the people everywhere in your country, the reception by the villagers in Keispelt, the greetings in Berdorf, Echternach and Larochette by the officials of the town, the reception in the city of Luxembourg and the warm welcome extended us by the Prime Minister, members of his cabinet and the army were all experiences we shall treasure the rest of our lives.

Our love, individually and collectively, for Luxembourg was deepened and intensified and I hope you will convey this message of gratitude to all who made this such a memorable occasion. The beautiful bouquet of flowers donated by the American-Luxembourg

society at the Hamm ceremony touched us all deeply since it was unexpected.

Our deepest thanks to all, including the Ministry of Tourism, the splendid service by Trans-Europe of Petange and by Demy Cars of Keispelt which reflected the fact that Luxembourg's business establishment is equal to the finest in Europe.

With everlasting warmest regards.

\*

### L'Association des Journalistes Professionnels Luxembourgeois

Le 20 juillet 1970, les membres de l'Association des Journalistes Professionnels Luxembourgeois se sont réunis en assemblée générale.

Six nouveaux membres ont été admis à l'unanimité des voix des membres présents : MM. Yves J. Goeldi (Tageblatt), Joseph Hanck (Tageblatt), Jean Picard (Tageblatt), Camille Montaigu (Républicain Lorrain), M<sup>me</sup> Janine Montaigu (Républicain Lorrain) et M. François Wonner (Républicain Lorrain).

Rappelons que le Comité de l'Association des Journalistes Professionnels Luxembourgeois est composé comme suit : Président M. Paul Weitz, Vice-Présidents MM. Pierre Nilles et Lucien Thiel, Secrétaire M. Emile Burggraff, Trésorier M. Jean Octave.

\*

### Cérémonie commémorative à Clervaux-Maulusmühle

Le 29 août 1970, d'émouvantes cérémonies commémoratives se sont déroulées au pied du monument de la forêt de Clervaux-Maulusmühle, érigé à la mémoire de trois aviateurs britanniques de la Royale Air Force et de trois officiers parachutistes belges.

L'avion de ces six héros avait été touché par la DCA allemande et alla s'écraser en flammes le 21 mars 1945 à l'endroit même où a été érigé le monument qui honore la mémoire des vaillants combattants anglais et belges.

Les cérémonies étaient placées sous le haut patronage de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte, des Ambassadeurs des Etats-Unis de France, de Grande-Bretagne et d'U.R.S.S., du Gouvernement, du Bureau de la Chambre des Députés, des anciens ministres M. Paul-Henri Spaak, M. Joseph Bech, M. Victor Bodson et M. Guillaume Kunsch. Elles étaient organisées en collaboration avec l'Union des Services de Renseignement et d'Action de Belgique, la Fraternelle des Agents-Parachutistes belges, du Special Forces Club de Londres et des administrations communales d'Asselborn et de Clervaux.

Un grand nombre de hautes personnalités politiques et militaires françaises, anglaises, russes, belges et luxembourgeoises ainsi que les organisations de résistance du Grand-Duché de Luxembourg, des anciens combattants, des détachements militaires belges et luxembourgeois et la musique militaire britannique du Régiment des 5th Iningskillings participèrent aux cérémonies commémoratives.

Des discours furent prononcés à cette occasion par M. Georges Wagner, Vice-Président de la Chambre des Députés et Président du Comité d'organisation luxembourgeois, par le Général-Major Albert Guérisse, Président de la Fraternelle des Agents Parachutistes belges ; par le Lt-Colonel FFL, Major SRA J. Fosty, chef du réseau belgo-luxembourgeois, et par Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours prononcé par M. Georges Wagner, Président du Comité d'organisation luxembourgeois :

« Au moment où les pays de l'Europe croyaient apercevoir, après de longues années d'oppression, enfin l'aurore de leur libération et que le territoire luxembourgeois était libéré avec de grands sacrifices pour une seconde fois, à la date du 21 mars 1945, un avion de la Royal Air Force s'écrasa au milieu de la grande forêt de Béschent-Maulusmillen près de Boxhorn. Les habitants des environs, qui avaient vu tomber l'avion en flammes, couraient sur les lieux et restaient consternés devant les débris de l'avion et les corps calcinés de l'équipage, les aviateurs britanniques H. S. Johnson, F. H. Thomson et R. F. Escreet et de leurs compagnons, les parachutistes belges des SRA, en mission spéciale vers l'Allemagne, les lieutenants Guy Corbisier de Berchem (Anvers), Léon De Winter de la Louvière et Jean Morel de Bruxelles. Les corps furent mis en cercueil et enterrés sur place.

Un certain temps plus tard, lors des funérailles émouvantes, les membres des familles, les groupements de la résistance et les autorités ont exprimé le désir de garder les corps à l'endroit même de leur mort et ont promis solennellement de veiller sur les tombes des jeunes héros. Les communes d'Asselborn et de Clervaux en collaboration avec les groupements de résistance belges et luxembourgeois ont érigé, en 1952, ce modeste monument.

Plusieurs cérémonies de commémoration ont eu lieu dans le passé. L'assistance et la dignité de ces cérémonies ont toujours montré que la population luxembourgeoise reste fidèle à sa promesse et n'oublie jamais les jeunes qui ont donné leur vie pour nous et les générations futures. Les tombes sont devenues un lieu de pèlerinage pour les Luxembourgeois et beaucoup d'étrangers qui y viennent pour se recueillir. La Fraternelle des Agents-Parachutistes belge et l'Union des Services de Renseignement et d'Action de Belgique ont pris l'initiative de commémorer le 25<sup>e</sup> anniversaire de la mort héroïque de nos jeunes aviateurs et parachutistes. Cette idée a trouvé son écho parmi les membres de la résistance luxembourgeoise, les autorités communales d'Asselborn et de Clervaux, le gouvernement luxembourgeois et toute la population de nos Ardennes.

25 années sont déjà passées après cette guerre affreuse qui a coûté au monde des millions de vies humaines. La jeunesse mondiale, traînée sur les champs de bataille, a versé son sang en abondance et a péri souvent dans les conditions affreuses. Ici, devant cette tombe qui réunit fraternellement les corps des trois jeunes parachutistes belges et des trois aviateurs anglais affreusement mutilés, il est de notre

devoir de nous recueillir et de penser à tous ceux qui ont donné leur vie pour rendre à l'humanité sa liberté et sa dignité. Mais c'est aussi notre devoir de nous occuper du sort et de l'avenir de ce monde libéré par tant de sacrifices, qui malgré la fin de la guerre n'a pas encore retrouvé la paix. »

L'impressionnante cérémonie prit fin avec le dépôt de gerbes et l'exécution de la sonnerie « Aux Morts ».

Rappelons ici qu'à la veille de ces cérémonies du souvenir, une autre manifestation eut lieu au cimetière Saint-Joseph à Esch-sur-Alzette, devant la sépulture du lieutenant parachutiste Jean-Pierre Carmes, mort en service commandé le 12 mai 1944 à Sainte-Marie-sur-Semois (Arlon). M. Victor Bodson, ancien ministre, le Général-Major Albert Guérisse et l'Admiral G. Sharp y déposèrent des fleurs.

Le 31 août 1970 s'est déroulée également une cérémonie commémorative à Wiltz à l'occasion du 28<sup>e</sup> anniversaire de la grève patriotique déclenchée le 31 août 1942 en protestation contre le décret instituant l'incorporation obligatoire de tous les jeunes Luxembourgeois des classes de 1920 à 1927 dans la Wehrmacht.

Le collège des bourgmestres et échevins de Wiltz rappela à cette occasion qu'il y avait 28 ans, vingt-et-un de ses meilleurs fils, promoteurs d'une grève générale déclenchée en signe de protestation contre l'introduction par l'opresseur du service militaire obligatoire, ont donné la vie pour la patrie.

C'est en présence d'une très importante foule que se déroulèrent le 31 août 1970 les cérémonies commémoratives à Wiltz, tant en l'église décanale que devant le Monument National de la Grève.

\*

### **Une délégation japonaise, hôte des « Friends of Japan » à Luxembourg**

Du 21 au 23 août 1970, une délégation de membres de la « World Youth Visit Exchange Association » de Tokyo a visité le Luxembourg au cours d'un voyage d'études à travers l'Europe. Elle a été reçue à cette occasion par l'Association des « Friends of Japan » du Grand-Duché de Luxembourg, dont le Président d'honneur est Monsieur Paul Weber, Consul générale honoraire du Japon.

Au cours de leur séjour à Luxembourg, les membres de la délégation japonaise ont été reçus par Monsieur Jean Dupong, Ministre de l'Education Nationale et par Monsieur Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères.

Les hôtes japonais ont également visité la centrale hydro-électrique de Vianden, la vallée de la Moselle ainsi que différentes régions touristiques du pays.

\*

### **Nouvelle industrie à Mondercange**

Le 10 juillet 1970, la Société Anonyme Armatures a inauguré ses nouvelles installations à Mondercange, en présence de Monsieur Marcel Mart, Ministre de l'Economie Nationale, et de nombreuses personnalités de la vie économique, financière et politique.

Monsieur Nick Champagne, Président de la nouvelle société, après avoir souhaité la bienvenue aux invités, rappela que la société, qui est une entreprise de ferrailage, fabrique des armatures pour le béton armé en utilisant de l'acier de toutes qualités et de tous diamètres provenant exclusivement d'usines luxembourgeoises. Elle fait couper, plier, et souder des cages et ferraillements qui seront des produits préfabriqués pour l'industrie du bâtiment.

Après les discours de Monsieur le Bourgmestre Arthur Thignes et de Monsieur le Ministre Marcel Mart, un vin d'honneur clôtura l'ouverture officielle de la nouvelle usine.

\*

### **Le Festival International de Théâtre en plein air à Wiltz**

Du 30 juin au 25 juillet 1970 a eu lieu au château féodal de Wiltz le 18<sup>e</sup> Festival International de Théâtre en plein air et de musique.

Au programme figuraient des représentations théâtrales et musicales, qui se sont succédées dans l'ordre suivant :

Le grand concert de jazz avec Duke Ellington et son orchestre ; l'Opéra « Il Trovatore » de Giuseppe Verdi avec Giovanni Gibin de la Scala de Milan, Christiane Hetzel de la « Hamburger Staatsoper », et Bruno Pola de Kaiserslautern avec le concours de l'orchestre de Jean Doussard de Lyon, ainsi que la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette sous la direction de Pierre Cao. Mise en scène : Walter Pohl de Trèves; le Concours international de Théâtre de Jeunesse doté d'un trophée pour les jeunes troupes ; le concert Jean Sébastian Bach donné en l'église paroissiale de Niederwiltz, par le « Bach Ensemble de Mayence » avec Werner Richter, flûte, Ruth Hellmann, violon, Wolfgang Eggers, viola da gamba et Diethard Hellmann, clavecin ; la Tragédie « Roméo et Juliette » de William Shakespeare, donnée d'après une nouvelle traduction en langue allemande faite par K. Hübner et Wilfried Minks, par l'ensemble de Théâtre en plein air de Schwäbisch Hall sous la régie de Kurt Hübner de Brême, avec Peter Fricke, Lis Verhoeven, Ingeborg Riehl, Kurt Condé et Thomas Rauchenwald.

\*

### **Le Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes**

Du 1<sup>er</sup> au 18 septembre 1970, le Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes de Lu-

xembourg a tenu à l'Université Internationale des Sciences Comparées sa session annuelle de cours dont le thème général portait sur les aspects de l'intégration européenne après la conférence au sommet de La Haye. Une cinquantaine de diplômés universitaires de quinze pays participaient à cette session.

Rappelons que le Centre a été institué à Luxembourg en 1964 comme institut postuniversitaire d'enseignement et de recherche. La direction scientifique du Centre est assumée par M. Pierre Pescatore, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes et professeur à l'Université de Liège, assisté de M. Raymons Baeyens, conseiller juridique de la Commission des Communautés Européennes, en qualité de directeur des études.

Le Centre a pour objet essentiel l'étude des problèmes nés de l'intégration et de la coopération européennes, sous leurs aspects économiques, juridiques et politiques. Il organise notamment des sessions d'enseignement, des conférences publiques et des travaux de recherche.

Le programme des cours était le suivant : EURATOM dans la perspective d'une politique commune de recherche scientifique et de technologie par M. J. P. Delahousse, Conseiller juridique de la Commission des Communautés Européennes ; l'union politique européenne de la Sainte-Alliance au Plan Fouchet, par Claude Delmas, ancien directeur-adjoint des services d'information de l'OTAN; les implications juridiques d'une politique économique commune et d'une politique des structures industrielles dans la C.E.E., par Paul Leleux, Conseiller juridique de la Commission des Communautés Européennes ; l'analyse et les perspectives des structures communautaires, par Gonzague Lesort, Conseiller Juridique au Secrétariat du Conseil des Communautés Européennes ; le droit d'établissement et la libre prestation des services dans la C.E.E. — Bilan et perspectives, par Cesare Maestripiéri, Conseiller juridique de la Commission des Communautés Européennes ; le rôle de la Cour de Justice dans l'intégration européenne, par Josse Mertens de Wilmars, juge à la Cour de Justice des Communautés Européennes ; la politique agricole commune à l'issue de la période de transition, par Giancarlo Olmi, Conseiller juridique de la Commission des Communautés Européennes.

A l'issue de la session 1970, le membre italien de la Commission des Communautés Européennes, Monsieur Altiero Spinelli, a fait une conférence sur l'« Unification politique de l'Europe ».



# Le Mois en Luxembourg

## Mois de juillet

- 1<sup>er</sup> juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg, l'harmonie municipale et les Luxembourg Singers organisent un Music Show au profit de l'enfance handicapée.
- A Ettelbruck, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse visite le nouveau pavillon de la Maison de Santé sous la conduite du D<sup>r</sup> Léon Mischo, Directeur.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur et l'Association Européenne des Enseignants invitent à une conférence faite par le professeur Sitte sur les problèmes que pose la réforme des universités allemandes.
- 2 juillet : A l'Hôtel de Ville à Luxembourg a lieu un concert de musique de chambre donné par l'orchestre « Ad Artem » de Metz sous la direction de Pierre Cao.
- Au cloître des Trinitaires à Vianden, un groupe d'élèves du Conservatoire de Luxembourg donne un concert.
- A Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. Robert Schaack, docteur en droit, conseiller de direction aux Assurances sociales, sur le thème : « Réflexions sur le droit social — Aspect normatif ».
- 3 juillet : A l'ancienne église de Diekirch, M. Gilbert Boulot, flûtiste, accompagné au clavecin par M<sup>me</sup> Natacha Sirodkym, donne un récital de musique ancienne.
- A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition « Xochipilli et le Mexique » des lycéens d'Esch-sur-Alzette.
- A Mondorf-les-Bains a lieu un grand concert de musique de chambre, avec le concours de Mireille Kayser-Baltus, soprano, lauréate de l'académie « Mozarteum » de Salzbourg, professeur de chant; Jeanine Kies, piano, lauréate de l'académie de musique de Vienne; François Rosner, premier violon solo de l'orchestre symphonique de Radio-Télé-Luxembourg; Frowald Eppinger, alto, membre de l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg, lauréat de l'académie de musique de Vienne.
- A la librairie Diderich à Esch-sur-Alzette, M<sup>lle</sup> Félicie Basch présente ses tableaux.
- A Esch-sur-Alzette, Leurs Altesses Royales le Prince Henri et le Prince Jean visitent l'usine d'ARBED Esch-Belval.
- 4 juillet : Au Cercle municipal à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition « Europe 70 », organisée par l'Administration de la Ville de Luxembourg, le Service de Presse et d'Information des Communautés Européennes et l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg.
- Au Home St-Joseph à Luxembourg-Gasperich a lieu, à l'occasion du 4<sup>e</sup> Festival de Folklore International, une veillée franco-italo-luxembourgeoise avec la chorale italienne « Fogolar Furlan », le groupe folklorique d'Algrange, France et les Amis du Folklore de Luxembourg-Gasperich.
- Dans les granges de Consdorf, de jeunes artistes luxembourgeois et étrangers inaugurent une exposition de peintures, sculptures, environnements et organisent une soirée de jazz et de lecture.
- 5 juillet : En l'Eglise Cathédrale à Luxembourg a lieu une messe solennelle « La Messe allemande » de Franz Schubert, chantée par le chœur mixte « Jung Wien » sous la direction du professeur Léo Lehner.
- 6 juillet : Au Théâtre des Casemattes du Bock à Luxembourg, le Centre Grand-Ducal d'Art Dramatique invite à la représentation en langue allemande d'une pièce américaine « Galgenhumor » de Jack Richardson.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg, l'Association Européenne des Enseignants, les Amis de l'Autriche et la chorale « Jong Letzeburg » invitent à l'occasion du jumelage « Jung Wien » — « Jong Letzeburg » à un concert de gala.
- A l'Agro-Center à Mersch, Son Altesse Royale le Grand-Duc, accompagné de Son Altesse Royale le Prince Jean, visite les installations agricoles.
- 7 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg, l'« American Youth Band and Chorus » de Taylorville (Illinois) donne un concert de gala.
- A Luxembourg, Son Altesse Royale le Grand-Duc visite les installations des Archives de l'Etat.
- Au parc de la Station Thermale à Mondorf-les-Bains a lieu, sous le patronage de l'Association des Elèves et Anciens Elèves du Conservatoire, un concert offert par les lauréats du Conservatoire de Luxembourg.
- 8 juillet : Au Théâtre en plein air du Théâtre municipal à Luxembourg, les « Theatergastspiele » de Bâle présentent l'opérette « Der Bettelstudent » de K. Millöcker.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, les Jeunesses Européennes Fédéralistes invitent à une conférence faite par M<sup>lle</sup> Colette Flesch sur : « Une vue libérale de l'Europe ».
- Au Carrefour à Luxembourg, les administrations des départements des cours universitaires, des professeurs et des étudiants des différentes branches et diverses universités font de brefs exposés sur : « Introduction à la vie universitaire ».

- 9 juillet : Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg a lieu une réunion du Comité International de Sigillographie.
- 10 juillet : Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, les secouristes de la Commission des Communautés Européennes, du Parlement Européen de la Cour de Justice et des Services techniques du bâtiment du Kirchberg obtiennent leurs certificats de premier secours de la Protection Civile.
- 11 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg, à l'occasion de la Fête des Roses, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg invite à une soirée musicale et folklorique présentée par la Garde municipale de Francfort avec sa fanfare et son corps de trompette féminins, les majorettes de Hollerich et de Belvaux et l'harmonie de Hollerich.
- A Wiltz, dans le cadre du 18<sup>e</sup> Festival International de Théâtre en plein air et de Musique, est présenté l'opéra « Il Trovatore » de Giuseppe Verdi, avec le concours de l'orchestre symphonique du Conservatoire de Liège, placé sous la direction de Jean Doussard, Lyon et la chorale « Uelzecht » d'Esch-sur-Alzette sous la direction de Pierre Cao.
- A Walferdange a lieu, à l'occasion du « Wallefer Rousefest », le vernissage de l'exposition de roses, de tableaux et d'objets d'art.
- Au Foyer Européen à Luxembourg, l'Union Européenne des Fédéralistes du Luxembourg, le Service de Presse et d'Information des Communautés Européennes, le Cercle des Fonctionnaires des Communautés Européennes et l'Association Européenne des Enseignants, Section Luxembourgeoise, invitent à une soirée culturelle commémorant le 20<sup>e</sup> anniversaire de la déclaration de Robert Schuman.
- 12 juillet : A Walferdange, Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse et les enfants princiers inaugurent le nouveau jardin des roses de la localité.
- A Wiltz, dans le cadre du 18<sup>e</sup> Festival International de Théâtre en plein air et de Musique, débute le Concours International de Théâtre Jeunesse de cinq nations.
- 15 juillet : Au Carrefour à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une projection de diapositives par le P.E. Wagner et J.-P. Lehnens sur : « Le Brésil, terre de contrastes ».
- Au Casino Syndical à Bonnevoie, l'Association Luxembourgeoise des Amis des Chemins de Fer invite à un exposé fait par M. Paul Reinert, inspecteur principal des CFL, sur le sujet : « Les chemins de fer : évolution historique et situation actuelle », suivi d'une projection de films.
- 16 juillet : Au cloître des Trinitaires à Vianden, le Quatuor de Luxembourg donne un concert.
- A la Place d'Armes à Luxembourg a lieu un concert de gala avec le concours du « School Band and Chorus of America ».
- A la Place Guillaume à Diekirch, le Syndicat d'Initiative invite à une soirée de danses animée par le groupe folklorique suédois « Jarfalla Folkdansgille » de Stockholm.
- A la Cour intérieure de l'Abbaye à Echternach, le Cercle Symphonique de Rumelange donne un concert sous la direction de Aug. Schreiner.
- A l'abbaye à Echternach, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse, accompagnés de la Princesse Margaretha et du Prince Guillaume, visitent le Salon d'art photographique 1970.
- 17 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg, l'Association « Amitiés Portugal-Luxembourg » invite à une grande manifestation culturelle et d'amitié organisée par le Syndicat d'Initiative de Luxembourg. Le groupe folklorique « Rancho das Cantarinhas » présente des danses et des chants du Portugal.
- A la Galerie d'Art municipale à Esch-sur-Alzette, le Photo-Club d'Esch-sur-Alzette invite au vernissage de l'exposition de photographies du « Challenge de l'Amitié ».
- Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu l'inauguration de l'exposition des tapisseries de Jean Lurçat, collection Rothmans, avec le concours de la Direction Générale des Relations Culturelles au Ministère français des Affaires Etrangères.
- 18 juillet : En l'Eglise décanale à Wiltz, dans le cadre du 18<sup>e</sup> Festival International de Théâtre en plein air et de Musique, le « Bach-Ensemble, Mainz » donne un concert d'œuvres de J. S. Bach.
- 20 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg, « The All student Band and Chorus from America » de la Ville de Winchester, Etat de Virginie, donne un concert.
- 22 juillet : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg organise, sous le haut patronage de l'Ambassadeur des Etats-Unis Mr. Kingdom Gould Jr. et des autorités luxembourgeoises, un concert de bienfaisance au profit des sinistrés du Pérou avec le concours de l'« American Youth Symphony and Chorus » et du pianiste belge Naum Slusny, professeur au Conservatoire Royal de Musique de Mons, sous la direction du D<sup>r</sup> Donald E. Mc. Cathren.
- Au Carrefour à Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. Marcel Barnich, chargé du Service social des immigrants, sur le thème : « L'intégration sociale de nos immigrants ».

23 juillet : Au cloître des Trinitaires à Vianden, le Quintette luxembourgeois donne un concert.

Au Ciné City à Luxembourg, l'American Luxembourg Society organise une séance de gala au cours de laquelle est présenté le film américain « Un voyage dans l'infini », la première marche de l'homme sur la lune.

24 juillet : A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de dessins et aquarelles de l'artiste luxembourgeois Pierre Berchem.

Au Casino à Mondorf-les-Bains a lieu une soirée musicale donnée par le pianiste Peter Schmalfluss, professeur de piano à l'Académie de musique de Darmstadt.

25 juillet : A Wiltz, dans le cadre du 18<sup>e</sup> Festival International de Théâtre en plein air et de Musique, l'ensemble « Festspiele Schwäbisch Hall » présente la pièce « Romeo et Julia » de William Shakespeare, d'après une nouvelle traduction de K. Hübner et Wilfried Mines.

A la Galerie Marie-Thérèse à Luxembourg a lieu une exposition de photogravures originales « La ville de Luxembourg en 1900 ».

Au Musée municipal à Diekirch a lieu le vernissage de l'exposition « Peinture contemporaine au

Luxembourg », d'œuvres des artistes Audrey Marcus, Edmond Goergen, Michel Heintz et Franz Kinnen.

26 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg a lieu une grande parade des majorettes de « Carlisle Senior High School » avec le concours du « Band of Carlisle » (Pennsylvania).

A Nospelt a lieu le vernissage de l'exposition de la 3<sup>e</sup> quinzaine de la poterie et de la céramique.

27 juillet : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Internationale des Sciences comparées à Luxembourg invite à la séance d'ouverture de la session 1970 de la Faculté Internationale de Droit comparé. M. Kurt H. Diedenkopf, professeur à la Ruhruniversität de Bochum, prononce le discours inaugural sur le sujet : « Die zukünftige Entwicklung des Tarifvertragsrechts in der Europäischen Gemeinschaft ».

28 juillet : A la Place d'Armes à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg invite à la soirée de folklore indien avec danses traditionnelles de Sikhs et chants hindous.

A Luxembourg a lieu le vol inaugural de la nouvelle ligne aérienne de la Luxair entre Luxembourg et Sarrebruck.

## Mois d'août

1<sup>er</sup> août : En l'église Cathédrale à Luxembourg a lieu un concert spirituel donné par les Petits Chanteurs de Lourdes.

A l'abbaye d'Echternach, les « Amis du Vieil Echternach » présentent dans le cadre du « Salon d'Art photographique Echternach 1970 » une exposition intitulée « Echternach — aus der Geschichte einer Stadt ».

2 août : A Ettelbruck, les journées agricoles réservées aux Herdbook, Flockbook et Studbook, organisées par la Société luxembourgeoise d'élevage du cheval de trait belge, se sont terminées par une exposition et le 38<sup>e</sup> concours national de chevaux.

Dans la vieille église à Diekirch, les petits chanteurs de Notre-Dame de Lourdes interprètent des chants religieux.

Au Hall d'exposition à Luxembourg-Limpertsberg, à l'occasion du congrès régional des Témoins de Jehovah, M. A. Steinmann fait une conférence sur le thème : « Die Rettung des Menschengeschlechts durch Gottes Königreich ».

3 août : A l'Abbaye d'Echternach a lieu une soirée de folklore indien avec danses de Sikhs et chants hindous.

4 août : A l'Auditoire Prince Jean à Ettelbruck, la Philharmonie grand-ducale et municipale d'Ettel-

bruck sous la direction du compositeur américain Dr. Harald Walters donne un concert.

5 août : A la Place d'Armes à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg invite à une soirée de folklore français. Le groupe du « Costume Tournageois » présente des chants et des danses de la Bourgogne.

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu une exposition de peintures et de gravures réalisées par les artistes luxembourgeois Roger Bertemes, Jean Leyder et Pierre Zisaire.

6 août : A Wiltz, l'Association luxembourgeoise pour les Nations Unies et la Fraternité Mondiale les « Dawnbreakers » invitent à leurs représentations de théâtre moderne avec chants et danses : « Plea for one world » (Plaidoyer pour un Monde Uni). Les mêmes représentations ont lieu le 7 août à Diekirch.

A Luxembourg, M. le professeur Jules Christophory fait un exposé sur : « La jeune scène britannique et les récents développements du nouveau théâtre américain ».

A la Place d'Armes à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg invite, dans le cadre du XI<sup>e</sup> Festival International de Folklore, à un gala de folklore intitulé « La Bohème » qui est présenté par l'ensemble folklorique de l'école supérieure d'économie de Prague.



- 8 août : A la cour intérieure de l'Abbaye d'Echternach a lieu un concert vocal donné par les solistes du Quatuor vocal de Luxembourg.  
A la Place d'Armes à Luxembourg a lieu un concert donné par la Fanfare des Jeunes d'Oxford-Bass-Band de Grande-Bretagne.
- 12 août : A la Basilique à Echternach a lieu un récital d'orgues exécuté par maître Albert Leblanc, organiste à la Cathédrale de Luxembourg.
- 15 août : En l'église paroissiale de Berdorf a lieu un concert spirituel offert par la chorale mixte de Berdorf.  
A la Place d'Armes à Luxembourg, le Syndicat d'Initiative de la Ville de Luxembourg invite, à l'occasion de la clôture du XI<sup>e</sup> Festival International de Folklore, à une soirée de folklore britannique. Les « Northumberland Bensfieldside Folk Dancers » du comté de Durham exécutent des danses et des chants traditionnels de l'Angleterre du Nord.  
Au Hall de l'Hôtel de Ville à Wiltz, les Amitiés Françaises invitent à l'exposition consacrée à l'œuvre du peintre luxembourgeois Madame Kauthen-Schwinnen.  
A la cour intérieure de l'Abbaye d'Echternach a lieu un concert par l'ensemble vocal et instrumental « Les Rimos ».
- 16 août : A Vianden, la « Bitburger Volkstanzgruppe » présente des danses folkloriques.
- 18 août : A la cour intérieure de l'Abbaye d'Echternach a lieu un concert vocal donné par la chorale mixte de Berdorf.
- 20 août : A Luxembourg, l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence-débat dont le thème est: « Les conseils paroissiaux, réalisations et problèmes ».
- 25 août : A l'Institut National des Sports à Luxembourg, l'Association Atlantique des Jeunes Dirigeants Politiques à Luxembourg organise un Séminaire International pour Etudiants de l'OTAN où M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères du Grand-Duché de Luxembourg, prononce l'allocution d'ouverture.
- 29 août : A Clervaux-Maulusmillen ont lieu des cérémonies commémoratives en collaboration avec la Fraternelle des Agents-Parachutistes belges et l'Union des Services de Renseignement et d'Action de Belgique, à la mémoire d'officiers de la Royal Air Force et d'officiers parachutistes belges et luxembourgeois.  
A Luxembourg, l'Association des Patrons-Menusiers du Grand-Duché de Luxembourg ainsi que le comité d'organisation de la Foire de l'Ameublement invitent à l'inauguration de la 32<sup>e</sup> Foire de l'Ameublement en présence de M. Gaston Thorn, Ministre des Affaires Etrangères, et de M. Jean-Pierre Buchler, Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics.
- 30 août : Au « Kanounenhiwel » à Luxembourg, les Enrôlés de Force célèbrent la « Journée commémorative ».  
A la Foire Internationale à Luxembourg a lieu la 1<sup>re</sup> Foire internationale du pneumatique.
- 31 août : A Esch-sur-Alzette, Schifflange, Differdange, Pétange et à Wiltz ont lieu des cérémonies commémorant le 28<sup>e</sup> anniversaire de la grève générale de 1942.

## Mois de septembre

- 2 septembre : Au Centre de l'Université Internationale des Sciences Comparées à Luxembourg a lieu un colloque intitulé « Centre International d'Etudes et de Recherches Européennes » au cours duquel 50 étudiants de 18 pays d'Europe, d'Afrique et d'Amérique étudient les différents aspects de l'Europe.
- 5 septembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu une rencontre des délégués des clubs Elvis Presley au profit d'une œuvre de charité pour les aveugles.
- 7 septembre : Au cimetière militaire américain à Hamm la Confédération Générale du Travail commémore le souvenir des victimes de la deuxième guerre mondiale à l'occasion du « Labour Day ».
- 8 septembre : Au Foyer Européen à Luxembourg, le Centre grand-ducal d'Art Dramatique invite à une soirée poétique italo-luxembourgeoise, où l'écrivain Louis-Thomas Jurdant présente l'écrivain italien, Madame Edvige Pesce Gorini.  
En l'église cathédrale à Luxembourg a lieu un concert spirituel donné par le « Heidelberger Kammerorchester » sous la direction de Klaus Preis.
- 9 septembre : A Pétange, la population commémore l'arrivée des troupes américaines et la libération de la ville, en présence de S.E. l'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique, Mr. Kingdon Gould Jr.  
Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg a lieu une réunion des Ministres des Finances des pays de la Communauté Européenne.

- 11 septembre : Leurs Altesses Royales le Prince Henri et le Prince Jean visitent les laminoirs de l'usine d'ARBED-Esch-sur-Alzette sous la conduite du Directeur M. René Kieffer.
- 12 septembre : A la Maison des Jeunes à Pétange débute « La Quinzaine des Jeunes » sous le titre : « Jeune Luxembourg Photographie ».  
A Grevenmacher, l'Administration communale invite à une exposition sur la Protection de la Nature, organisée avec le concours de l'Administration des Eaux et Forêts et du Club St-Hubert de Luxembourg.
- 14 septembre : Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg débute le 16<sup>e</sup> Congrès International sur les Maladies de Civilisation, les Substances vitales et l'Alimentation.
- 15 septembre : A l'Institut National des Sports à Fetschenhof, le Swimming Club de Luxembourg invite à une conférence faite par M. Peter Daland, Head Swimming Coach, University of Southern California, Los Angeles, sur le thème : « La Natation aux Etats-Unis ».  
Au Cercle Municipal à Luxembourg, la « Ligue Luxembourgeoise pour la Protection de la Vie, Section Nationale de l'Union Mondiale pour la Protection de la Vie », invite à deux conférences faites par M. H. A. Schweigart, Professeur docteur, Hannover/Pretoria, sur le thème : « Der vergessene Lebensschutz » et par M. J. de Castro, Professeur, docteur, Paris, sur le sujet : « Wohin steuern wir im 3. Jahrtausend ? ».
- 16 septembre : A la Tribune de l'Université Internationale à Luxembourg, M. Altieri Spinelli, nouveau membre italien de la Commission des Communautés Européennes, fait une conférence sur le sujet : « L'Unification Politique de l'Europe ».
- 17 septembre : A l'auditoire de Radio-Luxembourg a lieu le premier concert de la saison par l'orchestre de Radio-Télé-Luxembourg sous la direction d'Anatole Fistoulari, comprenant des œuvres de R. Straus, Kodaly et Tchaïkovsky.  
Au Carrefour à Luxembourg, la section des étudiants de l'Association Luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par le Docteur Emile Duhr, médecin-inspecteur, sur la médecine préventive.  
Au Cercle Municipal à Luxembourg débute le 4<sup>e</sup> Congrès des directeurs des hôpitaux de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.
- 18 septembre : Au Musée de l'Etat à Luxembourg, le Ministre des Affaires Culturelles invite à l'inauguration de l'exposition du peintre français Roger Chastel.  
A Luxembourg-Neudorf, le « Honds Sport-Verain » organise le championnat d'Europe 1970 pour chiens d'utilité.
- 19 septembre : A l'Ecole Agricole de l'Etat à Ettelbruck, le Conseil communal et le Syndicat d'Initiative de la Ville d'Ettelbruck invitent à l'exposition « Protection de la Nature », organisée par l'Administration des Eaux et Forêts, avec le concours du Club St-Hubert de Luxembourg et de la section locale des Amis de la Nature.  
Au Cercle Municipal à Luxembourg, les étudiants et les étudiantes du cercle Ozanam invitent à l'exposition du peintre Onorio Delponte.  
A la Galerie Wierschem à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre sicilien Don Gaetano Murolo.  
A Wiltz, les « Amis de l'Art » invitent au vernissage de l'exposition organisée sous le patronage de l'Administration communale, où sont présentés 62 tableaux et 12 sculptures de jeunes artistes.  
A Bilsdorf-Arsdorf a lieu, en présence de Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre des Affaires Culturelles, l'inauguration du monument dédié à l'abbé Nicolas Neuens, fondateur du Naturisme intégral.
- 20 septembre : A l'Orangerie du Parc à Mondorf-les-Bains débute le 4<sup>e</sup> Euro-Festival du Cinéma-Amateur.
- 21 septembre : A Vianden, Son Altesse Royale la Grande-Duchesse visite, en présence de Madame Madeleine Frieden-Kinnen, Ministre de la Santé Publique, les installations du Sanatorium sous la conduite du Dr Florien Peiffer, Directeur.  
A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique de Luxembourg invite à une conférence faite par M. André Astier, sous-directeur du laboratoire de Physique Nucléaire du Collège de France, sur le thème : « Crise de la vérité ». La conférence est suivie d'une discussion.
- 22 septembre : A Echternach débute le Congrès de la Communauté Internationale pour la Pastorale du Tourisme, en présence du Cardinal John Wright, représentant le Saint-Siège, et de nombreux aumôniers catholiques et protestants.  
A Luxembourg, les « Amis de l'Histoire, Luxembourg », invitent aux cours de M. Marcel Heuertz, ancien directeur des Musées de l'Etat et conservateur du Musée d'Histoire Naturelle, consacrés au thème : « Documents préhistoriques du territoire luxembourgeois. Fascicule I : Le milieu naturel, l'homme et son œuvre ».  
Au Studio du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc une séance académique célébrant le 10<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la Sécurité Routière.
- 23 septembre : A la Chambre de Commerce à Luxembourg, M. A. Van Impe, Conseiller littéraire auprès du Ministère de la Culture des Pays-Bas,

donne une conférence sur le sujet : « Le Théâtre flamand dans le contexte européen ».

Au Foyer du Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la 29<sup>e</sup> Journée du Timbre, organisée par la Fédération des Sociétés Philatéliques du Grand-Duché de Luxembourg, où 95 jeunes exposants belges et luxembourgeois présentent de nombreuses collections de timbres.

A Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. Robert Theis, lic. phil. sur le sujet : « Die Frage des Bewußtseins bei Hegel ».

24 septembre : Au Ciné-City à Luxembourg, sous les auspices de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, l'American Luxembourg Society et le Comité du « General Patton Memorial » invitent à la projection du film américain « Patton », en présence de Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan. Le bénéfice de ce gala est destiné au « General Patton Memorial » d'Ettelbruck.

26 septembre : Au Centre Européen de Kirchberg à Luxembourg, la section scientifique de l'Institut grand-ducal et l'Association Luxembourgeoise des Ingénieurs, en collaboration avec l'Ambassadeur de la République Fédérale d'Allemagne à Luxembourg, invitent à une conférence faite par le professeur Werner Heisenberg, Prix Nobel de physique, sur le thème : « Die Bedeutung des Schönen in den exakten Naturwissenschaften ».

A la Galerie Bradtke à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition de l'artiste peintre Joséé Gloden.

Au hall d'exposition à Limpertsberg, l'Administration communale, en collaboration avec l'Administration des Eaux et Forêts et avec le concours des différentes associations privées, invitent à l'inauguration de l'exposition : « Protection de la Nature 1970 », qui est ouverte par Leurs Altesses Royales le Prince Charles et la Princesse Joan.

Au Théâtre municipal à Luxembourg a lieu la finale du 3<sup>e</sup> Festival luxembourgeois de la Chanson.

A la Chambre de Commerce à Luxembourg, l'Université Populaire Catholique invite à une conférence faite par M. André Astier, sous-directeur du laboratoire de Physique Nucléaire du Collège de France, sur le sujet : « La vérité est en crise permanente ».

A la Galerie Horn à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Joao Brites.

27 septembre : En l'église paroissiale à Strassen a lieu un grand concert vocal donné par les chœurs du décanat de Luxembourg.

Au Centre Baha'i à Luxembourg, la communauté Baha'ie du Grand-Duché de Luxembourg invite à une conférence publique faite par le D<sup>r</sup> B. Ghaznavi de Lausanne, sur le thème : « Aggression et Paix ».

A Mondorf-les-Bains prend fin le 4<sup>e</sup> Euro-Festival du Cinéma-Amateur.

28 septembre : Au Théâtre municipal à Luxembourg le « Brussels Kamertoneel » présente la pièce : « Warum schläfst du, Liebling » de l'auteur flamand Jos Vandelloo.

Au nouvel Athénée à Luxembourg, le Ministre des Affaires Culturelles et l'Association luxembourgeoise des Sciences géophysiques et astrophysiques invitent à une conférence faite par M. le professeur D<sup>r</sup> Paul Melchior, de l'Université de Louvain, sur le sujet : « La Terre, notre planète ».

Au Carrefour à Luxembourg, l'Association luxembourgeoise des Universitaires Catholiques invite à une conférence faite par M. Corneille Bruck, directeur de l'Inspection Générale des Finances, sur le sujet : « La structure et la politique budgétaires au Grand-Duché de Luxembourg ».

29 septembre : Au nouvel Athénée à Luxembourg, le Ministère des Affaires Culturelles et l'Association luxembourgeoise des Sciences géophysiques et astrophysiques invitent à une conférence faite par le sismologue de l'Observatoire Royal de Belgique, M. J. M. van Gils, sur le sujet : « La Terre, notre planète ». Cette conférence clôturera la XII<sup>e</sup> assemblée générale de la Commission Sismologique Européennes à Luxembourg.